

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 2

Séance du mardi 24 août 2004, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Pierre-Alain Thiébaud.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Pascale Gazareth, M. Patrick Haldimann, Mme Gabrielle Würgler.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 52, 53 et le premier procès-verbal de cette présente législature sont adoptés après la modification suivante faite par Mme Fabienne Montandon, soc. : Aux 5^{ème} et 16^{ème} lignes de la page 4655 du procès-verbal n° 53, le nom de M. Monsch a été estropié (Monsch et non Moensch).

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, je vous invite à prendre place. Je vous propose que nous commençons notre ordre du jour de cette deuxième séance de notre Conseil général pour cette nouvelle législature. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue et j'espère que nous passerons ensemble une agréable soirée, même si, vous le verrez, surtout pour les nouveaux élus, il fait très rapidement chaud dans cette salle.

Je vous propose malheureusement de commencer cette séance par une minute de silence en la mémoire de M. Roger Ramseyer, conseiller communal libéral conseiller communal de 1969 à 1980, qui est décédé. Une minute de silence, s'il vous plaît. Je vous remercie.

En ce début de séance, nous devons nommer une nouvelle scrutatrice, puisque Mme Gazareth est excusée pour ce soir. Le POP propose Mme Eva Fernandez Aeberhard. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que cette comptable émérite compte vos voix ce soir ? Merci.

Tout à l'heure, nous avons réuni le Bureau de votre Conseil. Dans une de ses premières décisions de début de législature, nous avons reconduit Mme Brand dans ses fonctions de secrétaire de notre Conseil, puisque c'est au début de chaque législature que cette personne doit être nommée par votre Bureau. Nous tenons ici à souligner que d'une façon générale, son travail a été apprécié et que c'est à l'unanimité et avec grand plaisir que nous avons demandé à Mme Brand de reconduire son mandat. Merci. APPLAUDISSEMENTS. Nous comptons sur vous aussi pour cette législature. N'oubliez pas, cher(e)s collègues, une fois que vous avez fini vos interventions de remettre à Mme Brand vos textes, ce qui facilite grandement la rédaction des PV.

Nous vous rappelons aussi que nous avons reconduit certaines dispositions qui avaient été prises dans le courant de la législature passée et qui ont été un peu modifiées. Ce sont différentes modifications du règlement général, de manière à simplifier un peu l'ordre de la façon dont nous parlons dans le cadre de nos séances. Ces dispositions concernent le débat court, le débat long et la façon dont nous abordons motions et interpellations dans l'ordre du jour de notre Conseil. Ces différents documents vous seront remis par Monsieur le chancelier dès qu'ils seront réactualisés.

Nous devons vous informer que nous n'avons pas reçu de correspondance.

Je vous signale et vous invite à ne pas oublier de signer la feuille de présence qui se trouve à la sortie. Merci de le faire dès que vous arrivez. Il est important que nous puissions vérifier vos présences.

Il y a une série de motions et d'interpellations. D'abord, nous avons reçu une interpellation "Match au loto – impôts anticipés" de M. Heimo signée par quatre personnes. Le texte sera remis au chef de groupe tout à l'heure.

Une interpellation du groupe libéral concernant les domaines et les terrains communaux de Mme Ummel avec cinq signatures.

Une interpellation urgente du groupe radical de Mme Morel et deux signatures que je vais vous lire.

Une autre interpellation : "Quand la place Le Corbusier devient la place Ron Hubbard" déposée par M. Veya avec une signature.

Interpellation du groupe UDC signée de M. Parel et de sept signatures, qui n'a pas de titre, et qui tient à saluer le résultat de l'intervention concertée des polices locale et cantonale ainsi que des divers services de l'administration cantonale le 10 août dernier dans l'immeuble Parc 23.

Ensuite, nous avons un amendement du groupe UDC signé par M. Legrix et sept signatures concernant la motion de M. Kurth. Cet amendement prendra place dans l'ordre du jour au moment où nous traiterons cette motion.

Il y a un autre amendement présenté par l'UDC concernant la motion "promotion du Théâtre auprès de la jeunesse de notre ville" fait par M. Bregnard et consorts. Cet amendement est signé par M. Legrix et six signatures.

Un amendement du parti socialiste concernant la motion Théo Bregnard intitulée "promotion du Théâtre auprès de la jeunesse de notre ville" signé par Mme Ducommun et six signatures.

Un amendement du groupe libéral-PPN à la motion "Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions" par Mme Schweingruber et quatre signatures.

Voilà l'ensemble des questions, interpellations et motions.

Interpellation de M. Claude Heimo et consorts

Match au loto – Impôts anticipés

Il y a plusieurs semaines, j'ai été interpellé afin de donner ma position sur le problème de la disparité de traitement entre plusieurs villes, voire plusieurs cantons, sur la façon de prélever l'impôt anticipé sur les gains aux matchs au loto.

Pour exemple : A Montilier (FR) le gagnant d'un carton de Fr. 1'000.- reçoit à sa place 1 billet de Fr. 50.- et Fr. 950.- en bon COOP. En sortant, à la fin du match au loto, il redonne ses bons aux organisateurs qui lui échangent contre de l'argent comptant. Dans cette opération, il n'y a pas d'impôt anticipé retenu ni de déclaration fiscale. Le calcul fait par Monsieur Garraux, ancien président des sociétés locales, indique un montant de Fr. 1'788'000.- d'impôts anticipés non retenus sur une année.

Vous avez déjà entendu M. Cédric Schweingruber sur ce sujet lors de la séance du Conseil Général du 25 février dernier. La réponse de Monsieur Jeanbourquin en charge du dossier était: "qu'il fallait étudier le problème. Si la loi n'est pas respectée avec les paiements en espèce, le Conseil Communal contacterait le Conseil d'Etat pour intervenir et faire respecter la loi". Cela paraissait évident, ceci d'autant qu'il semble que c'est la police locale qui est mandatée pour faire respecter les règlements.

Mon interpellation consiste à relancer le sujet et à savoir où en est le dossier. Dans le cas où rien ne s'est fait, quelle serait la réaction du Conseil communal si les sociétés locales pratiquaient de la même manière qu'à Montilier ?

Interpellation de Mme Pierrette Ummel et consorts

Le groupe Lib-PPN demande au Conseil communal de bien vouloir préciser sa position en matière de gestion des domaines et de location des terrains communaux.

Si nécessaire le groupe Lib-PPN demande au Conseil communal de constituer une commission des domaines comme cela avait été le cas en 1993-94.

Interpellation de Mme Sylvia Morel et consorts

Les nouvelles autorités désavouent le collège précédent ainsi que la justice. Le groupe radical s'interroge.

Alors que plusieurs groupes politiques demandaient plus de rigueur dans les affaires communales, lors de la campagne des élections communales du 6 juin dernier, nous apprenons par la presse locale le 19 août que le Conseil communal renonce à « une ordonnance d'exécution forcée » que le tribunal civil avait rendue à propos de la ferme de M. Gutknecht.

De plus, nous lisons que non seulement il peut rester, mais qu'il pourrait prévoir des rénovations à sa charge ce qui ne permettrait plus à la ville d'avoir les mains complètement libres pour le développement industriel de ce secteur.

Le Conseil communal n'a pas voulu répondre à la presse à un certain nombre de questions.

Nous demandons donc au Conseil communal de répondre à ces mêmes questions au Conseil général à savoir :

- Quelles types de garantie la ville a-t-elle exigées de la part de son fermier et dans quel délai les travaux nécessaires devront être exécutés ?
- Pourquoi la ville renoncerait-elle à appliquer une décision de justice favorable à la Ville et que la ville avait elle-même réclamée ?

D'autre part nous avons-nous aussi quelques questions.

- Quelle image le nouveau Conseil communal pense-t-il donner à la population en agissant ainsi ?
- Suffit-il d'enfreindre les lois suffisamment souvent pour avoir raison ?

Vous connaissez cette citation qui dit que « gouverner c'est prévoir » alors que dans cette affaire vous reculez pour probablement renoncer. Si le mot rigueur n'est utilisé qu'à des fins électoralistes, c'est affligeant.

Nous attendons des éclaircissements détaillés de la part du Conseil communal.

Interpellation de M. Jean-Pierre Veya et consorts

Quand la place Le Corbusier devient la place Ron Hubbard

Dans le courant du mois de juillet, l'Eglise de scientologie a occupé la place Le Corbusier en y installant une très grande tente. Ceci bien sûr à des fins prosélytes, pour recruter de nouveaux adeptes, ou plutôt de nouvelles victimes.

L'Eglise de scientologie est malheureusement bien connue des pouvoirs publics et judiciaires, en Suisse comme dans le reste de l'Europe. Différents rapports parlementaires (suisses, français et allemand notamment) ont dénoncé cette «église» comme étant une secte dangereuse. Les pratiques de cette «église» vont de la manipulation mentale à l'escroquerie, en passant par les menaces et les mesures de coercition. De nombreuses associations, qui ont pour but de venir en aide aux victimes des sectes, ont produit des enquêtes et recueilli des témoignages qui n'ont fait que confirmer les pires craintes. Au surplus, différents ouvrages consacrés à ces questions ont depuis longtemps déjà levé le voile sur les pratiques sectaires des scientologues ainsi que sur les méthodes utilisées pour escroquer un maximum d'argent aux victimes. Citons notamment l'excellent ouvrage du Dr Jean-Marie Abgrall, psychiatre et criminologue expert auprès des tribunaux français: « La mécanique des sectes ».

Ces dernières années en Suisse romande, les villes de Lausanne, Yverdon mais aussi Bulle et Fribourg ont été confrontées à une présence tenace, persistante et, il faut bien le dire, agressive de l'Eglise de scientologie sur l'espace public. Objectivement, il faut bien considérer cette présence d'une secte, considérée comme dangereuse, comme une forme de menace pour la population, à tout le moins pour une partie d'entre elle.

Dès lors nous posons au Conseil communal les questions suivantes :

- Qui gère les locations de la place Le Corbusier ?
- Une autorisation de la police est-elle nécessaire ?
- Le loueur savait-il qu'il s'agissait en l'occurrence de l'Eglise de Scientologie ? Ou cette dernière a-t-elle loué la place au travers d'un prête-nom ou d'un paravent ?
- Existe-t-il des critères qui peuvent amener à un refus de location ?
- Dans quelle mesure la Ville peut-elle intervenir pour que de tels faits ne se reproduisent plus ?

- La Ville envisage-t-elle, notamment dans le cadre scolaire, de mener une politique de prévention contre les sectes ?

Par avance nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Interpellation de M. Alain Parel et consorts

Le Parti UDC tient à saluer le résultat de l'intervention concertée des Polices locale et Cantonale ainsi que des divers services de l'administration cantonale le 10 août dernier dans l'immeuble Parc 23.

Est-il cependant acceptable qu'il ait fallu une telle intervention pour, finalement, stopper un trafic de drogue qui se déroulait dans la cour d'un des plus grands centres scolaires de la Ville ?

La Police de proximité a-t-elle eu vent du trafic qui se déployait à cet endroit, compte tenu de la proximité du Collège Numa-Droz avec l'immeuble Parc 23, immeuble connu des toxicomanes locaux pour la cocaïne qu'il est facile d'y trouver ?

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****2^e séance du Conseil général du mardi 24 août 2004
à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à l'intégration du Théâtre Populaire Romand dans la Fondation « Musica-Théâtre » et la création de la nouvelle Fondation Arc en Scènes
2. Rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune
3. Rapport du Conseil communal du 11 août 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 296'700.- TTC pour les aménagements et travaux nécessaires à l'accueil de Neuchâtel-Xamax au Stade de la Charrière
4. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003 « *Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions* »
5. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 29 octobre 2003 « *Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville* »
6. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 17 novembre 2003 « *Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires!* »
7. Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *A la (re)découverte de nos musées !* »
8. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare* »
9. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod* »
10. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004 « *Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie* »
11. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché* »
12. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 priant le Conseil communal d'étudier la création d'une commission de circulation permanente

13. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 « *Pour un affichage culturel attractif* »
14. Motion de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 28 avril 2004 « *Pour un concept de développement touristique-culturel original* »
15. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'intégration du Théâtre Populaire Romand dans la Fondation « Musica-Théâtre » et la création de la nouvelle
Fondation Arc en Scènes

(du 12 mai 2004)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

La vie théâtrale à La Chaux-de-Fonds a été animée pendant des décennies par deux institutions culturelles poursuivant partiellement les mêmes buts mais qui avaient conquis des publics ayant des goûts culturels bien différents. La Fondation « Musica-Théâtre », créée en 1953, a remplacé l'ancienne Association « Musica » à l'occasion de la construction de la Salle de musique et avait comme but unique l'exploitation de la Salle de musique et du Théâtre à l'italienne. Le Théâtre Populaire Romand fut créé dans la mouvance sociale des années soixante et s'était donné comme but principal la création des spectacles, mais aussi la diffusion des spectacles, l'accueil et la formation théâtrale de la jeunesse.

Dés la fin des années nonante, le paysage théâtral autour de La Chaux-de-Fonds a fondamentalement changé. La construction du Théâtre de Passage à Neuchâtel, la rénovation des Théâtres de Bienne et d'Yverdon ont apporté une offre culturelle bien diversifiée mais aussi une concurrence bienvenue, dans l'offre culturelle à disposition du public.

La restauration du Théâtre à l'italienne et la mise en place d'une collaboration intense entre la Fondation « Musica-Théâtre » et le Théâtre Populaire Romand ont conduit ces deux institutions culturelles à instaurer une réflexion profonde, sous-jacente d'ailleurs depuis quelques années déjà, afin de construire ensemble un avenir commun.

Historique

La Fondation « Musica-Théâtre » a été constituée par acte du 8 mai 1953, après approbation donnée le 7 mai 1953 par le Département de justice du Canton de Neuchâtel. Les buts fixés lors de sa création étaient les suivantes :

Reprendre l'actif et le passif de l'Association « Musica » selon le bilan établi.
Acheter les immeubles sis Avenue Léopold-Robert Nos 27 et 29 avec accessoires immobiliers et agencement.
Construire une salle de musique et conférences sur l'emplacement dont le bâtiment appelé alors à disparaître portait le numéro vingt-sept (27) de l'Avenue Léopold-Robert.

La Fondation demeurait en revanche liée par les buts suivants :

Exploiter et utiliser, en conformité de sa destination, la Salle de musique et gérer le bâtiment sis au numéro 27 de l'Avenue Léopold-Robert.
Exploiter et utiliser, en conformité de sa destination, le Théâtre et gérer le bâtiment sis au numéro 29 de l'Avenue Léopold-Robert.

L'immeuble sis Avenue Léopold-Robert 27 fut démoli et à son emplacement a été construit l'actuelle Salle de musique, Salle qui fut inaugurée en 1955.

La relation entre la Fondation « Musica-Théâtre » et la Ville de La Chaux-de-Fonds

Depuis sa création en 1953, la Fondation « Musica-Théâtre », ci-après « Musica-Théâtre », assure l'exploitation de la Salle de musique et du Théâtre. La Fondation est propriétaire des bâtiments et doit, à ce titre, en assumer l'entretien.

« Les ressources de la Fondation ne permettant pas d'équilibrer les comptes résultant de l'exploitation des deux salles, la Ville y a contribué régulièrement en accordant à « Musica-Théâtre » une subvention annuelle à fonds perdu ». Lors de l'exercice 1989, celle-ci s'est élevée à CHF 110'000.-. A plus forte raison, les ressources propres de la Fondation ne permettaient-elles pas de faire face aux exigences d'entretien régulier des bâtiments.

A cette fin, la CNA a accordé plusieurs prêts à « Musica-Théâtre » et la Ville a financé certains travaux d'entretien. Finalement, c'est aussi la Ville qui s'est substituée à la Fondation pour le remboursement des prêts consentis par la CNA.

La créance de la Ville envers « Musica-Théâtre » s'élevait à fin 1989 à CHF 3'605'652.-. Le 13 décembre 1989, le Conseil général a voté un crédit de CHF 1'130'000.- pour la réfection du toit du Théâtre, le remplacement des installations de chauffage et de ventilation ainsi que de l'estrade et des praticables de la Salle de musique.

Le 6 juin 1990, le Conseil général a accordé un nouveau crédit de CHF 1'700'000.- pour les travaux de rénovation de la Salle de musique et pour l'étude de la restauration intégrale du Théâtre. Ces travaux de rénovation concernaient le relevage de l'orgue, la mise en conformité des installations électriques, l'aménagement des loges supplémentaires et d'un foyer pour les musiciens, ainsi que des travaux extérieurs. Ce crédit comportait aussi une somme de CHF 250'000.- destinée à l'étude pour la restauration intégrale du Théâtre. La présentation du rapport concernant la rénovation intégrale du Théâtre avait été annoncée pour l'année suivante soit pour 1991. La créance de la Ville de La Chaux-de-Fonds envers la Fondation « Musica-Théâtre » s'élevait ainsi à CHF 6'435'625.-.

Les sommes de plus en plus importantes consacrées à la rénovation des bâtiments propriété de « Musica-Théâtre » exigeaient que la Ville soit non seulement associée plus étroitement à la gestion de cette importante infrastructure culturelle, mais encore qu'elle bénéficie de droits réels sur les bâtiments.

Après des négociations, il a été convenu que la Ville acquerrait une part de copropriété de 50% de l'ensemble des immeubles et des installations techniques du Théâtre et de la Salle de musique, en compensation de la créance de CHF 6'435'625.- mentionnée ci-dessus. En contrepartie, la Commune de La Chaux-de-Fonds concéderait à la Fondation « Musica-Théâtre » le droit d'utiliser et d'exploiter, en conformité de leur destination, la Salle de musique et le Théâtre. Ce droit est inscrit au Registre foncier sous forme de servitude.

Le règlement de copropriété prévoit que la Commune de La Chaux-de-Fonds et la Fondation « Musica-Théâtre » supporteront chacune, selon leur quote-part respective de copropriété, les charges afférentes aux immeubles. La subvention de la Ville à « Musica-Théâtre » pourra donc être revue puisqu'une partie de celle-ci servira à la couverture des charges liées à l'entretien des immeubles.

Les relations entre La Ville et la Fondation « Musica-Théâtre » ont été régies par les nouveaux statuts de la Fondation acceptés par le Conseil de Fondation de « Musica-Théâtre » le 9 janvier 1991.

Le règlement de copropriété, outre les précisions des dispositions générales prévues aux articles 647 et suivants du code civil suisse, consacre le principe du caractère évolutif des parts de copropriété, à savoir que : tous les dix ans, les parties examineront l'opportunité de modifier les parts de copropriété sur les immeubles, ainsi que leur représentation dans les organes de la Fondation « Musica-Théâtre », en fonction des avances ou investissements supplémentaires que les copropriétaires auront consentis entre-temps.

1^{ère} Convention entre la Fondation « Musica-Théâtre » et la Ville de La Chaux-de-Fonds

En 1966, le théâtre à l'italienne a été rénové avec l'aide des pouvoirs publics. Dans son rapport au Conseil général du 10 avril 1968, le Conseil communal annonçait son intention de conclure avec la Fondation « Musica-Théâtre » une convention modalisant la nature et l'étendue des prestations dues par la Fondation à la Commune, en contrepartie du montant investi par les pouvoirs publics pour la rénovation du Théâtre.

Un des buts poursuivis par la politique du Théâtre, telle qu'elle a été définie, en particulier dans le rapport précité et ses annexes, consiste à mettre à disposition de bénéficiaires désignés par le Conseil communal, à des conditions avantageuses ou gratuitement, la salle rénovée du Théâtre de La Chaux-de-Fonds, un certain nombre de journées par année.

Cette mise à disposition est faite à titre gratuit, en ce sens que la Fondation « Musica-Théâtre » renonce à prélever un loyer.

Cette convention prévoyait en outre à l'article 3, que « *La Fondation «Musica-Théâtre» présentera au Conseil communal un bordereau des frais de personnel technique et de sécurité, ainsi que des frais d'électricité et de chauffage.*

Ce bordereau sera réglé directement à La Fondation par la Caisse communale.

La Fondation s'interdit expressément de facturer tous frais ou taxes supplémentaires aux utilisateurs de la salle ».

Cette première convention entre la Fondation et les Autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été conclue le 15 septembre 1969.

Suite à l'acquisition d'une part de propriété sur les immeubles de la Fondation « Musica-Théâtre » en 1991, la convention fut modifiée. Il a été convenu que le Conseil communal pouvait disposer gratuitement chaque année pendant 20 jours de la Salle de musique, aux mêmes conditions décrites ci-dessus, comme ceci était déjà le cas pour le Théâtre.

Lors d'un réexamen de la Convention, en 1998, par le Comité de Direction, il a été constaté que la pratique était bien différente. Il était exact que les bénéficiaires de la convention ne payaient pas de location pour le Théâtre ou la Salle de musique, la Fondation leur adressait en revanche chaque fois un bordereau pour les frais mentionnés à l'article 3 de la convention, frais qu'ils payaient.

Une nouvelle convention fut alors signée et l'art. 3 fut modifié comme suit : « *Il est cependant précisé que pour chaque bénéficiaire des conditions à l'art 2. (mise à disposition gratuite la Salle de musique et du Théâtre) La Fondation Musica-Théâtre facturera à celui (les bénéficiaires de la convention) les frais techniques (personnel d'accueil, personnel technique, personnel de sécurité) engendrés par la manifestation.*

Ce bordereau sera réglé directement par le bénéficiaire des conditions précitées.

La Fondation Musica-Théâtre s'interdit expressément de facturer tous frais ou taxes supplémentaires aux utilisateurs des salles ».

Cette nouvelle convention fut signée le 28 janvier 1999.

La rénovation du Théâtre à l'italienne

Le crédit d'étude de CHF 250'000.-, alloué le 6 juin 1990 pour l'étude de la rénovation intégrale du Théâtre, a servi à préparer les estimations détaillées pour les travaux de restauration.

L'étude et le projet de restauration ont été menés avec et en plein accord avec la Commission fédérale des monuments et sites, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la culture et avec le service cantonal des monuments et sites. Les études et les travaux ont été élaborés dans un profond respect des qualités historiques, esthétiques et fonctionnelles de ces bâtiments. Le Théâtre à l'italienne a été reconnu d'intérêt national.

Le rapport pour la demande d'une subvention cantonale de CHF 4'410'000.- a été accepté au Grand conseil le 30 septembre 1998. La demande de crédit de CHF 4'410'000.- a été acceptée par le Conseil général le 28 septembre 2000.

Le Théâtre a fermé ses portes le 9 juillet 2000 et les travaux de restauration ont commencé aussitôt. Ce fut le début d'une collaboration très étroite ainsi que des saisons théâtrales communes avec le Théâtre Populaire Romand (TPR).

Le Théâtre Populaire Romand

Le Théâtre Populaire Romand fut fondé en 1961 par Charles Joris. La troupe s'était installée à Chézard jusqu'en 1967.

Les premières années s'écoulèrent dans l'enthousiasme mais aussi dans des conditions très précaires. En mai 1966, face à une situation financière catastrophique, il lançait un appel au secours. De nombreux appuis, publics et privés, ont apporté de l'aide.

En janvier 1968, le TPR installait son administration à La Chaux-de-Fonds, Avenue Léopold-Robert 14. Un premier plan triennal lui octroyait une subvention annuelle indexée.

A cette époque, le TPR n'avait pas de locaux adéquats pour ses répétitions. La troupe louait alors plus de trente lieux différents, en ville, jusqu'en 1981.

Depuis 1997, le TPR a décidé d'une autre manière de travailler en proposant aux comédiens une formation permanente, par l'organisation d'un programme

d'entraînement dans diverses disciplines ainsi que par la mise sur pied de stages sous la direction d'éminents spécialistes.

En 1981, Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds votait l'achat des terrains et bâtiments de Beau-Site ; mais il se montrait très réservé quant à l'affectation au TPR, qui voulait y regrouper enfin ses équipes administratives, techniques et artistiques.

Le Département fédéral de l'Intérieur octroya une somme de CHF 500'000.- pour l'aménagement des locaux. Il restait alors à trouver d'importants compléments financiers et à lever des oppositions à l'installation de la troupe.

En mai 1983 a lieu la cérémonie d'ouverture de Beau-Site rénové.

Contre toutes attentes, c'est lorsque le TPR trouva enfin un lieu d'attaches permanentes que les difficultés s'accroissent.

Malgré tous les appuis de la Confédération, de la Loterie romande, de Pro Helvetia, des cantons de Neuchâtel, de Berne, des villes de Genève et de Sion, de nombreux donateurs, et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le TPR n'arrivait pas à couvrir les frais. Le TPR devait payer, outre une location mensuelle à la Commune, le remboursement régulier d'importants emprunts.

En 1984, le déficit d'exploitation et le plafonnement des subventions officielles empêchaient le maintien de l'équipe complète du TPR.

L'aggravation de la situation financière du TPR était aussi partiellement due à l'essor très rapide et substantiel des théâtres institutionnalisés de Lausanne et Genève depuis le début des années 1980.

Le Conseil communal et les responsables du TPR se rencontraient à chaque fois que les problèmes financiers menaçaient l'existence même du TPR.

Ce fut le cas en 1984 et aussi en 1987, suite à la suppression de la subvention annuelle du canton du Jura et à la réduction de celle de la Ville du Locle.

Le projet de création d'une Fondation

En 1987, la situation est à nouveau fortement compromise. Le TPR s'adressa à la Confédération en proposant d'assurer des assises juridiques et financières stables par le biais d'une fondation.

En février 1988, lors d'une rencontre entre les représentants de la plupart des collectivités susmentionnées, le représentant de l'Office fédéral de la culture a annoncé que la Confédération était disposée à doter le capital de la future Fondation d'une somme d'un million de francs.

Mais pour que cela puisse se faire, certaines conditions devaient être remplies : engagement des fondateurs à verser des subventions régulières pour l'exploitation du TPR de manière à ce que l'activité soit assurée.

Un projet de statuts fut élaboré et envoyé aux cantons, communes et municipalités. Le canton de Jura annonça qu'il refusait d'entrer en matière sur ce projet et n'alloua plus de subventions au TPR. Le canton de Berne, lui, annonça qu'il attendait la décision des autorités neuchâteloises avant de se prononcer. Les communes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle donnèrent leur accord de principe, sous réserve, notamment, de la décision du Conseil d'Etat.

Tout au long de cette première phase du travail, l'idée qui a guidé les représentants des collectivités publiques était qu'il fallait créer autour du TPR un nouveau pôle culturel pour toute la région francophone de l'arc jurassien, englobant non seulement le canton de Neuchâtel mais aussi le canton du Jura, le Jura bernois et éventuellement le Nord Vaudois.

Le Conseil d'Etat donna mandat à un groupe de travail restreint pour lui faire rapport sur la pertinence des éléments financiers de ce projet.

En septembre 1988, le Conseil d'Etat neuchâtelois informait le TPR que le canton de Neuchâtel n'adhérait pas à la nouvelle Fondation, faute de base légale et de moyens financiers. Il annonçait par contre qu'une subvention annuelle de CHF 200'000.- lui serait versée.

Vu la décision négative du Conseil d'Etat, la fondation n'a pas été créée. Le projet de Fondation du TPR pouvait et devait s'insérer dans une conception d'ensemble de l'action des pouvoirs publics neuchâtelois en faveur du théâtre. Les personnes qui souhaitaient éviter que cette région ne se marginalise dans le domaine culturel espéraient aussi donner une chance à une compagnie de théâtre professionnelle.

A cette occasion, un journaliste, M. P. Veya, écrivait dans l'Impartial « *La région neuchâteloise et avec elle le Jura continuent à se comporter en province de la Suisse romande, Neuchâtel-Xamax, porte-drapeau de la région certes, mais cela ne nous distingue en rien d'autres régions. Si nous avons l'ambition d'attirer ici les hommes et les femmes qui participent directement à la construction du monde de demain, nous devons leur offrir le cadre de vie correspondant à leurs aspirations. Or, interrogez la communauté internationale présente à Neuchâtel. Neuchâtel, elle apprécie merci mais les rendez-vous culturels ce sont toujours ceux de Lausanne, de Montreux quand ce n'est pas Zurich ou Berne ».*

Le TPR lança un appel au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel pour qu'il revienne sur sa décision du 14 septembre 1988. Qu'il accepte d'entrer en matière sur le projet de fondation qui lui avait été soumis et qui avait d'ores et déjà trouvé l'appui de l'Office fédéral de la culture, ainsi que des villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle. Ce fut en vain.

Malgré ses difficultés financières, le TPR continua à créer des spectacles. Les journaux suisses, dont entre autres le Basler Zeitung du 28 janvier 1989, écrivaient : «cela va mal pour le TPR. Toutes les tentatives faites pour apporter une base économique à ce petit théâtre exceptionnellement vivant et créatif afin qu'il puisse travailler en professionnel paraissent échouer ».

Malgré cela, le TPR partit en tournée en Afrique et en Inde. Grâce à la collaboration avec des théâtres français, dont le Nouveau Théâtre de Bourgogne, il bénéficia d'un service culturel étendu qui envoyait des productions théâtrales de langue française dans le monde francophone. Cette collaboration lui permit aussi de présenter des centaines de spectacles en France et d'inviter en contrepartie des troupes françaises à La Chaux-de-Fonds.

Ce type d'échange est à la fois nécessaire et exemplaire. Il est à noter cependant que malgré le fait que la Fondation Pro Helvetia a la mission de promouvoir la culture suisse à l'étranger grâce aux subsides de la Confédération, le TPR a pris à sa charge ses propres voyages.

Pour une troupe à faible capacité financière, le fait de « tourner » ses spectacles est indispensable. Cependant, pendant ces années, du fait de son maigre effectif, le TPR ne put, à la fois, assurer ces tournées et sa présence dans sa cité de résidence

Cela explique qu'en 1989, la Ville qui s'était mobilisée pour défendre la troupe en 1988, eut l'impression que celle-ci n'était plus assez présente, et que Beau-Site n'offrait plus grand chose.

Ce malaise obligea la Direction du TPR et la Direction des Affaires culturelles à mettre en place plusieurs objectifs :

- revivifier Beau-Site et ramener le public de l'Arc jurassien
- recréer des liens plus étroits avec la population
- recréer des contacts avec les troupes d'amateurs et les artistes de la région
- s'intéresser aux enfants et adolescents et leur proposer des spectacles, animations, voire un début de formation pour les passionnés
- développer les contacts et relations avec les écoles
- élargir un peu le noyau de permanents
- continuer la politique de création
- assainir la dette
- réfléchir à une assise juridique et financière qui permettrait au TPR de planifier ses activités à moyen terme

C'est dans cet esprit que les discussions entre les Autorités et le TPR s'engagèrent au début de l'année 1990.

Le financement des activités culturelles par les collectivités publiques se justifie dès lors que le fait culturel peut être reconnu notamment comme un des éléments du développement régional, de la qualité de la vie, ainsi que comme un facteur dynamique en synergie avec l'activité économique.

L'adoption de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles par le peuple neuchâtelois, le 8 décembre 1991, permit alors d'améliorer l'aide du canton à l'effort financier consenti par les communes dans le domaine culturel.

L'Association TPR

Fort du constat que les villes subventionnantes n'avaient pas manifesté la volonté d'abandonner le TPR, il a été proposé de créer un lien organique entre les villes et le TPR, lien qui pouvait prendre la forme d'une convention.

Un texte de portée générale, limité dans le temps, et surtout ouvert, a été imaginé, de telle sorte qu'à terme, d'autres collectivités publiques (Confédération, cantons) ou privées puissent s'y rallier, si elles le désiraient, formant ainsi un « pool » de soutien au TPR.

Mais la forme contractuelle suppose deux parties. Et si, d'un côté, les villes subventionnantes représentent clairement des entités juridiques, de l'autre côté, tel n'était pas le cas.

C'est pourquoi préalablement à la signature d'une convention générale entre les villes et le TPR, il s'avérait nécessaire de la doter de la personnalité juridique.

La forme choisie, après enquête dans le milieu théâtral de Suisse romande, fut celle la plus communément utilisée dans pareilles circonstances, celle de l'association.

Le 22 juin 1992 a eu lieu l'Assemblée constitutive de l'Association TPR pendant laquelle fut signée une convention entre les 6 villes qui soutiennent les activités du TPR.

« Conscientes de la nécessité de soutenir et promouvoir le Théâtre, et tout particulièrement un Théâtre-itinérant par vocation qui puisse être instrument culturel dynamique et bénéfique pour diverses collectivités publiques, les six villes suivantes :

- Bienne
- La Chaux-de-Fonds
- Delémont
- Le Locle
- Moutier
- Neuchâtel

entendent, par la présente convention, régler les modalités de leur collaboration avec le Théâtre Populaire Romand (TPR) dont elles désirent soutenir les activités, qui comprennent en particulier la création théâtrale, la représentation et la diffusion de spectacles (notamment sur le territoire des collectivités publiques signataires de la présente convention), la formation théâtrale (par l'organisation de stages d'art et de techniques du théâtre ainsi que par le travail avec les troupes amateurs), l'accueil de spectacles de troupes professionnelles suisses et étrangères et de troupes régionales, les publications de documentation théâtrale et la mise sur pied de cours de théâtre et de représentations théâtrales à l'intention des enfants.

Les six villes signataires de la présente convention manifestent le désir que d'autres collectivités publiques (au niveau communal, cantonal et fédéral) se joignent à elles pour renforcer le soutien voulu par la présente convention en faveur du TPR et elles feront donc tout ce qui est dans leur pouvoir pour associer d'autres collectivités publiques à la signature de ladite convention ».

Cette convention correspond donc à une déclaration d'intention des six villes. Chacune d'entre elles négociera ensuite librement et signera sa convention particulière avec le TPR.

Afin de garantir une liberté artistique, l'art. 6 de la convention est libellé ainsi: liberté des choix artistiques et des programmes ;

« Dans la mesure où le TPR est constitué en association, les choix artistiques (en particulier concernant le genre de spectacles et la politique artistique du TPR) seront opérés exclusivement dans le cadre des statuts de ladite association et les collectivités publiques signataires de la présente convention ne peuvent donc en aucune manière réduire cette liberté artistique reconnue aux organes ou aux personnes compétentes à ce titre selon lesdits statuts ».

L'engagement des villes s'étale sur trois années.

Le TPR, pour sa part, s'engage à organiser diverses activités dans ces villes, en fonction des efforts consentis par celles-ci.

Pour permettre au TPR de mener une politique théâtrale et financière cohérente et d'établir des plans triennaux, les signataires de la présente convention s'engagent à lui garantir au moins des subventions annuelles d'un montant égal pendant les trois années de chaque plan triennal. Le montant pour une période triennale sera fixé dans une « convention particulière » entre le TPR et la collectivité publique.

Cela signifie aussi que la convention est le texte commun pour chaque signataire mais que chacun d'entre eux négociera les contre-prestations qu'il estime justifiées de la part du TPR dans un contrat bilatéral.

Les collectivités publiques signataires de la convention ne peuvent renoncer à leur adhésion à cette dernière que pour la fin d'une période triennale moyennant résiliation donnée au TPR au moins une année avant la fin de cette période et elles restent tenues par leurs obligations conventionnelles jusqu'à la fin de ladite période triennale.

La création de l'association TPR a redonné un nouveau souffle à celui-ci. Afin d'obtenir le soutien des personnes privées, celles-ci peuvent devenir adhérentes en versant une cotisation annuelle, cotisation qui permet ainsi d'obtenir quelques privilèges sur le prix des spectacles.

La première période triennale allant de 1992 à 1995 a fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général du 8 février 1996.

Dans ses conclusions, il a été constaté que la nouvelle organisation du TPR a produit les changements espérés.

L'association gère avec prudence les budgets dont elle est responsable, tout en ne renonçant pas aux ambitions légitimes que la qualité des spectacles du TPR suscitent.

Changement de la Direction artistique au TPR

Après une longue activité de 40 ans (1961-2001), le fondateur et directeur artistique du Théâtre Populaire Romand, Charles Joris, est arrivé à l'âge de la retraite en 2001.

Il fut remplacé à la Direction artistique par Gino Zampieri qui a commencé sa carrière au Théâtre Populaire Romand. Il a travaillé ensuite au Grenier de Toulouse et au TNP Chaillot comme assistant d'Armand Gatti. Il est ensuite entré à l'école du Piccolo Teatro, a travaillé comme metteur en scène au teatro stabile Benua et au teatro di Roma et ensuite dès 1998 comme assistant de Giorgio Strehler au Piccolo Théâtre de Milan.

Il est le Directeur artistique du Théâtre Populaire Romand depuis 2001.

La rénovation du Théâtre à l'italienne

Jusqu'à la saison théâtrale de 1999-2000, la Fondation « Musica-Théâtre » et le Théâtre Populaire Romand organisaient chacun une saison d'accueil théâtrale dans leur Théâtre respectif. Le TPR à Beau-Site et la Fondation « Musica-Théâtre » au Théâtre à l'italienne.

Pendant des décennies, la collaboration entre la Fondation « Musica-Théâtre » et la Direction artistique du TPR n'a pas été des plus chaleureuses. D'ailleurs le public des deux institutions n'était pas le même. On frôlait plus souvent l'ignorance ou même le rejet. Le Théâtre Populaire Romand conservait pour une partie de nos citoyens l'image d'un Théâtre engagé, contestataire, destiné à un certain public, fortement politisé, comme ce fut le cas dès ses débuts. Certains spectateurs du Théâtre à l'italienne n'avaient jamais assisté à un spectacle du TPR à Beau-Site.

La fermeture du Théâtre de la Ville à cause des travaux de restauration a été une magnifique occasion de rompre avec une image ancienne du TPR.

Afin de pouvoir offrir une saison théâtrale à la population chaux-de-fonnière, une collaboration intensive s'est installée entre la Direction du TPR et de la Fondation « Musica-Théâtre » et les administrateurs.

Suite à divers éléments techniques générés par la restauration du théâtre et à sa rénovation technique et suite aussi à l'examen des pistes pour assurer, dans le meilleur des cas le développement, dans le moins bon la simple survie des deux institutions concernées, soit la Fondation « Musica-Théâtre » et le Théâtre Populaire Romand, il a été décidé de construire, de manière très pragmatique, le

rapprochement de ces deux structures au sein d'un organisme les coiffant tous deux.

Le problème difficile à résoudre était dû au fait que ces deux institutions poursuivent un but qui est l'animation théâtrale de cette région mais par des voies différentes, à savoir l'accueil de spectacles pour la Fondation « Musica-Théâtre » et la création, mais aussi l'accueil, pour le Théâtre Populaire Romand.

Une autre difficulté est que le financement de la structure d'accueil est, en partie, supporté par la Ville uniquement alors que le financement de la création dépend aussi de manière vitale d'autres collectivités publiques ou privées, soutiens bien évidemment assortis de contre-prestations négociées avec chaque collectivité. C'est pourquoi la construction juridique de cette nouvelle fondation sépare nettement ces deux activités et prévoit une comptabilité pour chacune d'entre elles, clairement lisible.

L'octroi d'une aide globale d'environ un million de francs à une structure réunifiée est une meilleure utilisation des fonds publics, certainement plus performante que l'allocation de cinq cent mille francs à deux institutions distinctes.

Des synergies techniques, administratives et de personnel peuvent être, petit à petit, construites entre les deux composantes, gérant trois salles aux profils différents et complémentaires, aux intérêts liés.

Les travaux de fusion de la Fondation « Musica-Théâtre » avec le Théâtre Populaire Romand

Vu les difficultés financières récurrentes du TPR ainsi que les problèmes financiers de la Fondation « Musica-Théâtre », les membres de la commission culturelle évoquaient déjà en 1990 l'idée d'une collaboration étroite ou même la fusion entre la Fondation « Musica-Théâtre » et l'Association du TPR.

La mise sur pied de la première saison théâtrale commune de 2000-2001 au théâtre de Beau-Site, en raison des travaux de restauration du Théâtre à l'italienne, a été le début de la réflexion des deux comités directeurs pour le regroupement des forces, la réorganisation et éventuellement la fusion entre les deux principales institutions chaux-de-fonnières.

Des rencontres régulières ont eu lieu depuis le 12 février 2002.

En janvier 2002, l'Association Théâtre Populaire Romand a sollicité de l'Etat une augmentation de la subvention cantonale.

Le TPR doit impérativement affirmer son assise pour ne pas être étouffé par la concurrence, essentiellement par l'hégémonie des institutions lémaniques.

Il doit avoir la possibilité de convaincre ici pour avoir l'opportunité d'exister et donc de se présenter ailleurs. Ne pas accorder les moyens nécessaires pour que cette institution rayonne c'est condamner toute compagnie de création à n'exister que dans les capitales lémaniques. Ce qui signifie que le reste de la

Romandie ne peut s'équiper que de théâtres d'accueil approvisionnés par les créateurs de Lausanne, de Genève, de France ou d'ailleurs.

Le TPR écrit alors, qu'il s'agit d'affirmer le Théâtre Beau-Site comme LE lieu de création professionnel de la région.

« Centre de création théâtrale du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien avec siège à La Chaux-de-Fonds, il aura le devoir de collaborer étroitement avec les créateurs professionnels installés ou accueillis dans la région. Un artiste bénéficierait ainsi des prestations du personnel et des infrastructures de Beau-Site, voire encore d'une participation financière du TPR.

Une collaboration étroite et régulière avec le Théâtre du Passage de Neuchâtel doit constituer la colonne vertébrale de ce pôle de création ».

Ces perspectives s'inscrivent également dans la réflexion entamée pour réorganiser et rendre plus performantes les principales institutions chaux-de-fonnières des Arts de la scène. Les Autorités communales, les comités de direction de la Fondation « Musica-Théâtre » et de l'Association TPR y travaillent ».

Depuis l'ouverture du Théâtre de Passage et l'arrivée de Robert Bouvier, le TPR n'est plus la seule structure théâtrale professionnelle dans le canton de Neuchâtel.

Dans sa réponse du 11 février 2002, le Conseil d'Etat répond qu'il est en principe favorable à l'augmentation du soutien cantonal accordé au TPR dans la perspective du développement d'un centre de création théâtrale professionnel pour le canton, et si possible pour l'ensemble de l'espace jurassien.

Dans cette perspective, une première rencontre a été organisée entre le Conseil d'Etat, la Conseillère et Conseiller communal-e Directrice et Directeur des Affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Ces discussions entre les responsables politiques et les directeurs du TPR et de la compagnie du Passage, ont abouti à la signature d'une « **convention de partenariat et de collaboration** » entre le Département de l'instruction publique et des Affaires culturelles (DIPAC), les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, le syndicat intercommunal du Théâtre du Passage, le TPR et la Compagnie du Passage.

Cette convention a pour but de développer la création théâtrale professionnelle par le Théâtre Populaire Romand, à La Chaux-de-Fonds, et par la Compagnie du Passage, à Neuchâtel, et de favoriser la collaboration entre ces deux pôles de création.

Cette convention précise les moyens financiers mis à disposition par l'Etat de Neuchâtel et les Villes sous réserve de l'adoption de leurs budgets respectifs ainsi que la participation financière du syndicat intercommunal.

En contrepartie, le Théâtre Populaire Romand s'engage à réaliser au minimum six créations sur la durée de la convention.

La Compagnie du Passage s'engage à réaliser, elle, au minimum trois créations sur la durée de la convention

Le soutien financier de la Loterie Romande au TPR et à la Compagnie du Passage, dans le cadre du financement de la création professionnelle institutionnelle, fait l'objet de décisions distinctes de la convention.

La convention est prévue pour la période entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2005. Elle fut signée le 17 juin 2003 au Château de Neuchâtel.

Une évaluation de la collaboration entre le Théâtre Populaire Romand et la Compagnie du Passage a été attribuée à un expert indépendant.

Lors du débat sur la restauration du Théâtre, il avait été clairement exprimé par le Conseil général la nécessité d'en faire un organisme vivant et animé.

Le rapprochement des deux institutions chaud-de-fonnières est un des moyens d'atteindre ce but.

Ce rapprochement ne pouvait certes se décréter de manière autoritaire et ses modalités devaient être étudiées afin de pouvoir, au mieux, répondre à des nécessités différentes : la création, l'accueil de spectacles, la location de salles diverses à des tiers, la promotion et le marketing du complexe culturel « L'Heure Bleue » ainsi que la gestion des enregistrements.

Ces réflexions complexes devaient aussi affronter des problèmes pratiques innombrables, des histoires et des mentalités différentes, des personnalités aux caractères marqués, une complète réorganisation des structures administratives, techniques et du personnel d'accueil pour la réouverture du Théâtre prévue en automne 2003.

Tandis que les deux comités directeurs se rencontraient, pour la première fois officiellement le 12 février 2002, voilà donc deux ans, ils tombaient d'accord sur une déclaration d'intention de poursuivre la démarche commune visant le renforcement de la collaboration étroite, concertée, coordonnée et systématique pour, à terme, refondre les deux sociétés sous un toit commun.

Cette déclaration d'intention fut signée conjointement le 28 août 2002. Elle fut présentée ensuite au Conseil de Fondation de « Musica-Théâtre » et aux membres de l'association du Théâtre Populaire Romand qui l'ont acceptée à leur tour.

Les nombreux problèmes posés par ces deux institutions aux buts différents qui devaient, pour prendre une image, d'un mariage de raison faire un mariage d'amour, ont obligé les comités et les directions à siéger pendant deux ans de manière intensive, soit en duo, soit séparément, afin d'éclaircir tous les aspects de cette réunification et de réfléchir à la meilleure traduction juridique de cette nouvelle réalité.

Dès le début, il apparut clairement qu'il était illusoire de penser pouvoir résoudre l'ensemble des problèmes avant la réouverture du Théâtre qui fut effective le 23 octobre 2003. Une période transitoire s'ouvrit donc et on peut considérer que ce temps arrivera à échéance à la fin de cette première saison d'exploitation du complexe culturel « L'Heure Bleue ».

Pendant ces deux années, des groupes de travail ont fonctionné sur les différents sujets, que ce soient des sujets liés à la nouvelle gestion des salles et à leur promotion ou des sujets liés à la fusion.

Les aspects liés à la nouvelle organisation, à son fonctionnement et à son statut juridique ont été examinés par les gens du terrain et par les juristes présents au sein des deux comités directeurs avec l'accompagnement d'un notaire indépendant.

Ce groupe de travail a conclu ses travaux par la mise au point et la rédaction des statuts de la nouvelle identité de la Fondation. La Fondation Musica-Théâtre subsistera sous le nom de « Arc en Scènes » et recevra l'actif net de l'association TPR après dissolution de celle-ci sur la base d'un contrat de cession de patrimoine (art. 3, ch. 3 du projet de statuts).

En effet, la fusion entre une fondation et une association n'étant juridiquement pas possible, c'est un moyen d'intégrer le TPR à « Musica-Théâtre ».

En outre, la Fondation actuelle ne peut ni être dissoute, ni abandonner ou céder son patrimoine ou ses missions ; elle peut en revanche augmenter son actif en le recevant d'un tiers et étendre ses missions.

Les statuts ont été approuvés par les deux comités directeurs. Ils doivent encore recevoir l'aval du Conseil de Fondation de « Musica-Théâtre » et de l'assemblée générale de l'association du TPR lors de leurs prochaines séances.

Les biens immobiliers

Situation initiale

L'acte constitutif de la Fondation « Musica-Théâtre » du 8 mai 1953 contient les indications suivantes :

«L'Association « Musica », constituée à la Chaux-de-Fonds le 25 septembre 1925, a décidé de se dissoudre pour se transformer en une Fondation régie par les articles 80 et suivants du Code civil Suisse... ».

«La Fondation a pour but : de reprendre l'actif et le passif de l'Association « Musica », ce qui a lieu séance tenante, et de continuer son activité par la construction et l'exploitation d'une salle de concerts et conférences sur l'emplacement dont le bâtiment, appelé à disparaître, porte le numéro vingt-sept de l'Avenue Léopold-Robert..... ».

«Après construction de la salle de concerts et conférences, et liquidation de la Société du Théâtre, les biens de la Fondation comprendront les immeubles formant les articles 8091 (salle de concerts et conférences) et 1416 (théâtre) du cadastre de La Chaux-de-Fonds, plus les valeurs mobilières qui pourraient lui demeurer sur les actifs de l'Association « Musica » et les biens qui pourraient lui échoir par donations,.....successions et legs,.....».

La copropriété

Comme décrit au chapitre 2 (page 3) de ce rapport, suite aux nouveaux crédits de rénovation et d'entretien accordés à la Fondation, la Commune a acquis en 1990 les 50% de l'ensemble des immeubles Léopold-Robert 27-29.

L'acte de vente de la copropriété stipule les conditions suivantes : *« La Commune de La Chaux-de-Fonds déclare concéder à la Fondation « Musica-Théâtre » le droit d'utiliser et d'exploiter, en conformité de leur destination, la Salle de musique et le Théâtre sis sur les articles 1416 et 8091 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, tous autres droits de jouissance sur les façades, de consentir à la constitution d'autres servitudes ne portant pas atteinte à l'exercice de celle, objet du présent contrat, droit de surélever les bâtiments et d'exploiter les nouveaux locaux qui seraient ainsi mis en vente, etc.....restant aux copropriétaires de l'immeuble fonds servant.*

Cette servitude sera inscrite à la suite de la désignation cadastrale des articles 1416 et 8091 du cadastre de La Chaux-de-Fonds comme suit :

« CH. Droit de jouissance sur la Salle de musique et le Théâtre au profit de la Fondation « Musica-Théâtre ».

Le prix de vente tient compte de la valeur de la servitude concédée à la Fondation « Musica-Théâtre ».

Le prix de vente a été arrêté à CHF 6'548'052.-. Il comportait une créance de CHF 3'605'552.-, la compensation des avances consenties de CHF 2'830'000.-, ainsi qu'une créance hypothécaire de CHF 112'500.-.

Le règlement de copropriété entre la Fondation « Musica-Théâtre » et la Commune de La Chaux-de-Fonds

A la suite de l'acquisition de la copropriété, un règlement de copropriété fut établi entre la Fondation et la Commune de La Chaux-de-Fonds :

« La Fondation « Musica-Théâtre » assume seule les frais liés à l'exploitation proprement dite du Théâtre et de la Salle de musique : les salaires, les charges sociales et assurances du personnel, les cachets des artistes, les frais de chauffage et d'électricité, les frais de publicité, les primes RC, etc. ».

« La Fondation « Musica-Théâtre » qui est au bénéfice d'un droit de jouissance sur la Salle de musique et le Théâtre sera seule bénéficiaire des recettes de tous genres provenant de l'exploitation des salles en question, en particulier le produit des locations, les enregistrements, les taxes de vestiaire, etc ».

« En revanche, les produits immobiliers résultant de la location des locaux commerciaux sis au rez-de-chaussée des bâtiments seront répartis selon les quotes-parts respectives de copropriété ».

« La Commune de La Chaux-de-Fonds et la Fondation « Musica-Théâtre » supporteront chacune, selon leur quote-part respective de copropriété, les charges afférant aux immeubles, en particulier :

- les intérêts et amortissements de la dette hypothécaire*
- la taxe foncière*
- les primes de l'ECAI*
- les impôts*
- les frais d'entretien, de rénovation et d'amélioration des bâtiments et des salles ».*

« Tous les dix ans, les parties examineront l'opportunité de modifier les parts de copropriété sur les immeubles, ainsi que leur représentation dans les organes de la Fondation « Musica-Théâtre », en fonction des avances ou investissements supplémentaires que les copropriétaires auront consentis entre-temps ».

Les subventions

La Commune accorde chaque année une subvention pour l'exploitation du Théâtre et de la Salle de musique au même titre que d'autres subventions culturelles accordées aux autres institutions culturelles comme le Théâtre Populaire Romand, l'Association ABC, Bikini Test, etc, etc.

La subvention à but culturel doit permettre d'offrir des prix de billets accessibles au plus grand nombre et de garantir ainsi la participation aux spectacles à la population chaux-de-fonnière.

Les recettes des locations des surfaces commerciales n'existent plus depuis l'année 2000. Les recettes des enregistrements ont été quasi inexistantes depuis plusieurs années suite aux travaux de restauration du Théâtre.

Depuis la fin des travaux de restauration, un travail de promotion est entrepris auprès des maisons d'enregistrement.

Le coût d'entretien des bâtiments ainsi que leur exploitation quotidienne provoquent des coûts importants qui devront faire l'objet d'une analyse détaillée et d'un bilan complet après une année entière d'exploitation après la restauration.

Il sera ensuite possible de déterminer avec plus d'objectivité le prix de location de la Salle de musique et du Théâtre puisque ces salles doivent rester accessibles aux utilisateurs potentiels.

Les originalités et contraintes du complexe de l'Heure Bleue

Le complexe de l'Heure Bleue est constitué d'une salle de musique et d'un théâtre à l'italienne, d'un foyer du théâtre et d'un restaurant.

Conçues comme un tout, les deux salles partagent ensemble les salles des pas perdus ainsi que le grand et magnifique hall d'entrée.

Cette conception fait de ce complexe un lieu unique et idéal, puisque le grand hall peut faire office de salle de réception après un spectacle, mais en même temps cette conception apporte une très grande contrainte dans l'exploitation des deux salles.

Les salles de spectacles ne peuvent être utilisées qu'en alternance, soit la salle de musique pour des concerts, des enregistrements, des cérémonies administratives et autres, soit le théâtre pour des activités théâtrales ou d'autres spectacles.

En moyenne, les possibilités de louer les salles représentent entre 250- 280 jours. Les recettes de location des deux salles ne sont donc pas très importantes, surtout que les spectacles de la saison théâtrale ne génèrent pas de recettes de location.

L'exploitation du complexe L'Heure Bleue, depuis son ouverture, s'avère beaucoup plus coûteuse qu'initialement prévue. L'exploitation technique des salles doit être conduite par des professionnels et ne peut plus être comparée avec l'exploitation antérieure qui avait plutôt un caractère amateur.

La restauration des bâtiments et les installations techniques modernes génèrent des frais financiers importants aussi bien pour la Fondation que pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, copropriétaire des immeubles.

Le prix de location des salles a pris l'ascenseur puisqu'il a dû être ajusté aux réalités financières et aux coûts d'exploitation. Ceci a provoqué beaucoup de vagues auprès des associations, des écoles, des chœurs, ce qui est compréhensible puisque jusqu'à la fermeture du théâtre en l'an 2000, les prix de location étaient extrêmement bas et ne couvraient pas les frais occasionnés par l'utilisation d'une salle.

Il est toutefois à relever que les prix actuels de location se situent dans la même fourchette que les prix de location des autres salles de spectacles, de même qualité, en Suisse romande.

En plus, les conditions de location particulièrement avantageuses accordées aux écoles, associations locales et groupes culturels locaux, selon les conventions négociées entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Fondation diminuaient encore les recettes encaissées par la Fondation.

Les conventions de copropriété entre la Fondation et la Ville de La Chaux-de-Fonds ne sont donc plus adaptées à la nouvelle situation et doivent être revues.

Au vu de tous ces éléments, il est indispensable de faire une analyse financière complète et de tirer un bilan de la première année d'exploitation du complexe de l'Heure Bleue.

Il est nécessaire de connaître avec exactitude, les coûts des divers secteurs de l'exploitation du complexe, soit :

- la saison culturelle théâtrale et musicale
- les locations à des tiers
- les enregistrements
- l'entretien des bâtiments
- la création
- la billetterie

Le Conseil communal a décidé de fixer les priorités suivantes :

- Une saison culturelle de qualité : théâtrale et musicale
- La recherche de rentabilité des deux sites
- Un taux d'occupation maximal des deux salles

Il estime que le complexe l'Heure Bleue doit être accessible à l'ensemble de nos habitants. Les prix de location des salles doivent être abordables aux acteurs culturels locaux. Il s'agit d'une décision politique.

Le Conseil communal est conscient que les subventions accordées actuellement à l'exploitation du complexe et à la saison culturelle ne permettent pas de répondre aux priorités fixées ci-dessus et qu'elles doivent être ajustées.

Afin de permettre une exploitation optimale du complexe de l'Heure Bleue, dans l'intérêt de tous, et de déterminer, au plus juste, les besoins financiers et par conséquent les montants des subventions à accorder à chaque secteur, il est indispensable d'établir :

Une politique des prix d'entrée

Une politique des prix de location des salles

La participation de la Ville de la Chaux-de-Fonds au prix de location des salles de l'Heure Bleue

Le bilan de la première année d'exploitation sera fait à la fin de la saison théâtrale et musicale dès mi-juin 2004. Il sera ensuite possible de déterminer les montants des subventions nécessaires pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil communal.

Un rapport complémentaire au présent rapport, informant le Conseil général de la politique de location des salles et par conséquent la participation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour atteindre les objectifs fixés, sera présenté au Conseil général au plus tard en octobre 2004.

La Billetterie

La Billetterie a été prévue comme une billetterie centrale au service de l'ensemble des institutions, associations, organisateurs de spectacles ou d'événements culturels et sportifs en ville de la Chaux-de-Fonds.

La première année d'exploitation a été réservée exclusivement à la mise en place d'un nouveau système de location.

Il s'agit d'un service communal, placé sous la Direction des Affaires culturelles. Le développement de la Billetterie devrait démarrer dès cet été. A terme, la billetterie, par la place qu'elle occupe au centre ville, devrait devenir un lieu promotionnel pour la Vie culturelle et sportive de notre Ville.

L'organisation de la Fondation

Situation 1953

Les nouveaux statuts, de 1953, de la Fondation « Musica-Théâtre » décrivent, à l'art. 9, la composition des organes de la Fondation qui sont :

1. Le Conseil d'administration qui est composé :

- du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds
- du Contrôle des ouvrages de métaux précieux
- de la Société de Théâtre
- de la Société des Amis du Théâtre
- de la Société de musique

représentés chacun par deux membres.

Les autres sociétés membres de l'Association « Musica » désignent chacun un délégué.

L'Association « Musica », à qui la Fondation succède, désigne quatre délégués.

En tout temps, le Conseil d'administration peut se compléter en accueillant les délégués de sociétés de musique, de conférences ou de théâtres ou en faisant lui-même appel à des tiers.

2. La Direction est confiée à un Comité de trois à cinq membres nommés pour quatre ans, parmi les membres du Conseil d'administration.

Situation 1991

Les statuts de la Fondation ont été adaptés lors de la constitution de la copropriété en 1991 et déterminent à l'art. 6 les organes de la Fondation :

Art. 6

Les organes de la Fondation sont le Conseil de Fondation et le Comité de Direction.

Art. 7

Le Conseil de Fondation est composé :

De quatre délégués désignés par le Comité de Direction de la Fondation « Musica-Théâtre ».

De quatre délégués désignés par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds (nouveau).

De un délégué désigné par l'association « Les Amis du Théâtre ».

De un délégué désigné par la Société de musique de La Chaux-de-Fonds.

De cinq délégués provenant de cinq sociétés utilisatrices des salles et choisies par le Conseil de Fondation, chaque société désignant un délégué.

En tout temps, le Conseil de Fondation peut se compléter en accueillant les délégués de sociétés de musique, de conférences ou de théâtre ou en faisant lui-même appel à des tiers.

Le Conseil de Fondation se constitue lui-même. Son président l'est également du Comité de Direction.

Art. 9

Le Comité de Direction est composé de cinq à sept membres, dont trois désignés par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds (nouveau), les autres étant nommés pour quatre ans par le Conseil de Fondation.

Les statuts de la nouvelle Fondation « Arc en Scènes »

Ils sont adaptés à l'intégration du TPR dans la Fondation « Musica-Théâtre » et comportent par conséquent un nombre d'organes plus important.

Art.6

Les organes de la Fondation sont :

Le Conseil de Fondation

Le Conseil de la création théâtrale du Théâtre Populaire Romand

Le Comité de Direction

L'organe de Révision

Art. 7

Le Conseil de Fondation est composé :

Des membres du Comité de Direction de la Fondation.

De trois délégués désignés par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds (quatre actuellement).

D'un délégué désigné par le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel.

D'un délégué désigné par le Conseil communal de Neuchâtel.

D'un délégué désigné par le Conseil communal du Locle.

D'un délégué désigné par l'Association « Les Amis du théâtre ».

D'un délégué désigné par l'Association « Les Amis du Théâtre Populaire Romand ».

D'un délégué désigné par la Société de musique de La Chaux-de-Fonds.

De trois membres désignés par le Conseil de Fondation, s'il juge utile, à titre individuel ou comme représentants d'institutions à buts culturels ou de collectivités publiques.

Art. 12

Le Conseil de la création théâtrale du Théâtre Populaire Romand est formé :

Du Président ou de l'un des Vice-présidents de la Fondation qui la préside.

Du délégué désigné par le Conseil d'Etat.

De délégués des villes subventionnantes, dont un au moins de la Ville de La Chaux-de-Fonds (aujourd'hui 1 personne au TPR).

D'une personne désignée par l'Association des Amis du Théâtre Populaire Romand.

Art. 14

Le Comité de Direction compte 8 membres :

Il est composé : de quatre délégués désignés par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et de quatre personnes nommées par le Conseil de Fondation, dont un représentant des milieux de la musique.

Répartition des représentations dans les organes de la :

1. Fondation « Musica-Théâtre » et Théâtre Populaire Romand
2. Fondation Arc en Scènes

«Musica-Théâtre »	Conseil de Fondation	Comité de Direction		T.P.R.	Comité de Direction		
Fondation	4	4			-		
Commune CDF	4	3			1		
Autres	7	-			6		
Total	15	7			7		

« Arc en Scènes »	Conseil de Fondation	Conseil de création théâtrale TPR	Comité de Direction
Fondation	4	1 personne : Président ou Vice-président donc soit de la Fondation soit de la Commune	4
Commune CDF	3	1	4
Autres communautés publiques	3	Selon communes subventionnantes	--
Autres	3 à 6	1	--
Total	13 à 16	8 à 9 ou plus = est variable	8

Conclusions

La vie théâtrale à La Chaux-de-Fonds a été animée pendant des décennies par deux institutions culturelles poursuivant partiellement les mêmes buts mais qui avaient conquis des publics ayant des goûts culturels bien différents.

Dès la fin des années nonante, le paysage théâtral autour de La Chaux-de-Fonds a fondamentalement changé. La construction du Théâtre de Passage à Neuchâtel, la rénovation des Théâtres de Bienne et d'Yverdon ont apporté une offre culturelle bien diversifiée mais aussi une concurrence bienvenue, dans l'offre culturelle à disposition du public.

La restauration du Théâtre à l'italienne a permis une collaboration intensive entre la Fondation « Musica-Théâtre » et l'Association du Théâtre Populaire et a permis de continuer les saisons théâtrales malgré la fermeture du Théâtre à l'italienne.

Dans le rapport du 28 septembre 2000 au Conseil général concernant la restauration du Théâtre, nous vous avons informés des divers rapprochements, des contacts et des collaborations entre la Fondation « Musica-Théâtre » et le Théâtre Populaire Romand.

Lors des discussions au Conseil général, plusieurs d'entre vous avaient exprimé leurs souhaits de voir mettre en place une collaboration plus intensive et même une réunification de la Fondation et du TPR.

Ce même souhait a déjà été exprimé à plusieurs reprises et a été l'objet de nombreuses discussions à la commission culturelle depuis le début des années nonante.

Ce rapprochement ne pouvait être décrété de manière autoritaire et ses modalités devaient être étudiées afin de pouvoir répondre au mieux à ces nécessités différentes, la création, l'accueil de spectacles, la location de salles diverses à des tiers, la promotion et le marketing du complexe culturel « L'Heure Bleue » ainsi que la gestion des enregistrements.

Les deux Comités de Direction ont siégé pendant deux années de manière intensive afin de trouver ensemble des solutions et de préserver ensemble tous les avantages liés aux activités spécifiques des uns et des autres.

Le principe de l'intégration du TPR dans la Fondation « Musica-Théâtre » avait été accepté par les Comités de Direction ainsi que par le Conseil de Fondation de « Musica-Théâtre » et les membres de l'Association du Théâtre Populaire Romand en été 2002.

Le projet de la nouvelle Fondation, qui vous est soumis, regroupant ainsi toutes les activités des deux institutions, devrait répondre à ces attentes.

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La Secrétaire :
Chs Augsburg	C. Stähli-Wolf

M. Marc-André Nardin, rad. : Les mariages d'amour sont rapides, les mariages de raison sont lents ! TPR-Musica-Théâtre, vous l'avez compris, c'est un mariage de raison !

Mais, contrairement aux comédies de Molière, où le vieil Harpagon veut épouser – Fancis, est-ce que tu te souviens, du prénom la douce jeune fille ? - RIRES.

M. Francis Stähli, POP : Non.

M. Marc-André Nardin, rad. : Tu ne t'en souviens plus non plus, un lettré ne s'en souvient pas - Musica-Théâtre n'a rien d'un vieillard plein de sacs d'écus ! Où sont mes écus, où est mon trésor ? Il n'est pas là et personne ne l'a volé !

Vous m'avez compris, le rapport présenté par le Conseil communal pour approbation ne marie pas une richissime institution avec une brave association, mais fixe les règles du jeu pour que les deux rameurs du bateau culturel chaud-de-fonnier, à savoir théâtre d'une part et salle de musique de l'autre puissent continuer de voguer, et de prendre un cap.

Oui, les constats suivants doivent être posés. Premier constat : pas de vie culturelle sans dévouement bénévole. Je citerai à cet égard les membres de la fondation Musica-Théâtre, les membres de l'Association Société de Musique, les membres de la Société des Amis du Théâtre et l'Association du TPR, ainsi que ses comédiens, que nous pouvons aussi en partie comprendre sous cette rubrique étant donné la modicité de leur rémunération. Et j'en passe certes assurément beaucoup d'autres ! Nous le voyons, selon le rapport du Conseil communal, si toute l'activité dès le départ avait été salariée par les institutions correspondantes, il y a belle lurette que celle-ci aurait cessé (voir page 20, 4^{ème} paragraphe). Il est donc fondamental que les citoyens de cette ville, de cette région comprennent que les instruments culturels ne peuvent vivre sans eux. Il faut donc que l'autorité politique propose des voies et moyens pour promouvoir cette prise de conscience. Or, le rapport qui nous est présenté n'en comprend point du tout. Il se base sur un acquis, et ne le développe pas.

Deuxième constat : Il n'y a pas d'activité culturelle sans argent public. Ce constat concerne aussi bien les infrastructures (immeubles, installations techniques) que les frais d'exploitation. Quelles que soient les modalités des conventions passées, et vous m'excuserez de ne pas en reprendre les détails, nous nous apercevons que tôt ou tard, tous les acteurs culturels ont besoin des collectivités publiques et ce aussi bien sur le plan des infrastructures que de la politique de location (voir page 21 du rapport).

Or, que constatons-nous dans ce rapport ? Le passé est richement expliqué, l'avenir est pauvrement décrit. Vous vous bornez à nous dire, je cite : " Le bilan de la première année d'exploitation sera fait à la fin de la saison théâtrale et musicale dès mi-juin 2004. Il sera ensuite possible de déterminer les montants des subventions nécessaires pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil communal". L'exécutif nous demande donc de prendre acte d'une structure sans en peser tous les coûts. Si cette attitude était compréhensible en mai 2004 avant les élections, il fallait liquider l'ordre du jour, elle ne l'est plus maintenant. Les comptes de la première année d'exploitation sont connus. Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas joint les comptes au

présent rapport, soit reporté le présent débat en octobre 2004 ? Selon renseignements pris à bonne source, un report de la discussion de ce soir n'est pas dommageable. La structure dont vous nous demandez de prendre acte est déjà créée ! Le débat de ce soir est donc tronqué. Il est mis sur pied une structure sans pouvoir en saisir toutes les indications et toutes les implications au niveau des coûts. Toute politique a un prix, et notre parti ne saurait entrer en matière sans que celle-ci ne soit définie.

Ainsi, nous ne pourrions pas prendre acte du rapport de ce soir. Nous n'entrerons pas en matière concernant ce débat. Nous nous permettrons concernant toutes les questions précises soulevées par ce rapport d'y revenir complètement et en détail en octobre 2004. Je vous remercie de votre attention.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Pourquoi n'avoir pas attendu le rapport d'exploitation et celui informant le Conseil général sur la politique de location des salles promis pour mi-juin 2004 et octobre 2004 pour traiter ce sujet ? Cela nous aurait évité de poser les questions justement traitées par ces rapports et que nous ne saurions écarter ici, puisqu'elles sont forcément inhérentes au rapport d'aujourd'hui.

Disons-le d'emblée, le groupe libéral prendra acte de ce rapport, mais l'acceptation ne signifie pas que nous prenons un engagement financier. A ce propos, quelle incidence financière aura l'acceptation de ce rapport ?

Nous saluons avec plaisir la réflexion qui a conduit à la mise en commun des espaces culturels que sont *l'heure bleue* et le TPR. Cela s'ajoutant à la collaboration avec les villes de Neuchâtel et de Bienne. A propos, cette collaboration sera-elle reconduite ?

Il a été extrêmement difficile de traiter ce rapport, ne disposant d'aucun chiffre sur l'exploitation de ce complexe culturel, sur la politique d'exploitation et des prix, comment se prononcer plus avant sans poser de nombreuses questions ? En fait, ce rapport donne une large part à l'histoire des institutions, mais pas assez à ce qui se passera à l'avenir. Vous nous dites que l'exploitation de *l'heure bleue* s'avère beaucoup plus chère que prévu, cela veut dire qu'il y a eu un problème dans les prévisions et quand aurons-nous le décompte final ?

Les priorités du Conseil communal sont : une saison culturelle de qualité (théâtrale et musicale), la recherche de rentabilité et un taux d'occupation maximal des deux salles. Ce sont certes des buts louables, mais pour atteindre ces buts, il faut avant tout des spectateurs. Pour avoir des spectateurs, il faut des spectacles attractifs, peut-être que vous ne connaissez pas tous dans cette salle Germaine et Marcel. Ce sont des habitants de notre ville, spectateurs moyens, mais pas médiocres qui se rendraient volontiers à *l'heure bleue* pour autant que l'offre soit à leur portée. C'est à amener ces spectateurs potentiels que nous devons tendre. Beaucoup d'habitants de notre ville paient leur billet plus cher qu'ici et vont voir les spectacles à Lausanne, Genève ou Berne. Beaucoup de jeunes vont voir des vedettes de la chanson ou du show-biz et sont d'accord d'y mettre le prix. Pourquoi devrions-nous pratiquer de petits prix pour de grands spectacles, alors que les gens sont prêts à payer ? Il vaudrait peut-être même la peine, à l'heure où nous faisons des enquêtes, de demander aux habitants quelle est leur attente en matière de spectacles et de concerts. Il a aussi été évoqué le fait d'organiser un service de garderie payant pour que les parents puissent aller tranquillement au spectacle.

Il s'agit aussi de soigner particulièrement l'accueil des passants et des touristes. Pourquoi le café-restaurant était-il fermé pendant les beaux jours des vacances, alors que les autres terrasses du Pod étaient ouvertes ?

Nous ne connaissons pas les prix de location des salles pour les sociétés locales, mais si ceux-ci sont prohibitifs, lesdites sociétés ne pourront plus utiliser ces salles. Il faut donc trouver un juste équilibre dans la politique des prix. Qui sont les bénéficiaires des vingt jours réservés au Conseil communal ? Y a-t-il possibilité d'augmenter le nombre de ces jours ?

Nous avons quelques questions encore sur les statuts de la Fondation. Le bâtiment de Beau-Site ne fait pas partie du patrimoine de la Fondation. De quelle manière sera-il exploité et n'est-il pas possible d'en faire une utilisation plus rentable, d'en tenir compte lors de l'étude de la motion Kurth ?

Nous avons également été surpris d'apprendre qu'avant même l'acceptation de la nouvelle Fondation Arc en Scènes par le Conseil général, le Conseil communal avait déjà nommé les personnes devant être désignées par ledit Conseil. Nous souhaiterions que le Conseil communal veille à ne pas mettre les mêmes personnes au conseil de fondation, au conseil de création théâtrale et au comité de direction, afin d'avoir une grande ouverture sur l'extérieur et un large éventail de personnes intervenantes.

Une question encore, le petit théâtre Zap bénéficie-t-il de subventions de la part de la Ville ? Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, Les Verts : Nous rappellerons d'abord que nous ne parlons ce soir que d'un organigramme, d'une réforme structurello-administrative qui doit permettre, comme le prétendent et le réclament aujourd'hui les critères de l'économie mondialisée, de mieux rentabiliser une unité de production, de gérer avec plus d'efficacité un outil de travail dont, à défaut de dire qu'il coûtera moins, le Conseil communal s'efforce de nous et de se suggérer qu'il rapportera davantage (en termes d'image bien sûr, comme chacun l'avait compris).

Avant de nous prononcer, et même si cela ne suffira pas à créer un suspens d'enfer, nous aimerions faire quelques remarques. Premièrement, l'exercice fait par le Conseil communal dans ce rapport l'oblige à moult contorsions pour affirmer notre souci d'ancrer la structure à venir dans un contexte régional, avec d'autres villes et cantons, dont nous ne saurions ni ne voudrions nous passer; cependant, il est clair que notre préoccupation première est bien d'occuper nos installations chaudes-de-fonnières. Nous ne pensons pas que nos partenaires seront dupes, espérons qu'ils seront de bonne volonté.

Deuxième remarque. Comme le dit tout à fait honnêtement ce rapport en page 20, nous avons beaucoup dépensé pour l'écrin et sommes condamnés dès lors à dépenser beaucoup en frais de fonctionnement, ce qui augmente naturellement le prix pour les usagers. Même si vous nous assurez que les prix augmentés sont comparables à ceux d'autres villes, ce n'est pas là une garantie très rassurante. Je rappellerais quand même que la location de la Salle de Musique pour un soir a passé de Frs 500.- à Frs 2'500.-, l'installation de la petite scène de Frs 250.- à Frs 500.- et le prix du Steinway de Frs 300.- à Frs 400.-. Le citoyen, le contribuable, les institutions, les entreprises d'ici et même surtout la commune elle-même ne sont pas connus à

l'extérieur pour avoir les mêmes moyens financiers, revenus ou bénéfices qu'ailleurs. Autant remplir les salles. Nous savons bien que de toute façon, la culture, malheureusement, est condamnée à vivre en grande partie de subventions publiques. Ce que nous ne paierons pas en subventionnement, nous le paierons vraisemblablement en couverture de déficit. Autant remplir les salles.

Troisièmement. La structure que nous mettons en place s'annonce donc grande prédatrice de subventions, ce qui, paradoxalement, lui permettra de nous tenir en otage. Comment allons-nous continuer à soutenir les petites troupes, les manifestations spontanées ? Devrons ou devons-nous choisir entre ce théâtre et cette musique, entre guillemets, officielle, un concept rénové des trois musées du centre-ville, un Naturama ambitieux, un concept d'Agenda 21 tel qu'esquissé dernièrement, très attendu depuis très longtemps, mais comme il était présenté, très glouton en frais de fonctionnement, ou avons-nous vraiment les moyens de tout faire ? Comment se fait-il que nous n'ayons pas encore un concept global de politique culturelle ? Cela étant et malheureusement peut-être, émettre une aura culturelle, devenir un pôle d'attraction artistique ne se décrète pas, ni ne s'achète du jour au lendemain.

Quatrième remarque. La mise en place d'un comité de direction étoffé, doublé d'un Conseil de fondation nombreux, permet d'imaginer un champ de bataille intéressant où les enjeux que nous venons d'évoquer risquent d'être mis dans l'ombre par des luttes politiques, des rivalités personnelles, des luttes d'influence. D'autre part, tant de responsables constituent un vivier intéressant de lobbyistes auxquels il ne sera pas simple de résister.

Enfin, nous sommes conscients de la difficulté de l'exercice auquel est confronté le Conseil communal. Nous relèverons que, parmi les stratégies possibles, il en a choisi une relativement consensuelle et qui dilue quelque peu les responsabilités. Nous ne savons pas s'il s'agit là d'un bon choix, mais nous n'avons pas non plus de solution qui garantisse le succès. De plus, nous n'allons pas allonger le débat dans la mesure où nous sommes encore en amont du ou des véritables problèmes qui se poseront inévitablement lorsque les discussions se concrétiseront en spectacles effectivement présentés !

En conclusion, nous soutiendrons ce rapport parce que, dans la logique politico-économique à laquelle nous n'échappons pas, il est normal que celui qui paie ait un droit de regard, qu'il est normal qu'un cadre soit fixé, et que nous ne pouvons pas ne rien faire. Nous remercions et félicitons tant le TPR que Musica-Théâtre de tout ce qu'ils ont déjà apporté à cette région et espérons que la qualité des productions théâtrales et musicales sera conservée. Nous trouvons certes que les structures mises en place sont lourdes, voire lourdes de menaces aussi dans la mesure où elles offrent des possibilités de champs de bataille et de luttes d'influence dont la création risque de pâtir. Nous espérons aussi que les subventions qui seront englouties laisseront plus que des miettes à des troupes ou organes moins officiels, plus alternatifs. Nous espérons toujours que les coûts de fonctionnement et le prix des locations ne dégoûteront pas une partie des usagers publics et privés. Nous espérons enfin, avec les auteurs de ce rapport, que cette région sera à la hauteur de la réputation qu'elle s'est forgée, que le niveau de sa vie culturelle puisse continuer à être à l'avenir un bon baromètre de la santé mentale de ses habitants et que, à ces fins, nous trouverons

des personnalités éclairées à même de faire fonctionner la structure mise en place de façon responsable et équilibrée. Je vous remercie.

Mme Françoise Ducommun, soc. : Nous tenons tout d'abord à saluer l'important travail qui a été accompli pour aboutir au regroupement du Théâtre Populaire Romand et de la Fondation Musica-Théâtre. Ce partenariat était nécessaire d'une part afin de garantir l'existence à long terme dans notre région d'un important centre de création et de diffusion de spectacles et, d'autre part, afin de favoriser une organisation des tâches techniques et administratives aussi rationnelle que possible. Il n'était plus raisonnable de laisser ces deux institutions travailler chacune de leur côté. D'ailleurs la commission culturelle, commission consultative, a approuvé le principe de cette intégration à l'unanimité. Cependant, tout en comprenant les circonstances particulières qui ont présidé à la mise en œuvre de la nouvelle Fondation le 16 juin 2004 déjà, nous regrettons que notre Conseil n'ait pas eu l'occasion de s'exprimer sur le rapport du Conseil communal du 12 mai 2004 avant la création de la nouvelle Fondation. Nous nous trouvons ainsi devant un fait accompli. La viabilité financière de cette nouvelle Fondation très largement subventionnée dépendra de notre autorité. A l'avenir donc, nous souhaitons être informés avant que des décisions importantes ne soient prises. Relevons toutefois que nous aurions approuvé le regroupement même si le Conseil général avait débattu de ce rapport avant le 16 juin.

Ce rapport suscite encore quelques considérations et questions de la part de notre groupe. D'abord nous regrettons que le Canton, au vu des moyens modestes à sa disposition, n'ait pas décidé d'avoir comme structure unique de création théâtrale professionnelle subventionnée le TPR. Prévoir neuf créations en trois ans dans le canton pour le TPR et le Théâtre du Passage, n'est-ce pas mettre la barre trop haut ? Est-ce réalisable avec les moyens prévus ? Ne s'agit-il pas là d'ambitions trop élevées ou alors de subventions insuffisantes pour atteindre le but visé et n'allons-nous pas au devant de demandes d'augmentations de subventions importantes ? En avons-nous les moyens ? Comment le Conseil communal voit-il l'avenir du TPR face aux ambitions du Théâtre du Passage ? Ensuite, cette Fondation n'est-elle pas surdimensionnée ou sous-dimensionnée au niveau du personnel et de manière générale ? En outre, dans la perspective du prochain rapport annoncé pour l'automne, nous demandons au Conseil communal de veiller à ce que la Fondation Arc en Scènes n'absorbe pas tout l'effort fourni par notre ville pour les activités théâtrales. Actuellement, l'essentiel des subventions vont à Musica-Théâtre et au TPR, une petite part seulement se partageant entre l'ABC, Bikini Test, le Festival des Six-Pompes et diverses aides à la jeune création. Il importe de veiller à maintenir ces autres forces jeunes et vives, indispensables également au rayonnement de notre ville. Enfin, nous voulons une culture vivante qui soit accessible et ouverte à tous. Toujours dans la perspective du rapport qui doit nous être présenté d'ici octobre prochain, nous demandons au Conseil communal d'être particulièrement attentif d'une part à ce que les prix restent très abordables, tant en ce qui concerne les locations des deux salles (Théâtre et Salle de Musique) aux sociétés et aux écoles de la ville qu'en ce qui concerne les prix d'entrée aux spectacles. Il est vrai qu'il existe déjà actuellement des réductions : Frs 5.- de rabais par billet pour les rentiers AVS et AI,

les étudiants et les chômeurs, ainsi que pour les détenteurs de cartes Sésame, Label Bleu, etc. Frs 10.- de rabais pour les membres de l'association TPR et SAT. Un tarif de Frs 15.- pour les enfants jusqu'à seize ans. Un last-minute à Frs 10.- pour les étudiants. Enfin, une place gratuite pour enfant dès quatre personnes. Nous remercions le Conseil communal d'examiner s'il y a lieu d'inciter la Fondation à faire un effort supplémentaire dans ce domaine et à quelles conditions un tel effort peut être envisagé. Le critère de rentabilité, mentionné dans le rapport, ne peut pas et ne doit pas être le seul qui compte pour la Fondation. Et encore, dans le but de permettre aux élèves de se familiariser avec la culture théâtrale, il convient de veiller à ce que la Fondation s'engage à faire venir à *l'heure bleue* ou à Beau-Site, au moins une fois par année, des spectacles de qualité destinés à être présentés à tous les élèves de la ville, cela en collaboration avec les écoles primaires et secondaires. Une dernière question concerne la billetterie. Un poste entier se justifie-t-il réellement ? Ce poste est-il financé en partie ou en totalité par la commune ? Dans quels délais les développements prévus (utilisation de la billetterie par d'autres organisateurs de spectacles ainsi que par les manifestations sportives) seront-ils effectifs ?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses et prenons acte de ce rapport. Merci de votre attention.

M. Théo Bregnard, POP : Pour quelqu'un qui s'intéresse à l'histoire du Théâtre dans notre ville, ce rapport d'information retraçant l'historique de la nouvelle Fondation Arc en Scènes, des débuts de Musica-Théâtre et du TPR à nos jours est fort intéressant. Nous pouvons relever, par exemple, les nombreuses subventions de la ville permettant à ces deux institutions de se développer, de rénover leurs installations ou parfois plus simplement de survivre. En effet, les difficultés financières rencontrées par ces deux associations étaient récurrentes, particulièrement au TPR. Est-ce que cette nouvelle institution permettra de pérenniser le Théâtre dans notre ville, d'en faire un organisme vivant et animé, comme tous les groupes l'avaient souhaité lors du rapport concernant la rénovation du Théâtre ? Osons l'espérer et même l'exiger pour l'avenir.

Mais, l'historique de ces deux associations et des statuts, est-ce vraiment ce qui nous intéresse aujourd'hui ? Osons dire non. A l'image de M. Nardin, le passé est beaucoup abordé et le présent malheureusement moins. Non pas que la description des statuts et de l'instrument soit inutile et négligeable, mais finalement ce que nous attendons tous avec impatience est le rapport sur la politique théâtrale qui sera développée tant à *l'heure bleue* qu'au TPR et ses inévitables implications financières. Nous nous réjouissons donc, par avance, de lire cet automne le rapport sur les Arts de la scène tant promis et depuis si longtemps.

Cela dit, revenons à cette nouvelle Fondation regroupant ces deux institutions. Qu'en pense le Conseil général ? Est-ce que son avis a un quelconque intérêt, étant donné que les assemblées du TPR et de Musica-Théâtre ont déjà donné leur aval et que la nouvelle Fondation est déjà établie ? Vous l'aurez compris, par cette interrogation, nous regrettons vivement l'arrivée tardive - comprenez beaucoup trop tardive - de ce rapport et cette façon de faire, nous tenant éloigné des décisions et nous plaçant en fin de compte devant le fait établi. Rappelons tout de même que la ville est le principal payeur et qu'à ce titre nous pourrions espérer avoir un droit de

regard. En sera-t-il de même lorsqu'il s'agira du financement de cette nouvelle institution ? Devrons-nous accepter une hausse des subventions sans avoir pu exprimer notre avis sur la politique mise en place ? Nous osons espérer qu'il en ira différemment par la suite.

Étant donné que l'intégration du TPR dans la Fondation a déjà été décidée, nous n'allons pas nous étendre sur ce choix ni sur l'organisation assez complexe de cette institution. Espérons seulement qu'elle permette de défendre au mieux les intérêts des arts de la scène de la région. En parlant d'intérêt pour la région, nous ne pouvons pas relever un des aspects positifs de ce regroupement, c'est-à-dire celui qui met fin au vieux conflit, entre un TPR, symbole d'un théâtre politisé, engagé, populaire (comme son nom l'indique) défendu par la gauche et Musica-Théâtre, à l'inverse, symbole d'un théâtre plutôt élitiste et bourgeois, défendu par la droite. Si nous ne pouvons que nous réjouir de la fin de ces tensions entre ces deux institutions, peu constructives selon moi à l'intérieur d'une petite ville comme La Chaux-de-Fonds, ce nouveau consensus sur la création artistique ne doit pas pour autant déboucher sur l'uniformisation de celle-ci. En effet, la réunion des forces aboutissant à cette nouvelle structure, ne doit pas conduire à la disparition des autres formes théâtrales de La Chaux-de-Fonds, ni à la diminution de leurs subventions. Ce fonctionnement unifié doit, au contraire, permettre une vision plus globale, ouvrant la voie d'une véritable politique culturelle dans la région et non à un resserrement du théâtre basé exclusivement sur *l'heure bleue* pour l'accueil de troupes et sur le TPR pour la création.

Le TPR doit certes affirmer son assise en matière de création et devenir, comme indiqué dans le rapport "LE lieu de création professionnel de la région", mais l'aide à la création doit aussi s'ouvrir et dépasser le seul cadre du TPR. La diversité théâtrale est une richesse qui ne doit pas disparaître. Comme le PS ou Les Verts, nous pensons que nous ne devons pas laisser que des miettes aux autres institutions, qui, rappelons-le, représentent en matière de théâtre que le 17% des subventions cantonales, tandis que 83% sont destinées au TPR et à Musica-Théâtre. Durant les législatures précédentes, nous avons mis l'accent sur l'institutionnel, sur les équipements. Il s'agit, aujourd'hui, de renverser quelque peu la vapeur et de promouvoir davantage le développement de la culture de terrain, professionnelle, mais aussi non professionnelle et hors institutionnelle. Il s'agit de promouvoir le théâtre en général et de ne pas faire payer aux autres associations culturelles du lieu, le développement du nouveau Théâtre.

Tout cela nous amène logiquement à la question financière. Dans le rapport sur la rénovation du Théâtre, il était mentionné que "le Théâtre serait trop petit pour être rentable" et "qu'il serait illusoire d'imaginer qu'une telle opération de développement puisse se réaliser sans coût supplémentaire". En effet, pour reprendre le rapport, il est bien illusoire d'imaginer que cette structure ne demandera pas davantage de subventions. D'autant plus que lors de la discussion du rapport, tous les groupes présents avaient émis le souhait que le Théâtre ne soit pas uniquement un bel objet décoratif, mais bien un outil vivant, dynamique, mis à la disposition de la population. L'entretien d'un patrimoine, comme le Théâtre, que nous héritons en tant que collectivité publique est d'un coût énorme. Nous y avons fait face, et décidé de rénover ce bâtiment désormais classé. Mais aujourd'hui, nous devons aussi assumer

nos choix, et malgré la situation financière de notre ville, nous devons accepter d'en supporter les coûts d'animation permettant à la vie sociale et culturelle de notre ville de se poursuivre. Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc pour cette nouvelle association; dans un premier temps, il avait été question de sponsors, qui ont d'ailleurs disparus dans cette nouvelle mouture, mais d'avoir à l'esprit que rien ne sert de faire de ce bâtiment un bel écrin vide.

Finalement, pour que ce lieu soit un véritable lieu d'échanges et de rencontres, tel que nous le souhaitons tous, nous devons, comme indiqué à la page 19 du rapport, "offrir des prix de billets accessibles au plus grand nombre et garantir ainsi la participation aux spectacles à la population". Il s'agit de faire des prix adaptés à la réalité de notre ville et à sa composition socio-culturelle et non pas des prix adaptés à la réalité des autres villes, notamment de l'arc lémanique. La culture a un prix, certes, chacun doit en être conscient, mais celle-ci doit néanmoins être accessible à tous et en rapport avec la population !

Pour que la population chaux-de-fonnière puisse profiter de l'outil, il faut également réfléchir aux prix de location des salles pour les sociétés locales, qui doivent pouvoir y accéder à des prix abordables. Une fois encore, les prix ne doivent pas être cassés, mais adaptés à la situation de notre ville. Fr. 3'000.- pour les écoles et les sociétés locales est un tarif bien trop élevé pour les salles de *l'heure bleue* si nous désirons offrir la possibilité aux sociétés locales de les utiliser. D'ailleurs, ces prix prohibitifs, qui ont presque doublé en une année, ont un effet pervers. En effet, si les diverses associations qui louent régulièrement la salle, comme la société de Musique, par exemple, ne peuvent plus louer ces salles parce qu'elles sont trop chères, soit elles abandonneront les lieux, ce qui est bien sûr négatif pour la vie culturelle de notre ville, soit, si elles n'arrivent plus à survivre, elles demanderont des subventions supplémentaires à la ville. En faisant des tarifs élevés, nous avons toute une somme de coûts indirects qui reviennent parce que les autres associations demanderont des subventions supplémentaires pour payer les tarifs élevés de la Salle de Musique.

Finalement, nous appelons encore de nos vœux, une collaboration plus active avec nos voisins jurassiens et de Morteau par exemple qui ne bénéficient pas de lieux de spectacles tels que nous en possédons. Nous devons aussi penser davantage à la complémentarité qu'à la concurrence dans nos relations avec Neuchâtel, afin de renforcer le RUN. Dans cette perspective, nous ne pouvons que saluer le préambule des statuts de la Fondation Arc en Scènes qui entend "inscrire ses activités et son avenir dans une perspective bien plus large" et qui désire renforcer et dynamiser les "Arts de la scène et de la musique dans l'Arc jurassien".

Pour un théâtre vivant, témoin de notre société actuelle, nous approuvons ce rapport, mais dans l'attente impatiente du suivant.

M. André Schreyer, UDC : Nous remercions le Conseil communal de son rapport d'informations du 12 mai 2004 relatif à la création de la nouvelle Fondation Arc en Scènes.

Après lecture de ce rapport qui a retenu toute notre attention, nous souhaitons faire quelques remarques et vous poser les questions suivantes. Les organigrammes nous paraissent bien chargés et pas très explicites. Certains de ces postes sont-ils

vraiment indispensables, ne pouvons-nous pas obtenir davantage de synergies, par exemple un seul administrateur pour *l'heure bleue* et Beau-Site ?

Deuxièmement, quel est le coût réel d'une place au Théâtre, à Musica et à Beau-Site. Pour chaque billet vendu, à combien se monte la participation de la ville ?

Troisièmement, quelle est l'économie d'échelle que nous prévoyons en regroupant les deux entités TPR et Musica-Théâtre en une Fondation Arc en Scènes ?

Sur quels critères nous basons-nous pour attribuer les subventions à la culture ? Y a-t-il une politique claire au niveau de la ville ?

Je vous remercie de vos réponses et de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Le groupe UDC prendra acte du rapport.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal : Je remercie tous les groupes, malgré vos doutes et les doutes exprimés notamment par le groupe radical, de l'accueil que vous avez réservé à ce rapport. C'est mon premier gros dossier culturel et les aventures théâtrales de la ville sont en effet un très gros dossier. En conséquence de quoi, je vous inviterai à me rappeler à l'ordre au cas où j'aurais oublié l'une ou l'autre de vos questions.

La création de la Fondation Arc en Scènes a été entièrement menée par le Conseil communal sortant. Plusieurs d'entre vous ont relevé que les choses s'étaient faites à l'envers et que finalement, nous venions au Conseil général pour vous faire constater quelque chose qui existe déjà, et que vous appréciez peu cela, ce que nous pouvons comprendre. Néanmoins, la date du 12 mai figurant sur ce rapport vous permettra de constater que nous aurions espéré pouvoir vous soumettre ce rapport avant que les institutions concernées par le regroupement ne se prononcent. Cela n'a pas été possible, car d'autres rapports très importants ont été placés en priorité et traités de cette manière-là. Néanmoins, la ville n'est qu'un partenaire parmi d'autres dans ces institutions; dans la Fondation Musica-Théâtre où elle est co-propriétaire des bâtiments et à Beau-Site où elle est membre de l'association, au même titre que d'autres villes. Nous trouvons également le Canton, il y a d'autres institutions subventionnantes, en conséquence de quoi, votre voix est importante, car nous subventionnons largement, mais elle n'est pas unique.

Plusieurs d'entre vous l'ont relevé, les objectifs de la création de la Fondation Arc en Scènes, c'est d'essayer de rationaliser, revitaliser, réorganiser trois institutions qui jusque là fonctionnaient de manière relativement séparée; à savoir la gestion de la Salle de Musique, la gestion du Théâtre et le TPR. L'idée était de redéfinir Musica-Théâtre de façon plus transparente. Au fil du temps, les choses se sont organisées d'une manière qui était bonne, efficace. Elle a en tout cas permis à cette ville de vivre, mais nous n'y voyions pas toujours aussi clair que nous l'aurions souhaité. Arc en Scènes est une occasion pour le Conseil communal d'avoir introduit de la transparence dans le système. L'idée était aussi de préserver le théâtre de création dans les Montagnes neuchâteloises et notamment le TPR, sachant qu'en effet la ville de Neuchâtel a également développé un concept de création. Pour préserver le TPR et que cela reste dans nos moyens financiers, la solution Arc en Scènes a paru la meilleure.

Vous avez trouvé la solution d'une fondation lourde. Vous avez fait des remarques sur l'organigramme. Remarques que nous pouvons recevoir. C'est une

solution qui ne va pas seulement être une superstructure, comme on dit. C'est une solution qui chapeaute, mais c'est une solution qui regroupe et qui rationalise malgré tout. L'administration est regroupée, mais la création qui est au TPR restera séparée, parce qu'elle est subventionnée ailleurs qu'à La Chaux-de-Fonds; elle est subventionnée par d'autres villes et par d'autres cantons. Il était donc important de conserver un statut spécifique lisible pour la création au TPR et une comptabilité lisible également pour que les institutions subventionnantes s'y retrouvent.

Arc en Scènes, c'est aussi la mise sur pied d'une billetterie, une billetterie commune. Elle aura d'abord servi à l'heure bleue et au TPR, mais elle est appelée à s'étendre progressivement à l'ensemble des institutions qui louent la salle, y compris à des institutions qui ont des activités culturelles ou sportives. De cette manière, bien entendu, elle deviendra rentable. A l'heure actuelle, elle l'est déjà, car la Ville récupère un certain montant sur chaque billet vendu. C'est quelque chose qui coûte, qui grève notre budget, mais qui progressivement nous rapporte aussi et qui pourra avoir une certaine rentabilité et surtout permettre une meilleure cohérence dans le suivi de l'ensemble des manifestations culturelles, parce que nous aurons un lieu centralisé où les billets seront vendus. Cela facilitera la tâche. Arc en Scènes, c'est tout cela.

Arc en Scènes existe déjà, c'est vrai. Le comité directeur de cette institution s'est réuni deux fois. Le Conseil communal par moi-même a participé à la deuxième séance. Ce qui est intéressant pour le Conseil général, c'est qu'il s'agit d'une institution qui naît, qui se construit, qui se pense. Elle présente encore des zones d'ombres, des difficultés, mais tout se met en place progressivement. Les remarques que vous avez faites pourront être prises en compte par ma voix, mais il y a aussi un certain nombre de personnes qui représentent Arc en Scènes qui sont dans la salle, qui sont venues assister à nos débats et qui vous ont entendu. Le fait d'avoir un nouvel outil qui se met sur pied, qui démarre et qui va pouvoir prendre en compte vos remarques, c'est un plus. Je me fais fort de valoriser ce plus et de transmettre vos différentes préoccupations aux instances d'Arc en Scènes.

La rénovation du Théâtre va s'achever. Elle aura coûté cher à la ville, mais surtout elle aura mis un outil magnifique au service de la population, magnifique, mais plus cher, parce que les installations techniques sont plus compliquées, elles nécessitent une maintenance plus grande, il faut davantage de personnel. Cela induit un certain nombre de coûts. Vous avez tous relevé la modification qui est intervenue dans les tarifications, que ce soit pour les spectateurs ou pour les locataires de salles. En effet, il y a un coût induit par ce mécanisme. Le Conseil général devait s'y attendre puisque cela avait été signalé au moment où nous avons annoncé la rénovation du Théâtre. Néanmoins, il est vrai que ce coût est là, il est concret, il est dans les faits et dans les chiffres. Il pèse également sur les épaules du budget communal. Vous aurez à vous en apercevoir lors des discussions qui concerneront le budget.

Le coût des locations. Si nous commençons par les spectateurs, Mme Ducommun a été tout à fait exhaustive, donc je n'y reviendrai pas. Elle a cité absolument tout ce qu'il y avait à citer. Pour les spectateurs, les tarifs ont été fixés sur le modèle du Théâtre du Passage, ce qui n'était probablement pas heureux en effet. Toute une série de mesures ont été prises pour améliorer les choses. Ce qui a été décidé, c'est de

calculer le prix des entrées en fonction des spectacles. En conséquence de quoi, il y aura des spectacles chers pour lesquels il faudra payer cher et des spectacles moins chers pour lesquels nous payerons moins cher. Ceux qui ont eu la chance de découvrir la saison qui a été éditée et qui concerne Arc en Scènes constateront que cette saison est extrêmement riche. Elle touche tous les secteurs, tous les publics et toutes les demandes. Ce sont les objectifs de la politique culturelle de la ville. Pour la première fois, vous voyez figurer le sigle *l'heure bleue* et le TPR sur la page de garde. Vous avez une représentation de la salle avec les différents tarifs et les tarifs par spectacle. Nous constatons que d'ores et déjà, les tarifs qui sont pratiqués par la ville de La Chaux-de-Fonds sont un peu moins élevés que ce qui se fait ailleurs, à l'exception des opéras qui sont des spectacles extrêmement coûteux. Les gens qui assistent aux opéras savent que cela va être cher. C'est cher partout et ils s'attendent à devoir payer des montants importants. Nous avons fait le calcul avec le délégué culturel pour savoir quel était le prix réel des places. Malheureusement l'exercice n'a pas été fait pour l'ensemble des salles, mais nous l'avons fait pour le Théâtre. Le prix officiel, le prix réel des places se calcule avec le cachet, le prix coûtant de la salle qui représente Frs 3'000.-. Par exemple, pour un spectacle comme Beaudelaire, nous arrivons à un prix sortant de Frs 42.- par place si tout est loué. Si tout n'est pas loué, c'est évidemment un coût plus important, c'est-à-dire le coût pour l'institution qui n'est pas payé par le spectateur est plus important. Nous avons également en tête le paradoxe d'avoir des places trop coûteuses qui vident la salle. Concernant la saison qui vient de se terminer, j'aimerais que vous sachiez qu'elle a été déjà bénéficiaire, relativement bénéficiaire; qu'elle a déjà rapporté un certain montant. Les comptes annoncés de la saison, comme M. Nardin l'a soulevé dans le rapport comme étant connus en juin, nous les connaissons maintenant. Pour les recettes, je vous dirais qu'il y a eu 10'000 spectateurs pour trente spectacles, ce qui représente à peu près 300 personnes par spectacle. C'est un taux qui est trop faible. Il y a un effort énorme qui s'est fait. La qualité de la saison qui s'annonce devrait compenser cela, mais c'est un taux qui est trop faible. Les locations ont rapporté Frs 257'000.-, la billetterie, Frs 230'000.-. Nous pouvons améliorer, mais l'effet *heure bleue*, l'effet Arc en Scènes fonctionnent déjà et nous avons réellement un espoir d'arriver à rentabiliser. La rentabilité n'est pas une maladie. Si nous arrivons à rentabiliser ces institutions, c'est toujours cela de gagné pour les coûts pour la ville.

Coûts pour la ville auxquels j'arrive maintenant. Une annonce avait été faite dans le rapport : il serait nécessaire d'augmenter la subvention de Frs 450'000.-. Mais c'était une évaluation. C'était relativement empirique. Dans cette évaluation, il manquait un certain nombre de coûts qui sont maintenant arrivés. Ils sont arrivés dans les comptes de cette saison. Musica-Théâtre devra trouver les montants pour compenser ce qui avait été oublié. Cela ne viendra pas à charge de la ville, puisque nous avons une subvention, mais il manque en effet une partie qui est essentiellement composée des amortissements et des provisions pour le changement du matériel qui a maintenant été rassemblé sous Arc en Scènes et de la maintenance avec des outils techniques modernes. Nous avons exactement le même problème à l'Hôpital. Nous avons des machines de plus en plus sophistiquées et nous avons besoin de contrat de maintenance pour absolument tout. Ce sont des montants qui sont importants et qui vont grever les coûts qui vont être mis à la charge de la ville. Dans le budget 2005,

nous avons rajouté ces coûts. Il y a un autre élément encore, c'est que nous avons un manque de personnel. Le personnel n'est pas du tout pléthorique, en particulier le personnel technique. Donc nous avons des heures supplémentaires en quantité. Il faudra vraisemblablement engager du personnel. Il y a une charge importante, mais elle n'est pas décidée définitivement. C'est bien le Conseil général qui décidera du montant de la subvention et vous ne serez pas du tout tenus à l'écart de ce processus. La commission financière examinera et décidera ce qu'elle souhaite faire. La décision qui a déjà été prise avec mon collègue, M. Kurth, avec lequel nous avons relu le budget des affaires culturelles, c'est de plafonner la subvention communale et de faire en sorte que s'il y a des recettes en supplément, elles viendront en déduction de la subvention. De cette manière-là, puisque nous avons quand même l'espoir de bien vendre cet objet, nous devrions pouvoir y retrouver nos billes.

Plusieurs groupes ont fait allusion au déséquilibre qui s'est construit entre les institutions et les amateurs. C'est exact. Pendant toute cette législature, nous avons énormément porté l'action sur l'institutionnel. Un déséquilibre s'est créé; le Conseil communal en est conscient. Dans la politique culturelle qui va être définie, qui est appelée de vos vœux, que vous trouverez déjà dans le rapport des arts de la scène mais qui vous sera présentée en elle-même, nous chercherons à équilibrer cette situation. En effet, la politique culturelle existe. Il y a une politique de subventionnement, il faut qu'elle réponde à tous les milieux, à toutes les demandes. Il y a bien sûr du théâtre confidentiel, mais il y a aussi des concerts de fanfare. Il faut que la ville puisse subventionner et faire vivre toutes ces formes de culture. Il faut éviter qu'il y ait un gros mangeur et toute sorte d'affamés. Donc c'est bien le but de l'exercice. Le Conseil communal a exactement pour objectif de pouvoir maîtriser cette situation et venir à un meilleur équilibre. Pour l'heure, cet équilibre n'est pas totalement satisfaisant.

Le Conseil communal reviendra devant vous avec deux rapports. Un rapport sur les prix, sur la politique des locations, sur l'effet de la saison. Nous vous informerons tout à fait clairement des solutions que nous aurons trouvées. Nous reviendrons avec le rapport très attendu des arts de la scène. Peut-être pas aussi attendu que l'Agenda 21, mais presque. Je félicite en passant M. Herrmann d'avoir réussi à placer l'Agenda 21, car dans la législature précédente, il s'était fait fort de placer l'Agenda 21 dans toutes ses interventions, quel que soit l'objet qu'il traitait. Vous aurez donc un rapport sur les arts de la scène. Il a été écrit, mais il a été refusé par la commission culturelle. Au nom du Conseil communal, je peux vous annoncer que dorénavant, nous travaillerons avec la commission culturelle sur les dossiers culturels de manière systématique, de telle sorte que nous ne nous retrouvions pas en bout de course avec un refus.

Pour les questions particulières, elles sont peu nombreuses, parce qu'il me semble que dans les généralités, j'y ai répondu. « Le passé est bien décrit, l'avenir pas ». C'est vrai, mais c'était la création de cette nouvelle institution.

Bien sûr que les relations avec Bienne, Neuchâtel et les autres théâtres subsistent. Une mise en commun énorme s'est faite. Le besoin de synergie se fait ressentir partout. Il existe des regroupements et du travail en commun avec le Théâtre du Passage à Neuchâtel, avec Bienne et avec Yverdon, etc.. Cela se met vraiment en

place. La billetterie devrait aussi donner une ouverture sur l'extérieur qui permette aux habitants de la ville d'accéder à d'autres propositions culturelles à l'extérieur.

Mme Ummel, le restaurant fermé. Il y avait malheureusement des travaux. C'est très dommage, car il faisait beau et la terrasse est jolie, mais le restaurant a été fermé pour des raisons de travaux.

Les vingt jours du Conseil communal. C'était dans la convention sortante. C'était un accord. En fait, ils se sont dédoublés, il y avait vingt jours pour la Salle de Musique et vingt jours pour le Théâtre. Cela privait Musica-Théâtre de quarante jours de rentrées et de recettes. Le Conseil communal a pris la décision de payer la part de bénéfice pour ces vingt jours pour lesquels il offre la gratuité aux écoles ou à d'autres interlocuteurs qui en font la demande. Cela veut dire que le budget communal mettra Frs 1'500.- sur ces locations "gratuites". Les usagers devront mettre Frs 1'500.- pour les prix coûtants (prix techniques, techniciens, lumière, etc.). C'est cela qui a doublé. C'est l'élément qui a doublé, c'était toujours payé par les usagers, mais auparavant c'était Frs 700.- et maintenant, avec les rénovations, malheureusement, cela a augmenté.

Le statut de Beau-Site. Le bâtiment appartient à la ville. Le TPR ne peut rien faire dans Beau-Site sans l'accord de la ville. Nous ne pouvons pas avoir une situation plus claire que celle-ci. Maintenant, Beau-Site va pouvoir être loué. Les prix de location sont beaucoup plus faibles. Ce qui va permettre des répétitions et une utilisation améliorée de Beau-Site aussi.

Les personnes ont été nommées. Je crois, contrairement à M. Herrmann, que le fait d'avoir plusieurs interlocuteurs représentant plusieurs milieux sera un enrichissement. Je ne crois pas qu'il y ait de coup d'Etat à craindre ou de conflits. Le sentiment que j'ai dans mon premier vécu, c'est qu'il y a une très grande volonté de bien faire. Vraiment les gens sont heureux de ce qui se met en place. Ils ont l'impression que c'est une chance. Je crois que cela va plutôt bien fonctionner qu'autre chose. Nous ne craignons en tout cas pas des dérapages dans ce domaine.

Je crois que j'ai répondu aux différentes questions.

M. Bregnard, peut-être juste pour dire qu'il faudra certainement développer la collaboration avec la France voisine, mais il est exagéré de dire que la France voisine n'a pas de salle. Des toutes petites collectivités se sont, au contraire, dotées de salles polyvalentes tout à fait impressionnantes.

Limiter la concurrence avec le Théâtre du Passage. C'est un souhait que nous avons aussi. Nous veillerons à ce que ce soit le cas en espérant qu'il y aura du répondant en face.

En conclusion, bien entendu, je regrette que le groupe radical n'entre pas en matière. J'espère que les explications qui ont été données lui permettront quand même de suivre ce dossier et d'accepter son évolution. Le Conseil communal comprend la déception du Conseil général d'être consulté après que tout s'est mis en place, mais les enjeux sont très importants. Il s'agit de la survie de trois institutions qui vont coûter plus cher, mais il faut arriver à limiter et à maîtriser ces coûts et ce fonctionnement. C'est un objectif qui doit permettre une rééquilibration à terme entre les arts de la scène institutionnels et amateurs. C'est le but du Conseil communal et vous aurez l'occasion de le suivre dans les différents dossiers qui vont venir et qui concerneront la création théâtrale. Donc ce sera l'évolution des tarifs et de la saison et

des arts de la scène. Je remercie les groupes de bien vouloir soutenir ce projet. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc-André Nardin, rad. : Mme la présidente du Conseil communal, votre réponse à notre intervention la légitime d'autant plus. Vous vous êtes sentie obligée, en dehors d'un rapport qui ne donnait aucun chiffre de nous en donner. C'est extraordinaire. Vous êtes complètement sortie de votre sujet. Alors que vous auriez dû vous limiter purement à la structure, vous avez abordé la question des coûts. Donc il faut savoir exactement ce dont nous parlons. Toute politique a un prix, toute structure a un prix. Nous ne pouvons pas ce soir décider d'une structure, sans que cela n'ait des incidences sur l'avenir. C'est ce que nous critiquons dans la position du Conseil communal. Vous nous demandez de vous faire confiance. Mais bien sûr, vous savez que nous pouvons faire confiance au Conseil communal, mais nous demandons à ce que notre lanterne soit éclairée de manière totale et absolue, et non pas qu'il y ait des passages qui restent dans le doute. Mme Ducommun, ce soir, est venue avec la politique des locations. Vous l'avez félicitée de donner un aperçu aussi précis et aussi complet de la politique de location. Je remercie Mme Ducommun. Je n'ai pas fait la démarche pour ce soir, je vous le dis sincèrement, Mme Ducommun, parce que tout simplement, je trouvais que c'était hors sujet. Vous nous donnez une structure, vous ne nous donnez pas des coûts. Je crois qu'il faut être logique. M. Bregnard a aussi parlé de la politique des locations. Il a insisté pour savoir quel va être l'équilibre qui va être atteint. Vraiment, vous mettez un peu la charrue avant les bœufs. C'est pour cela que nous ne pouvons pas ce soir prendre acte de ce rapport. Cela ne veut pas dire, Mesdames et Messieurs, que nous n'approuverons pas à long terme la position du Conseil communal et de la majorité de ce Conseil général. Simplement nous voulons prendre des décisions en toute connaissance de cause. Ce soir, j'estime que vous ne voyez que la moitié de la vérité et non pas l'entier. C'est pour cela que nous ne prendrons pas acte de ce rapport.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Je demande au Conseil communal si j'ai raté la réponse sur le Théâtre Zap.

M. Francis Stähli, POP : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tous les intervenants, et plus particulièrement, puisqu'il y a une objection qui est faite, l'intervenant radical. J'aimerais vous faire part de quelques remarques. La première, il est vrai que nous sommes ici en présence d'une proposition qui concerne uniquement la structure. Et c'est net aussi que derrière la problématique de la structure, il y a toute une problématique financière budgétaire. Et nous pouvons comprendre une position qui dit : "Comment est-ce que nous pouvons nous engager sur la structure, si nous ne pouvons pas aborder de plain-pied la problématique budgétaire ?" Toutefois, j'aimerais dire ceci. Depuis très longtemps, nous avons compris au Conseil général, au Conseil communal et dans de nombreux milieux culturels et associatifs de la ville qu'il était impossible de continuer avec deux entités (Musica-Théâtre et TPR) et qu'il fallait mettre en place une structure; tout en sachant que cette mise en place est absolument nécessaire, mais qu'elle a aussi un certain nombre de conséquences financières. Seulement, il y aurait encore plus de conséquences négatives financières,

si nous ne le faisons pas. Suite à de très bonnes discussions et à un très bon travail, nous sommes arrivés à la proposition de structures. Les critiques qui disent que nous n'avons pas pu en discuter, ce sont des critiques faibles, parce que au fond, concernant la structure, concernant l'organigramme, il n'y a pas eu de véritable critique (une ou deux questions auxquelles il est facile de répondre). Donc il fallait de toute façon cette structure. Maintenant, il est vrai qu'il y a un problème budgétaire qui va se poser. J'aimerais que chacun pense à ce qui a été dit par l'ensemble, parce c'est la quadrature du cercle. Nous savons que les coûts, le prix de revient des spectacles a augmenté. Ce n'est plus du tout la situation des années 60 - 70. Nous savons que le coût des créations a augmenté. Nous savons que si nous voulons présenter des spectacles, dans notre Théâtre que nous avons rénové, il faut un équipement technique et du personnel. Si nous voulons continuer d'être une ville qui est inscrite dans un réseau qui présente des pièces importantes, diversifiées, de l'extérieur et encore un théâtre de création, il y a un coût, chacun le reconnaît. Mais en même temps, chacun voudrait que les prix soient bien adaptés. Oui, et en même temps chacun voudrait aussi que la part qui soit donnée au théâtre de création comme je l'ai appelé, ne défavorise pas le théâtre d'expérimentation et toutes les activités culturelles de la ville. Je pense à nos fanfares qui font un boulot magnifique. Si vous voulez tout cela en même temps, il faudra envisager d'augmenter le budget culturel. Il n'y aura pas d'autres échappatoires. Ou il faudra dire : nous ne voulons plus le théâtre de création, ou encore nous voulons fermer *l'heure bleue* ou bien nous ne voulons plus donner aux fanfares, plus donner à l'expérimentation. A part cela, ce sera de toutes petites économies, par rapport au grand ensemble que nous sommes en train de voter. Ce sera les questions que vous devrez vous poser en commission financière, heureusement, je n'en fais plus partie ! RIRES. Je vous remercie.

M. Marc-André Nardin, rad. : Je remercie M. Stähli de son intervention qui semble me donner raison, mais en même temps aboutit pour moi à un constat en me disant : voyons, tu parles pour ne rien dire. Non, ce n'est pas cela. Je ne parle pas pour ne rien dire, parce que si les comptes que vous allez nous présenter sont par trop catastrophiques, nous proposons, le parti radical, d'avoir un seul administrateur pour *l'heure bleue* et le TPR. Cela remet fondamentalement en cause votre organigramme. Nous proposons peut-être, pourquoi pas, de vendre Beau-Site. Il y a des questions que nous devons nous poser. Des questions fondamentales. Ce soir, en mettant sur pied cette infrastructure, vous ne vous les posez pas. C'est pour cela que je suis intervenu et c'est pour cela que je n'ai pas voulu aborder la question des coûts parce que je respecte le rapport du Conseil communal et je n'ai pris que ce que vous avez bien voulu nous dire, c'est-à-dire un rapport sans chiffre. C'est pour cela que nous n'entrerons pas en matière et résolument.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal : Je vais répondre à Mme Ummel concernant le Zap Théâtre. C'est un petit théâtre qui s'est mis en place tout seul, sans aucun aide, qui a commencé de vivre et qui a un très bon écho. Pour la première fois, ils nous ont demandé une aide pour une création qui va se faire au Casino, sauf erreur. Nous allons entrer cela dans le cadre de nos relations avec Le

Locle pour pouvoir aider Zap Théâtre dans ce qu'il va mettre en place au Locle, avec un retour d'ascenseur de la part du Locle pour une situation qui serait inverse. Pour ma part, je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller voir un spectacle au Zap Théâtre, mais c'est un petit théâtre très dynamique. Voilà comment je pourrais présenter les choses.

Concernant le seul administrateur. J'ai vu que j'avais oublié de répondre à M. Schreyer et M. Nardin vient de rappeler cela. Au niveau du TPR, l'administrateur, va partir. Il a été nommé ailleurs. La mise sous la seule responsabilité de l'administrateur actuel de *l'heure bleue* est bien entendu envisagée. Nous sommes en train de créer un seul outil. M. Nardin, nous avons fait une proposition d'une structure qui avait quelque chose de frustrant, par définition. Parce que nous proposons une structure, sans pouvoir entrer en matière complètement sur le contenu et sur les chiffres. Nous pouvons comprendre votre frustration. Mais tout le monde a en tête les chiffres, les ordres de grandeurs, puisqu'il y a eu le rapport du Conseil communal pour la réalisation du Théâtre. Les budgets ont été votés. Nous voyons bien qu'ils augmentent. Ils augmentent à cause de cela. Chaque conseiller général a pu le constater de budget en budget. Donc le budget dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui est déjà beaucoup plus important que celui de 2003. Les chiffres du budget que nous vivons maintenant ne sont pas totalement inconnus. La première saison qui vient de se dérouler s'est déroulée dans des conditions particulières avec un théâtre en travaux, avec une activité qui s'est redéclenchée en octobre avec toute la bastringue de l'ouverture et de l'inauguration. Cette saison-là n'est que relativement indicative. Ce que nous vous avons demandé, c'est de nous donner un outil. Cet outil est imparfait, c'est probable. Nous allons le peaufiner. Nous allons prendre en compte les remarques que vous faites. Vous aurez les chiffres. La raison pour laquelle cet outil vous est demandé, c'est pour que les chiffres soient viables pour le budget communal. C'est essentiellement cela. D'une certaine manière, c'est peut-être un peu la charrue avant les bœufs, mais pas à ce point.

Je vous invite à accepter la création d'Arc en Scènes. Je m'engage au nom du Conseil communal à vous donner toutes les informations au fur et à mesure qu'elles existeront, par le biais de rapports, par le biais de la commission financière et par le biais des séances qui concerneront ici le budget.

Il est pris acte du rapport par 34 voix contre 3.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous propose que nous passions directement, avant la pause, au point suivant de l'ordre du jour en souhaitant que vous soyez assez économes sur votre énergie, afin que nous puissions aller au bout de celui-ci !

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune

(du 12 mai 2004)

**AU CONSEIL GENERAL DE
LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

INTRODUCTION

Le 25 juin 1997, votre Autorité acceptait le rapport du Conseil Communal relatif à la politique énergétique et aux démarches à entreprendre pour l'obtention du label "*Cité de l'énergie*" (PV No 13, pages 1355 à 1410).

Dans les conclusions dudit rapport (pages 33 et 34) nous mentionnions que ce document serait susceptible d'être modifié au fil des années, en fonction de l'évolution de la conjoncture et de la situation financière de notre collectivité.

Ce programme, certes ambitieux, n'a pas pu être complètement réalisé. Quelques objectifs n'ont pas encore été entrepris faute de moyens ou laissés en attente. Ils ont été remplacés par d'autres projets réalisés au cours des deux dernières législatures, ce qui, compte tenu des objets réalisés et ceux en cours, nous donne un bilan très en dessus des buts fixés par le rapport (voir chapitres 4 et 5).

Entre-temps, l'Assemblée fédérale adoptait la loi sur l'énergie (LEne) le 26 juin 1998 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. De même, le Grand Conseil du canton acceptait une nouvelle loi cantonale sur l'énergie le 18 juin 2001 (LCEn) avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Il nous paraît donc important de vous soumettre ce rapport qui traite de l'état actuel des actions entreprises et sollicite des options de nouvelles actions à entreprendre en matière de politique énergétique, dans l'optique de contribuer au développement durable en symbiose avec l'Agenda 21 local qui fait l'objet d'un rapport séparé.

OBJECTIFS DE LA CONFEDERATION ET DU CANTON

Energie 2000

Le programme *Energie 2000* de la Confédération lancé en 1990, dont les objectifs ont déjà été mentionnés dans notre rapport du 9 juin 1997, a pris fin le 31 décembre 2000. Même si certains objectifs n'ont pas été atteints, le bilan global est très satisfaisant, notamment en ce qui concerne la production d'énergies renouvelables et l'extension de la production de courant électrique par la force hydraulique. Le rapport final et 10^{ème} rapport annuel de l'OFEN mentionne par ailleurs que, grâce à ce programme, 4,6 % de la consommation globale d'énergie en Suisse a pu être économisée par rapport à l'évolution prévisible de 1990. Ces économies représentent un montant de 990 millions de francs et une consommation totale d'énergie égale à celle du canton de Lucerne.

SuisseEnergie

SuisseEnergie, le nouveau programme énergétique de la Confédération qui remplace *Energie 2000* à partir de janvier 2001, a fixé des objectifs quantitatifs découlant de ceux de la loi sur le CO₂ et des engagements pris par la Suisse dans le cadre de la convention internationale sur le climat. Ces objectifs ambitieux exigeront des efforts sensiblement plus conséquents que ceux d'*Energie 2000*, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures volontaires, les incitations et les prescriptions.

L'Office fédéral de l'énergie, dans son rapport de janvier 2001 et intitulé « *SuisseEnergie – Le programme subséquent d'Energie 2000* » explique les bases d'une politique énergétique dynamique qui tend à :

- répondre à l'obligation constitutionnelle dans le domaine énergétique et concrétiser les lois sur l'énergie et sur le CO₂ (Agences, conventions avec les gros consommateurs) ;
- permettre à la Suisse d'atteindre ses objectifs en matière énergétique et climatique (notamment réduction de 10 % des émissions de CO₂ d'ici à 2010) ;
- instaurer un approvisionnement énergétique durable basé sur des innovations et des technologies nouvelles ;
- exploiter les expériences réalisées dans le cadre d'*Energie 2000* ;
- répondre aux exigences du « dialogue énergétique », en continuant d'axer la politique énergétique sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables et en recourant aux mêmes mesures (volontaires et économiques) ;
- mettre en œuvre les décisions du Conseil fédéral des 21 octobre 1998 et 14 juin 1999 concernant le programme subséquent d'*Energie 2000* ;
- respecter le vote populaire du 24 septembre 2000 sur les redevances énergétiques ; mettre en œuvre, comme le réclamaient les opposants, des mesures volontaires dont s'occuperont les Agences et, le cas échéant, appliquer une taxe sur le CO₂.

Le tableau ci-après résume les principaux objectifs du programme *SuisseEnergie* (en comparaison avec ceux d'*Energie 2000*) :

Domaine	Proportion de la consommation finale (1999)	OBJECTIFS 2010 ¹⁾	
		Politique statu quo du (LEne, E2000)	Politique renforcée ³⁾ (selon loi sur le CO ₂ , eCH, LME) Objectifs SuisseEnergie
Utilisation rationnelle de l'énergie Consom. énergie fossile ²⁾ Emissions de CO ₂ ²⁾ - par les combustibles - par les carburants Consommation d'électricité	72.3 % 21.4 %	+ 2 % stable - 8 % + 12 % + 10 %	- 10 % ⁴⁾ - 10 % - 15 % - 8 % ≤ + 5 % ⁴⁾
Energies renouvelables Production hydroélectrique Autres énergies renouvelables - Electricité - Chaleur	13.0 % 9.5 TWh (3.1 %)	stable ? + 0.37 TWh ⁵⁾ + 2.10 TWh ⁵⁾	stable + 0.5 TWh + 3.0 TWh

¹⁾ Comparaison avec 2000; croissance économique 1998-2010 : 2.2 % par an.

²⁾ Sans les vols à l'étranger ; principe de l'intérieur selon loi sur le CO₂.

³⁾ Si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs de la loi sur le CO₂ et de *SuisseEnergie*, des incitations et des prescriptions devront venir compléter les mesures volontaires.

⁴⁾ Les mesures volontaires doivent permettre 5 % d'économies en 2010 (soit le double d'*Energie 2000*).

⁵⁾ Résultat d'*Energie 2000*.

Loi cantonale sur l'énergie (LCEn)

La démarche retenue pour l'élaboration de la nouvelle LCEn du 18 juin 2001 est définie dans son article premier qui se présente comme suit :

« Article premier – Conformément au droit fédéral et dans la perspective du développement durable, la présente loi vise à contribuer à un approvisionnement énergétique du canton suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. »

Sur le plan cantonal, elle a pour buts :

- a) d'assurer une production et une distribution de l'énergie économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement ;
- b) de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ;
- c) d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

Afin de promouvoir les objectifs du programme SuisseEnergie et de s'y conformer, la loi cantonale, outre les incitations et obligations définies pour les particuliers, s'attache aussi à obliger les pouvoirs publics à servir d'exemple selon les articles 4^e et 5^e, à savoir :

« *Obligations des autorités :*

1. Principe

Art. 4 – Le canton et les communes veillent à garantir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie, ainsi qu'à un approvisionnement énergétique diversifié. Leurs bâtiments, installations, véhicules et appareils seront conçus, choisis, adaptés et utilisés afin de servir de références auprès de la population et ainsi de l'inciter, par l'exemple, à poursuivre les buts de la présente loi.

2. En particulier

Art. 5 – En particulier, les bâtiments publics neufs, construits ou subventionnés par le canton, doivent satisfaire aux exigences énergétiques définies par le département.

Si ce n'est pas le cas, ils perdent les subventions qui y sont liées.

Les exceptions font l'objet d'une décision du Conseil d'Etat. »

Cette loi est suivie par la mise en application du *Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn)* du 19 novembre 2002, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Au sens de l'article 13 de la LCEn, la ville de La Chaux-de-Fonds, qui est dotée d'un Service communal de l'énergie et qui dispose de moyens de contrôles suffisants, a reçu du Conseil d'Etat la délégation des compétences décisionnelles suivantes :

- *isolation thermique des constructions* selon la nouvelle norme SIA 380/1 de 2001 ;
- *réfrigération et humidification des locaux* (nouveau règlement) ;
- *chauffage et eau chaude sanitaire* (nouveau règlement) ;
- *aération et ventilation* (nouveau règlement) ;
- *récupération de chaleur* (nouveau règlement) ;
- *part maximale d'énergies non renouvelables* (nouvelle compétence) ;
- *installations électriques* selon la recommandation SIA 380/4 (nouvelle compétence) ;
- *couplage chaleur-force* (nouvelle compétence) ;
- *décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude* (nouvelle compétence) ;
- *demander les indices de dépense d'énergie thermique des bâtiments existants* sur demande de l'autorité cantonale (nouvelle compétence).

Il est important de noter qu'une harmonisation au niveau du pays est mise en place en ce qui concerne l'aspect énergétique des constructions; ainsi, les lois cantonales tendent à correspondre d'un canton à l'autre. On peut déjà relever qu'au niveau des cantons romands, les divers formulaires exigés sont les mêmes.

Le label « Cité de l'énergie® »

La plus grande partie de notre politique communale de l'énergie s'articule selon les objectifs contenus dans le rapport du 7 juin 1997 à la suite duquel la ville a brillamment obtenu le label « *Cité de l'énergie®* ». Le premier audit trisannuel élaboré en septembre 2000 a, lui aussi, permis de définir des mesures très sévères qui ont été saluées par les membres du bureau de contrôle du label. Le troisième rapport d'évaluation pour le renouvellement du label « *Cité de l'énergie®* », accepté le 10 septembre 2003 par le Conseil communal, a été présenté à la commission du label qui l'a, à son tour, certifié lors de sa séance du 8 octobre 2003. Le nombre de points obtenus, selon une nouvelle cotation d'évaluation plus rigoureuse et identique aux normes européennes (*European Energy Award*) passe de 92 à **327** sur un potentiel augmenté de 133 à **463** points et le rapport entre ces deux valeurs reste pratiquement stable (69 à **71 %**), ce qui permet de garder un bon potentiel d'amélioration.

Dans le catalogue des actions et travaux envisagés pour la période de législature 2004 – 2008 en matière d'énergie, qui fait partie du rapport d'évaluation trisannuel, nous nous sommes engagés à poursuivre des objectifs concrets, voire ambitieux, orientés vers un développement durable respectueux de l'environnement. Ces actions sont décrites et détaillées au chapitre 6 du présent rapport.

Nous constatons avec plaisir qu'après l'audit trisannuel de septembre 2003, la Ville de La Chaux-de-Fonds figure en bonne place dans le classement des communes "*Cités de l'énergie®*" élaboré par *SuisseEnergie* à fin 2003, où elle occupe le **4^e rang** ex aequo avec Neuchâtel (sur une centaine de *Cités de l'énergie* en Suisse).

Actions entreprises à ce jour

La situation de notre ville à 1'000 m d'altitude n'est pas forcément un handicap énergétique. En effet, les conditions climatiques particulières de notre région ont favorisé très tôt, et même sans les impulsions de programmes d'économies fédérales et cantonales, une prise de conscience de l'importance de l'énergie. Bien avant l'obtention du label « *Cité de l'énergie* », d'importants travaux et mesures visant à économiser l'énergie avaient déjà été remarqués bien au-delà de nos montagnes. Nous nous permettons de ne pas toutes les citer afin de ne pas alourdir ce présent rapport, sachant qu'elles figurent en bonne place dans de nombreux rapports et comptes rendus traitant de politique énergétique. Nous

avons néanmoins le devoir, comme déjà mentionné dans l'introduction, de dresser un bilan des actions récentes entreprises à ce jour.

Aménagement du territoire et constructions

- Réalisation d'un plan directeur de l'énergie ;
- Utilisation de BILECO (logiciel pour le bilan énergétique communal) ;
- Programme d'actions concernant l'extension de la zone de chauffage à distance (CAD) ;
- Application stricte de la réglementation des constructions liée à l'énergie (LCEn, RELCEn) ;
- Analyse des dispositions légales concernant l'enveloppe des bâtiments, lors des demandes de constructions ;
- Utilisation des rejets thermiques de l'usine d'incinération de Cridor, qui assure le 10 % des besoins thermiques de l'ensemble de la population chaud-fonnière auxquels il convient d'ajouter la production d'électricité (voir page 12) ;
- Tenue d'une comptabilité pour bâtiments communaux ;
- Etablissement d'un concept d'assainissement pluriannuel ;
- Assainissement de la piscine et de la patinoire ;
- Réalisation de bâtiments exemplaires (TP, TC) ;
- Remplacement systématique des luminaires et ampoules de l'éclairage public (359 MWh économisés par an en 2002) ;

Bâtiments communaux

- Rénovation du kiosque de la Place du Marché (amélioration de l'enveloppe et de la technique) ;
- Agrandissement avec label Minergie du collège de Bellevue ;
- Agrandissement du collège des Forges (Forges centre) avec isolation de haute qualité ;
- Rénovation de l'enveloppe du collège des Endroits (toiture, isolation périphérique, changement des fenêtres) ;
- Rénovation complète de l'enveloppe du collège des Foulets, label Minergie ;
- Assainissement de l'ancienne auberge de jeunesse (Doubs 34) ;
- Assainissement de l'enveloppe et/ou de l'installation de chauffage de divers immeubles de la gérance communale.

Réseaux d'énergie

- Collaboration avec le secteur industrie pour inciter les gros consommateurs à participer aux séminaires de formation ;
- Conseils et audits personnalisés avec les gros consommateurs ;
- Promotion d'électricité verte à la population (énergie éolienne et campagne Epsilon) ;

- Utilisation rationnelle de l'énergie dans le cadre de l'usine de traitement des ordures et du service communal de chauffage urbain ;
- Audits personnalisés sur demande lors de dépôt de plans de construction ;
- Rachat du courant provenant d'installations privées décentralisées ;
- Densification du réseau gaz naturel ;
- Optimisation de la puissance des chauffages au gaz chez les clients (2 collaborateurs des SI ont été formés) ;
- Utilisation rationnelle du gaz pour le CAD Numa-Droz 174 ;
- Assainissement et extension du CAD Collège (anciennement "SCCU") ;
- Mise en place d'une turbine électrique plus performante à Cridor ;
- Extension du réseau du CAD Numa-Droz et son raccordement à la chaufferie à bois de la Scierie des Eplatures ;
- Réduction spectaculaire des fuites thermiques et hydrauliques sur les réseaux.

Eau / eaux usées

- Planification du PGEE ;
- Amélioration de la centrale de pompage des Moyats ;
- Promotion d'installations sanitaires optimisées sur le plan de la consommation d'eau ;
- Promotion du conseil actif à la clientèle ;
- Information sur les consommations d'eau des années précédentes ;
- Modernisation et assainissement de la STEP et utilisation de ses rejets thermiques (biogaz).

Transport et trafic

Mesures prises :

- Mise en place de ronds-points et de gendarmes couchés, création de zones 30 km/h ;
- Dégagement rapide de la neige sur les parcours piétonniers ;
- Création de pistes cyclables en ville et mise en valeur des places et parcs publics ;
- Remplacement de tous les abris de bus selon un nouveau concept ;
- Mise sur pied de cours « piétons » pour écoles enfantines et de cours « vélos » pour écoliers ;
- Création de nouvelles lignes de trolleybus ;
- Création de voies prioritaires pour bus et taxis ;
- Promotion de l'onde verte (abonnement pour transports publics) et valorisation des transports publics ;
- Elaboration du plan directeur de la mobilité urbaine accepté par le Conseil général en septembre 2002.

Informations, conseils

- Obtention du label Cité de l'énergie en 1997 renouvelé en 2000 et 2003 ;
- Obtention du prix Solar 91 et du prix Wacker ;
- Bons contacts avec les Cités de l'énergie en Suisse romande ;

- Cours « bidon énergie » pour écoliers du 5ème degré primaire et passeports vacances (journée énergie) ;
- Gestion énergétique de certaines églises ;
- Dispense de plus de 1'000 conseils par année : audits particuliers, renseignements divers auprès des professionnels et des citoyens lors d'entretiens sur place, au bureau ou par téléphone ;
- Etablissement d'un rapport annuel, depuis 1994, et application de BILECO depuis 2000 ;
- Développement d'une stratégie de marketing de la commune (p. ex. panneaux entrées ville) ;
- Mise sur pied de manifestations liées à l'énergie dans le cadre d'expositions locales et régionales (Artibat, Halle aux enchères etc..) ;
- Contacts bilatéraux avec les Cités de l'énergie et particulièrement celles du canton ;
- Action locale très réussie du lancement du programme SuisseEnergie en 2001 ;
- Participation active aux journées du 22 septembre « En ville sans ma voiture ».
-

Organisation interne

- Mise sur pied d'un groupe technique de l'énergie ;
- Création d'un service communal de l'énergie ;
- Participation régulière à des cours de formation continue pour le personnel de SIM SA ;
- Collaboration étroite avec le Service cantonal de l'énergie ainsi qu'avec des communes ;
- Participation à la commission cantonale de l'énergie ;
- Promotion de manifestations et expositions liées à l'énergie ;
- Soutien aux cours donnés aux concierges particulièrement ceux des collèges de la ville ;
- Engagement d'une déléguée à l'énergie à un poste complet (100 %) en remplacement de l'ancien chef de service à mi-temps (50 %).

RESULTATS A FIN 2002

La consommation totale d'énergie finale de la Ville de La Chaux-de-Fonds est donnée en annexe.

Depuis 1997 (date du rapport de politique énergétique) et jusqu'à la fin de l'année 2002, nous avons répertorié 15 actions qui ont été entreprises dans le domaine des assainissements énergétiques au niveau du parc des propriétés communales.

Les économies d'énergie thermique (chauffage et production d'eau chaude sanitaire) atteignent 2'586 MWh, ce qui représente une diminution équivalente de 258'600 litres de mazout ou m³ de gaz naturel (soit 0.5% de la consommation totale d'énergie thermique).

Dans le même temps, les travaux d'assainissement des réseaux d'eau et d'énergies du réseau (CAD, électricité) visant à diminuer les pertes sur lesdits réseaux et diverses mesures de rationalisation des installations ont permis l'économie totale de 14'178 MWh, soit l'équivalent de 1'417'800 litres de mazout ou m³ de gaz naturel.

La production d'énergies renouvelables produite par les installations publiques atteint 386'796 MWh. On relèvera toutefois que ce succès spectaculaire est essentiellement dû à l'exploitation de l'usine Cridor qui, grâce au changement de la turbine en 2000 et à diverses mesures d'amélioration des rejets de chaleur, a augmenté ses performances d'environ 41% par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Le total de ces mesures prises a permis d'économiser l'équivalent de 34'140 tonnes de mazout qui représente une moins-value de 106'136 tonnes de CO₂ non rejetés dans l'air (voir tableaux récapitulatifs ci-après).

Tableaux récapitulatifs des réalisations communales dans le domaine des économies d'énergie et de la production d'énergies renouvelables

Nouvelles actions réalisées depuis le rapport de 1997

Période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2002

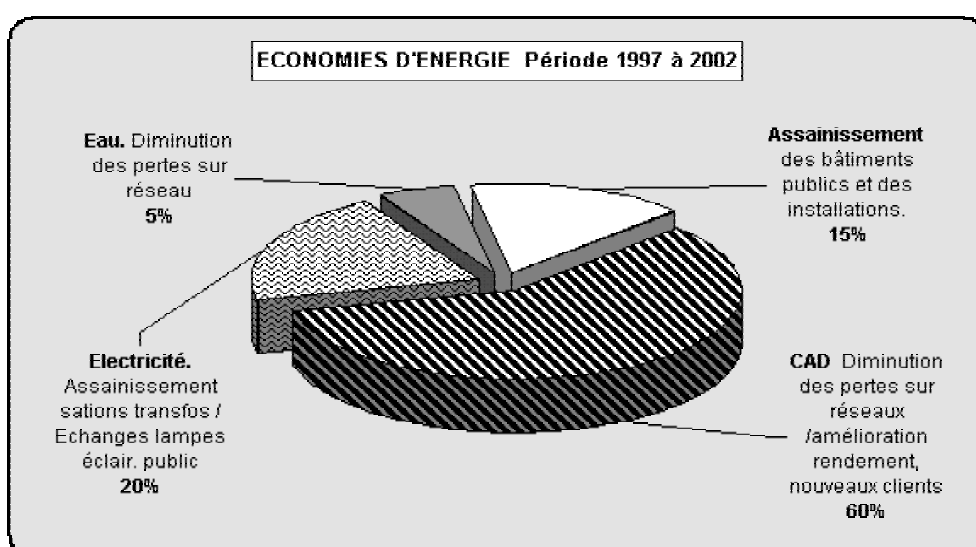
A ECONOMIES D'ENERGIE

<i>Objets</i>		<i>Economies totales en MWh 1997-2002</i>	<i>Part en %</i>	
1	Assainissement des bâtiments publics et des installations	2'586	15.4%	1)
2	CAD - Diminution des pertes sur réseaux /amélioration rendement, nouveaux clients	9'857	58.8%	
3	Electricité - Assainissement stations transfos / Echanges lampes éclairage public	3'411	20.3%	
4	Eau - Diminution des pertes sur réseau	910	5.4%	2)
5	Gaz - Diminution des pertes sur réseau		0.0%	
Total A		16'764	100%	

Remarques

1) Les principaux assainissements du CAD ont été réalisés pendant la période précédente, nous obtenons par conséquent une amélioration moins importante pour l'exercice sous revue, mais qui reste tout de même significative. Par contre, sous les effets de l'extension et de la densification du CAD, une part de plus en plus importante d'énergie renouvelable est fournie par l'usine d'incinération des déchets ménagers, ainsi que par le raccordement à la chaudière à bois de la Scierie des Eplatures.

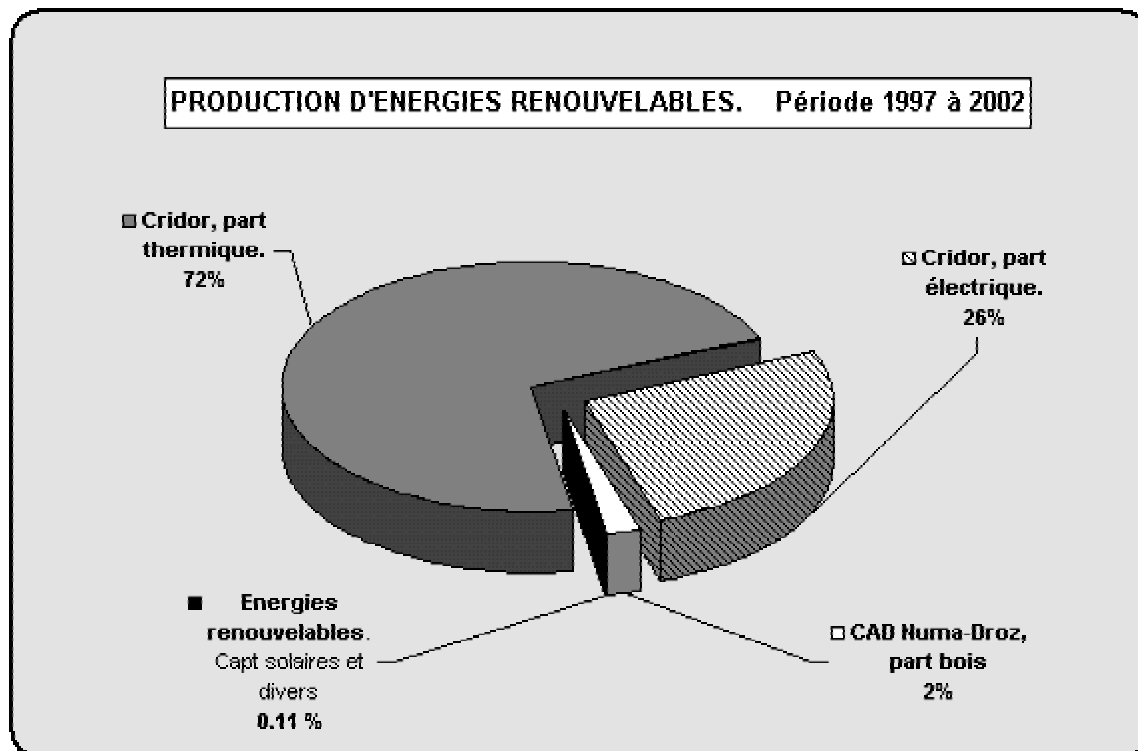
2) La diminution des pertes sur le réseau du gaz atteint un seuil qu'il n'est plus possible d'améliorer (moins de 0,8 %). Par conséquent, les investissements consentis pour la recherche de fuites font partie de l'entretien courant et de la sécurité. Il n'est plus raisonnable de faire figurer cette diminution dans ce tableau.



B PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Objets		Productions totales 1997-2002 en MWh	Part en %
6	CRIDOR + Incinération des déchets		
	a) part thermique	276'301	71.43 %
	b) part électrique	102'434	26.48 %
7	CAD Numa-Droz - part bois	7'645	1.98 %
8	Energies renouvelables - capteurs solaires et divers	416	0.11%
Total B		386'796	100 %

Remarque: pour l'année 2002, les productions thermiques et électriques de l'usine d'incinération CRIDOR représentent respectivement 10% et 13% de la consommation d'énergie finale de la ville.



OPTION POUR LE FUTUR

Principes de la politique énergétique de la commune de La Chaux-de-Fonds

Notre politique énergétique est axée sur les principes suivants:

- La commune de La Chaux-de-Fonds développe sa propre politique énergétique dans le cadre des principes de la politique énergétique cantonale et de ceux du programme *SuisseEnergie*. Elle s'engage dès lors à répondre aux critères du développement durable et à se conformer à toutes les prescriptions légales.
- Elle veut atteindre, pour le moins, les objectifs quantitatifs du programme *SuisseEnergie*, tels que présentés au chapitre 2.
- En tant que *Cité de l'énergie* depuis 1997, la commune de La Chaux-de-Fonds entend le rester en poursuivant une politique énergétique exemplaire et crédible, de manière à servir d'exemple à tous ses administrés et à renforcer l'image de la localité.

- Elle encourage en premier lieu les mesures visant à réduire la consommation d'énergie, à utiliser des énergies renouvelables et à modérer le trafic.
- Elle s'engage à exercer une influence déterminante sur le comportement des consommateurs d'énergie sis sur son territoire. A cet égard, elle met l'accent sur la motivation de la population.

Actions

Pour les quatre années à venir (période 2004-2008), nous avons l'intention de poursuivre, d'intensifier et de développer les axes suivants.

Information – conseils – formation

L'information et la formation sont des instruments fondamentaux dans la volonté de sensibiliser le public aux questions énergétiques et de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie. Au niveau communal, le service de l'énergie se tient à disposition pour tout renseignement concernant les différentes possibilités d'économiser l'énergie et de recourir aux énergies renouvelables.

La présence d'un service communal de l'énergie (voir organigramme en annexe qui met en exergue les compétences attribuées par le canton) dans une ville telle que La Chaux-de-Fonds est primordiale tant du point de vue du service de proximité qu'il offre aux habitants (par rapport à un service cantonal) que de par son rôle au sein de l'administration. En effet, il se doit de renforcer les liens transversaux avec les différents services de la commune ainsi qu'avec le canton ou les autres communes. En effet, les exigences en matière énergétiques peuvent parfois être contradictoires ou alors complémentaires avec d'autres exigences (par exemple sanitaires, cas de la ventilation des locaux), et il est alors important de mettre ces points en évidence de manière à les traiter en accord avec les différents services concernés.

L'activité du service est complémentaire à celle du canton avec qui il travaille en étroite collaboration.

D'autre part, il entend renforcer la communication et la diffusion d'informations en matière d'énergie au niveau interne de l'administration, ainsi que vers l'extérieur. Pour ce faire, il prévoit notamment la réalisation d'une, ou de quelques pages Internet propres au service de l'énergie. Cela permettra une information plus transparente au sujet de la politique énergétique de la ville et des compétences du service de l'énergie pour les différents services communaux, pour la population de la ville, ainsi que pour les autres communes. Les informations qui seront mises à disposition seront notamment les suivantes:

- cahier des charges et compétences du service de l'énergie
- liens sur d'autres sites fournissant des informations détaillées en matière d'énergie

- mises à disposition de rapports et statistiques concernant la politique énergétique et le bilan énergétique de la ville.

En tant que *Cité de l'énergie*, la commune de La Chaux-de-Fonds bénéficie du soutien de *SuisseEnergie pour les communes* dans divers domaines (produits, aides de mise en œuvre, échanges d'expériences avec d'autres communes, etc.). Elle entend tirer profit de ce soutien en participant aux actions ou campagnes d'information proposées par *SuisseEnergie pour les communes*, comme par exemple la journée du soleil ou les semaines d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux.

La sensibilisation dans les écoles continuera à faire l'objet d'une attention particulière en proposant régulièrement aux classes des animations interactives au sujet de l'énergie. Chaque année, le service de l'énergie de la ville de La Chaux-de-Fonds participe à la campagne scolaire initiée et subventionnée par le canton.

L'organisation du travail des concierges doit favoriser leur sensibilisation et leur responsabilisation vis-à-vis des aspects liés à l'énergie. Ils ont notamment la possibilité de suivre des cours organisés par le canton.

Bâtiments communaux

Assainissements techniques et améliorations de l'enveloppe

Les objectifs principaux se situent dans l'économie d'énergie thermique pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire, ainsi que dans l'économie de consommation d'eau et d'électricité, au moyen de mesures appropriées. On peut notamment citer:

- Assainissement des enveloppes (murs, fenêtres et toitures) ;
- Assainissement des installations de production et de distribution de chaleur ;
- Installation de capteurs solaires thermiques pour la préparation d'eau chaude sanitaire ;
- Installation de meilleures régulations électroniques et de systèmes de gestion technique centralisés ;
- Recours à des énergies plus propres lors du changement du système de chauffage.

Parmi les assainissements déjà prévus, on peut citer les exemples suivants:

- Rénovation en cours du CMND 7 (ancien hôpital) avec isolation de la toiture et rafraîchissement d'une partie des installations (luminaires, sanitaires, etc..) ;
- Rénovation de l'Hôtel-de-Ville 1 et des bâtiments de la rue du Rocher après le départ du SIS ;

- Rénovation et transformation de l'Ancien Stand pour l'installation du Naturama ;
- Rénovation et transformation intérieure de la Bibliothèque de la Ville ;
- Transformation de tout le complexe des abattoirs (archives cantonales et communales) ;
- Hôpital : amélioration par étapes, remplacement des chaudières vétustes, installation d'un couplage chaleur-force et remplacement des fenêtres, prévus sur plusieurs années ;
- Changement des fenêtres dans deux des trois bâtiments du collège des Gentianes (les toitures ont été isolées en 2003) ;
- Assainissements de l'enveloppe extérieure (toiture, fenêtres) du collège de la Citadelle ;
- Réfection de l'enveloppe (fenêtres, toiture) du bâtiment de la Charrière 2bis ;
- Changement des fenêtres dans divers collèges ;
- Changement des compresseurs de la patinoire-piscine des Mélèzes.

D'autre part, les constructions suivantes sont en cours :

- Nouvelle caserne SIS/PCN/Juges d'instruction dont le bâtiment répondra aux critères Minergie ;
- Un bâtiment Minergie pour la partie administrative de l'entreprise Cridor.

Immeubles de la Gérance communale et de la Caisse de pension :

- En collaboration avec SIM : assainissement des installations techniques (régulation et distribution de la chaleur) des immeubles du Groupe Nord du CAD Numa-Droz 174. Le crédit d'investissement de Fr. 372'000.-- a été accepté le 7 mai 2003.
- Raccordement au CAD du bâtiment Pont 38.

Mise en place d'une comptabilité énergétique détaillée

Jusqu'à maintenant, une comptabilité simple a été tenue pour la consommation annuelle d'énergie de chauffage des bâtiments communaux (environ 200 bâtiments chauffés). La mise en place d'une comptabilité énergétique détaillée va permettre d'assurer un suivi systématique de la consommation d'énergie des bâtiments en prenant de plus en compte les paramètres suivants :

- surface de référence énergétique (SRE) de chaque bâtiment,
- catégorie du bâtiment,
- influence du climat (degrés-jour) ;
- assainissements et modifications que le bâtiment a subis ;
- consommations d'électricité et d'eau des bâtiments ;
- tarifs des différents agents énergétiques.

Le logiciel *Enercompta* qui sera utilisé est mis à disposition gratuitement par *SuisseEnergie pour les communes* aux Cités de l'énergie. Ce logiciel, dont une

nouvelle version vient d'être lancée, est basé sur MS-Excel. Ceci donne la possibilité de facilement l'adapter, si nécessaire, aux besoins précis de la commune. La comptabilité énergétique tenue avec le logiciel *Enercompta* permettra notamment les analyses suivantes :

1) Pour chaque bâtiment individuellement :

- Calcul des indices de dépenses d'énergie (IDE¹) thermique et électrique ;
- Evolution des IDE au cours des années ;
- Comparaison des IDE réels du bâtiment avec des valeurs cibles ou limites à définir.

2) Pour une catégorie ou l'ensemble des bâtiments analysés :

- Comparaison des IDE pour une année donnée ;
- Répartition des agents énergétiques pour une année donnée ;
- Evolution de la consommation d'énergie au cours des années.

Ces analyses permettront notamment de détecter les anomalies, de mettre en évidence les bâtiments nécessitant en priorité un assainissement, ainsi que de valider l'effet des mesures déjà mises en œuvre dans d'autres. La mise en place de cette comptabilité énergétique détaillée va se faire petit à petit, en commençant par une douzaine de bâtiments représentatifs.

Energies de réseaux

SIM SA va poursuivre les efforts entrepris depuis de nombreuses années par les Services Industriels dans le cadre de travaux d'assainissement et de développement des réseaux de chauffage à distance (CAD), de gaz naturel et d'électricité.

Chauffage à distance

Un crédit de Fr. 1'200'000.-- à été accordé le 11 novembre 2003 par le Conseil d'administration de SIM SA pour relier le CAD Collège au CAD Numa-Droz. Ceci permettra principalement de créer un seul CAD et d'accroître la durée d'utilisation de l'énergie renouvelable en ruban durant l'année. Plusieurs nouveaux clients seront déjà raccordés lors de la mise en œuvre de cette liaison, et la recherche d'autres futurs clients se poursuit. Ceci devrait permettre d'augmenter les ventes globales d'énergie thermique de 23.5% en 2006 par rapport à 2002. La répartition des sources d'énergies approvisionnant le CAD sera alors couverte à plus des trois quarts par des énergies renouvelables (60% Cridor; 18.5% bois ; 21.5% gaz et moins de 0.5% de mazout). Les investissements de SIM SA concernant cette liaison (également subventionnée par le canton) et les nouveaux raccordements se montent à près de 2.5 mio de francs durant la période 2003-2006. D'autre part, le Groupe Nord du CAD Numa-Droz sera assaini et modernisé (voir aussi sous 6.2.2.1).

¹ IDE: énergie finale consommée annuellement dans un bâtiment par unité de surface de référence énergétique (SRE)

Electricité

Diverses actions sont prévues concernant le domaine de l'électricité. Nous pouvons notamment citer les suivantes :

- Labellisation de l'électricité produite aux Moyats et à Combe-Garot comme électricité verte. L'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement (AERE) est responsable du label de qualité *naturemade* qui comporte deux niveaux : *naturmade basic* et *naturmade star*.

La distinction *naturmade basic* est attribuée à l'électricité issue d'énergies renouvelables, le label *naturemade star* est lui attribué à l'éco-électricité, garantie par des critères écologiques plus exigeants et produite à partir d'énergies solaire, éolienne, hydraulique et biomasse en Suisse.

En achetant du courant *naturemade*, les consommateurs contribuent à augmenter la part d'électricité certifiée *naturmade star* produite à partir des énergies solaire, éolienne, hydraulique et de la biomasse en Suisse ;

- Modernisation de l'installation hydraulique de Combe-Garot en raison de la vétusté des équipements. Un crédit de Fr. 4'868'000,- a été accordé par le Conseil d'administration de SIM SA le 23 février 2004. En réalisant les travaux projetés, le rendement de l'usine sera amélioré de 8 % environ, soit un gain de production annuel d'environ 1'600 MWh (environ Fr. 110'000,-/an), ceci par rapport au fonctionnement normal de toutes les turbines et sur la base d'une production moyenne de l'ordre de 12 mio de KWh par année. Le coût des KWh produits s'élèvera aux environs de 4,4 cts, soit un prix intéressant et compétitif en regard du prix du marché ;
- Remplacement systématique des anciens transformateurs par des appareils à pertes réduites ;
- Poursuite du remplacement des luminaires et ampoules de l'éclairage public par des modèles à consommation réduite.

Cridor

Une nouvelle installation de déminéralisation d'eau a été réalisée pour l'usine en utilisant l'eau de La Ronde. Cela permettra une économie de 30'000 m³ d'eau potable, qui correspond à 30% de la consommation annuelle avant réalisation. D'autre part, une récupération de l'eau pluviale est prévue.

Mobilité

La commune de la Chaux-de-Fonds incite ses collaborateurs et ses citoyens à une attitude consciente en terme de mobilité. Elle favorise la mobilité qui porte le moins atteinte à l'environnement. Ceci résulte en l'encouragement des déplacements à pied, à vélo, et en transports publics. D'autre part, le co-voiturage doit être encouragé, ainsi que le choix de véhicules ayant un impact réduit sur l'environnement. Ces aspects s'appliquent en premier lieu aux déplacements des employés communaux, notamment afin de montrer l'exemple et d'encourager la population à faire de même.

Plan directeur de la mobilité

Le plan directeur de la mobilité a été accepté le 27 août 2002 par le Conseil général. Il se base sur différents constats et fixe des objectifs relatifs aux déplacements piétonniers, au trafic automobile et au stationnement, aux transports publics et au vélo. La mobilité et l'aménagement urbain doivent être adaptés aux différents secteurs de la ville (centre-ville, pôles d'activités hors du centre, quartiers résidentiels et secteurs périphériques). Le plan directeur de la mobilité, dont la mise en application se fera par étapes, prévoit notamment l'aménagement de zones de rencontre, de manière à donner plus de place au piéton tout en réorganisant le trafic motorisé.

Mobilité du personnel de l'hôpital

Dans le rapport du 16 juin 2003 traitant de l'agrandissement du parking de l'hôpital, les transports publics sont encouragés par une offre tarifaire promotionnelle proposée par les TC aux employés de l'établissement pendant une année. Le financement de ce subventionnement sera assuré par les recettes des locations des places de parc la deuxième année.

Installation d'une station-service de gaz naturel carburant

Une station de compression de gaz naturel pour les véhicules va être installée. Cette station-service de gaz naturel sera à disposition du public. Les véhicules avec moteur à gaz seront par conséquent encouragés dans les services communaux. Cette infrastructure répond aux besoins de réduction de CO₂, le gaz naturel présentant les plus basses émissions par rapport à tous les carburants traditionnels. Ceci permettra également de donner l'exemple à la population.

Un crédit de Fr. 275'000,--, dont à déduire une subvention de GAZNAT de Fr. 90'000,--, a été accordé par le Conseil d'administration de SIM SA pour la réalisation de cette station. Elle sera implantée au Garage Bonny à la rue du Collège.

Véhicules communaux

Lors de renouvellements de véhicules communaux, les aspects énergétiques et environnementaux doivent être pris en compte. Les véhicules à gaz seront encouragés. D'autre part, la réalisation et l'analyse d'une comptabilité énergétique des véhicules communaux sera envisagée.

Agenda 21

Un rapport relatif à la mise en place d'un Agenda 21 local a été adopté le 21 avril 2004 par le Conseil Communal. Les aspects relatifs aux problèmes énergétiques font naturellement partie de cette réflexion.

Dispositions légales

De manière à rendre crédible les efforts de la commune en matière de gestion de l'énergie et de développement durable, il est essentiel de renforcer la réglementation aux moins sur deux points.

Introduction systématique d'un chapitre énergie dans tous les dossiers de construction

Obligation faite aux divers services d'introduire un chapitre énergétique dans tous les rapports du Conseil Communal concernant tant les bâtiments neufs, que les restaurations ou rénovations.

Dans l'analyse, il serait notamment utile que les coûts externes de l'énergie soient pris en compte dans la mesure du possible (il n'y a actuellement pas de valeur fixée pour le CAD).

Prise en compte des aspects énergétiques et de développement durable de tous les achats de la Commune

Lors de l'achat de matériel de bureau (meubles, papier, bureautique, etc...), de matériaux de construction ou de véhicules, le choix doit privilégier les matériaux recyclables et l'énergie grise doit être prise en compte.

Le Groupe Technique de l'Energie (GTE) a examiné ce rapport lors de sa séance du 12 mars 2004.

La Commission des Services Industriels a adopté ce rapport à l'unanimité lors de sa séance du 29 avril 2004.

Conclusion

Par ce rapport, nous avons fait le point sur la politique énergétique communale et présenté le programme d'actions pour les années à venir.

La ville de La Chaux-de-Fonds entend donc poursuivre ses efforts en matière énergétique, et ceci pour plusieurs raisons. Une gestion énergétique consciencieuse du patrimoine communal (installations, bâtiments) permet également des économies financières. En effet, l'important parc immobilier de la Ville présente encore un potentiel d'économies d'énergie. De plus, la gestion du parc de véhicules de la ville offre aussi des possibilités d'économies et surtout de réduction de la charge de pollution non négligeable avec, par exemple, l'introduction de véhicules à gaz naturel.

Les options pour le futur proposées dans le présent rapport devraient nous permettre d'intensifier et de développer nos actions dans les différents axes retenus.

Dans l'ensemble, nous continuerons de promouvoir les énergies renouvelables et de mettre l'accent sur les principaux piliers de notre politique énergétique au travers :

- des énergies de réseaux : gaz naturel et chauffage à distance,
- de l'assainissement des bâtiments publics et immeubles communaux,

là où les économies d'énergie sont particulièrement sensibles et quantifiables.

La politique exemplaire conduite par la Ville a aussi pour but d'exercer une influence sur le comportement des consommateurs d'énergie. A cet égard, nous intensifierons nos actions de sensibilisation auprès du public.

Pour atteindre les objectifs fixés et une meilleure efficacité, il conviendra aussi de donner des pouvoirs transversaux au Service de l'énergie.

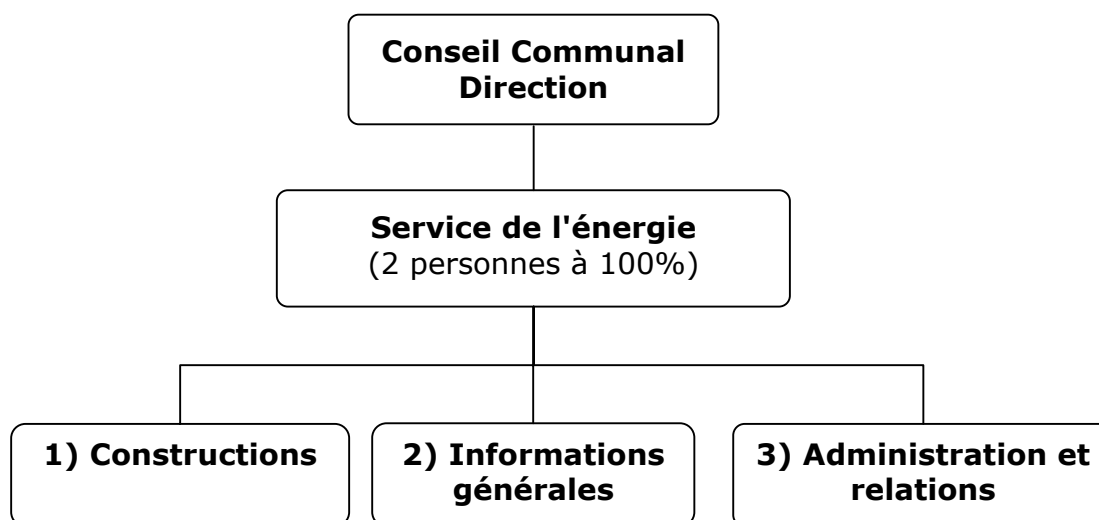
Une politique énergétique engagée permet d'œuvrer dans la direction d'un développement durable de la ville. En tant que Cité de l'énergie, La Chaux-de-Fonds s'engage à poursuivre les buts fixés par la Confédération dans son programme *SuisseEnergie*.

En vous remerciant du soutien que vous apporterez à notre politique énergétique, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La Secrétaire:
Chs Augsburgers	C. Stähli-Wolf

**Organisation du Service de l'énergie
de la ville de La Chaux-de-Fonds (avril 2004)**



1) Constructions:

Contrôle dans le cadre de l'application de la loi cantonale sur l'énergie (pour la police des constructions). Compétences attribuées :

- Isolations thermiques des constructions, selon norme SIA 380/1
- Part maximale d'énergie non renouvelable
- Installations de chauffage et d'eau chaude
- Installations de ventilation et récupération de chaleur
- Preuve du besoin pour la réfrigération et/ou l'humidification
- Locaux ou chambres frigorifiques et/ou de congélation
- Performances électriques des grands bâtiments, selon norme SIA 380/4
- Installation de production d'électricité par combustible
- Serre artisanale ou agricole
- Installation de chauffage électrique
- Installation de pompe à chaleur ou de machine frigorifique
- Utilisation des énergies renouvelables
- Décomptes individuels des frais de chauffage et d'eau chaude
- Visites systématiques des chantiers

2) Informations générales :

- Organisations d'expositions autour du thème de l'énergie
- Renseignements concernant le bâtiment aux architectes, ingénieurs et propriétaires, ainsi qu'aux particuliers sur divers sujets
- Centre de documentation et de prêt en matière d'énergie
- Audits "énergie" dans les entreprises de la ville et dans des institutions communales
- Campagnes scolaires de sensibilisation aux questions énergétiques, accompagnement de classes lors de visites, etc.
- Cours pour HEP-BEJUNE et pour l'école normale
- Réseau franco-suisse d'éducation à l'environnement
- Participation à diverses associations

3) Administration et relations :

- Politique énergétique communale
- Label Cité de l'énergie
- Participation au programme *SuisseEnergie* pour les communes (objectifs : ↘ consommation d'énergie, ↘ émission de CO₂, encourager les énergies renouvelables)
- Liens avec les autres services, avec SIM S.A. et avec Cridor S.A.
- Bilan énergétique de la ville
- Bilan énergétique des bâtiments communaux
- Participation au développement durable de la commune
- Participation à diverses commissions et associations

**Consommation d'énergie finale de la ville de
La Chaux-de-Fonds pour les années 1997 et 2002**

	Agents énergétiques	1997		2002		Variations (en %)	
		MWh	en %	MWh	en %	97 vs. 91	02 vs. 97
(1)	Carburants	373'214	35.0	311'231	30.7	-1.8	-16.6
(1)	Combustibles liquides	301'496	28.2	269'086	26.6	-15.1	-10.7
(2)	Electricité	178'500	16.7	192'000	19.0	3.0	7.6
(2)	Gaz naturel	154'100	14.4	170'500	16.8	-3.3	10.6
(2)	Incinération des ordures	41'900	3.9	51'500	5.1	5.3	22.9
(1)	Bois de feu	17'035	1.6	17'267	1.7	137.1	1.4
	Pompes à chaleur	620	0.1	620	0.1	19.2	0.0
(3)	Capteurs solaires	498	<0.1	640	0.1	268.9	28.5
	Cellules photovoltaïques	7	<0.1	7	<0.1	600.0	0.0
TOTAUX		1'067'370		1'012'851		-4.3	-5.1
	dont énergie de chauffage	515'649	48%	509'612	50%	-8.3	-1.2
	Consommation moyenne par habitant et par année en kWh	28'322		27'110		-6.57	-4.28

Remarques:

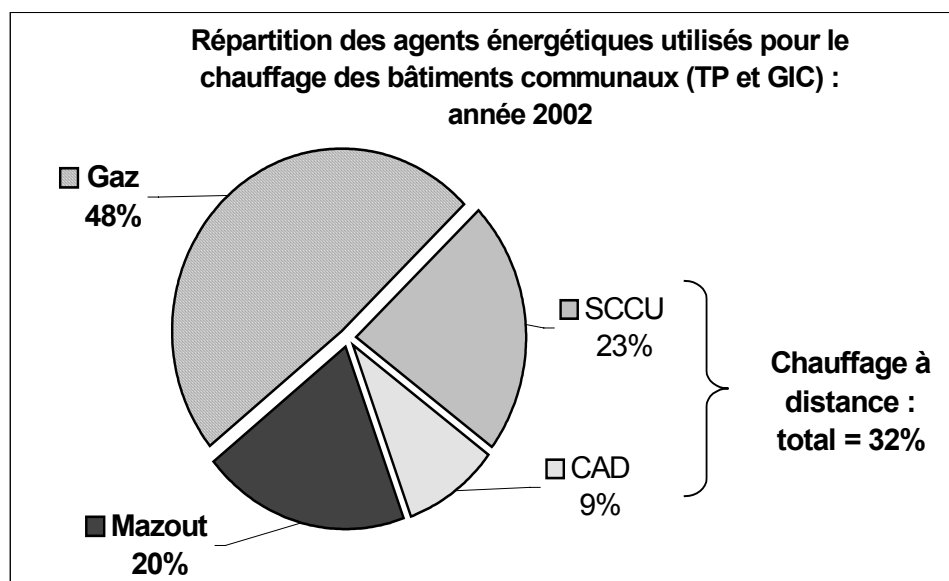
(1) *estimé selon les statistiques cantonales en fonction du nombre d'habitants
(attention, dès 1997, réajustement des statistiques concernant la population
résidente)*

(2) *chiffres selon rapports des Services Industriels*

(3) *production considérée : 500 kWh par m² et par an*

**Consommations annuelles de chauffage des bâtiments communaux
(y compris GIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds**

Agents énergétiques	1997		2002		2002 vs. 1997
	MWh	en %	MWh	en %	en %
Mazout	14'117	22.8	11'479	19.7	-18.69
Gaz	29'897	48.3	28'301	48.6	-5.34
SCCU	14'372	23.2	13'144	22.6	-8.54
CAD	3'490	5.6	5'335	9.2	52.87
Consom. totale	61'876		58'259		-5.85
Degrés-jours	4173		4'091		-1.97



Définitions et unités

Energie: **kilo**Wattheure **1 kWh** = 10^3 Wh = 1000 Watt × heure

mégaWattheure **1 MWh** = 10^6 Wh = 1'000 kWh

gigaWattheure **1 GWh** = 10^9 Wh = 10^6 kWh

téraWattheure **1 TWh** = 10^{12} Wh = 10^9 kWh

Joule

J

mégaJoule

1 MJ

= 10^6 J

= **0.278 kWh**

1 kWh

= 3.6×10^6 J

= **3.6 MJ**

Puissance: **Watt**

W

kiloWatt

1 kW

= 1000 W

mégaWatt

1 MW

= 10^6 W =

1'000 kW

Liste des abréviations

CAD	chauffage à distance
CMND	centre multilatéral Numa-Droz
CRIDOR	centre régional d'incinération des ordures
IDE	indice de dépense d'énergie (voir norme SIA 180/4)
GIC	gérance des immeubles communaux
LCEn	loi (cantonale) sur l'énergie (RSN 740.1)
LEne	loi (fédérale) sur l'énergie (RS 730.0)
OFEN	office fédéral de l'énergie
PCN	police cantonale neuchâteloise
PGEE	plan général d'évacuation des eaux
RELCEn	règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RSN 740.10)
SCCU	service communal de chauffage urbain (ancienne appellation du CAD Collège)
SI	services industriels (dès 2003 : SIM SA)
SIA	société suisse des ingénieurs et des architectes
SIM S.A.	services industriels des montagnes neuchâteloises
SIS	service d'incendie et de secours des montagnes neuchâteloises
SRE	surface de référence énergétique (voir norme SIA 380/1)
STEP	station d'épuration
TC	transports en commun
TP	travaux publics

Sites Internet

OFEN	http://www.suisse-energie.ch
Cité de l'énergie	http://www.energiecite.ch
Service cantonal de l'énergie	http://www.ne.ch/energie

M. Jean-Pierre Veya, POP : Nous allons ce soir, en quelque sorte, rendre un hommage bis à M. Georges Jeanbourquin, puisque le rapport qui nous occupe est une sorte de bilan de son action à la tête de ce qui était encore les Services industriels, et plus particulièrement, de ce qui est toujours le Service de l'énergie.

M. Michel von Wyss, au nom du POP, disait en introduction de son intervention du 25 juin 1997 à propos du rapport qui visait à ce que la ville de La Chaux-de-Fonds obtienne le label "Cité de l'énergie" : "On voit le chemin parcouru ces dix dernières années, depuis le premier rapport du Conseil communal sur la politique énergétique. Nous voyons au travers de ce rapport qu'écologie et économie, éclairées toutes les deux, peuvent aller de pair et faire bon ménage. C'est ce que notre ville a, non seulement, compris depuis plusieurs années mais commencé de transcrire dans sa réalité. (...) Cette pratique existe donc déjà, mais elle doit être encore renforcée, confirmée". Je peux tout à fait ce soir, au nom du POP, refaire totalement mienne cette introduction.

Le bilan de la politique énergétique de notre ville est excellent. Il est même au-delà des objectifs fixés. Certes, dans le détail, tel ou tel projet n'a pas abouti, mais tel ou tel autre, non prévu à l'époque, a été mené à bien. Le Conseil communal a bien fait de profiter des opportunités nouvelles qui s'offraient à lui. De ce point de vue, le POP continue de partager les principes, comme les objectifs, que l'exécutif s'est fixés.

Quelques remarques sur les actions entreprises ces dernières années. Globalement, nous pouvons constater que l'élément "économie d'énergie" prend systématiquement sa place dans les dossiers. Cela est bien. Cela pourrait être encore mieux, et le Conseil communal en convient, puisqu'il souhaite développer et renforcer les rapports transversaux entre le Service de l'Energie et tous les autres services communaux. Nous avons regretté quelque fois dans cette assemblée (et pas exclusivement le POP, cela peut être obtenu d'autres bancs) que ce service n'était consulté, parfois, qu'après coup. Gageons que nous n'aurons plus à l'avenir à avoir ce type de regret !

En ce qui concerne le point "Transport et trafic" c'est avec un peu d'ironie que nous relèverons la création de pistes cyclables. Car malgré le pluriel utilisé dans le rapport, nous jugeons les réalisations tout à fait insuffisantes. Le pluriel est certainement dû au fait que, tout de même, il s'agit de plusieurs METRES de pistes cyclables, et encore, pas toujours au même endroit ! RIRES.

Les résultats obtenus, globalement, démontrent bien, comme je le disais en préambule, qu'écologie et économie peuvent faire bon ménage. Certains investissements consentis par notre ville (dernièrement encore, d'ailleurs, le rapport complémentaire pour les chaudières de l'Hôpital), ont été, ou seront, amortis rapidement, puis permettront de faire des économies non négligeables dans les comptes de fonctionnement.

Enfin, dernier point, les options pour le futur. Le POP continue de partager les principes et les options définis par le Conseil communal. Nous relevons en particulier la volonté de s'inscrire dans l'optique du développement durable. Par contre, nous ne voyons rien que de très normal, lorsque l'exécutif s'engage à se conformer à toutes les prescriptions légales. Il serait tout de même curieux que le Conseil communal ne s'engage pas à respecter les lois.

Nous nous réjouissons de voir le rôle du Service de l'énergie se renforcer au sein de l'administration et de voir se développer des liens avec les services cantonaux. De même, nous approuvons totalement la poursuite des actions menées dans le cadre scolaire.

Pour terminer, il reste quelques questions. La transformation du complexe "abattoirs" en archives cantonales et communales est-elle confirmée par l'Etat ?

Comment et dans quel délai le Conseil communal pense-t-il relancer la réflexion et les réalisations dans le cadre du plan directeur de la mobilité ?

Est-il possible, et économiquement viable, de mettre en place des pompes à chaleur dans notre région ?

Actuellement, le prix du gaz, respectivement celui du chauffage à distance, est indexé sur les cours du pétrole. Compte tenu de la flambée actuelle des prix du brut, est-il encore raisonnable de maintenir ce parallélisme ? Certes, la ville ne peut rien décider en ce qui concerne le gaz, mais qu'en est-il pour le chauffage à distance ?

Vous l'aurez compris, le POP approuvera ce rapport, car il n'a pas peur de dire que le bilan est "globalement positif". Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Laeng, rad. : Le groupe radical a pris connaissance du rapport sur la politique énergétique de la ville. Il apparaît que la commune agit sur plusieurs tableaux. Il faut le reconnaître avec un certain succès et ceci dans plusieurs domaines. Nous pensons que tout n'est pas absolument valable et qu'il y a là aussi les bons choix et les mauvais choix. Comme disent les jeunes, il y a ceux que nous faisons pour le "fun", éventuellement pour la frime ou tout simplement pour se faire plaisir, car nous pouvons toujours faire mieux. Nous connaissons le perfectionnisme helvétique.

Pour notre groupe, les meilleurs choix sont à l'évidence Cridor pour son apport calorifique au SCCU, la prise de conscience de saturer le réseau et de ne l'étendre que pour y raccorder que des grandes entités. C'est un choix intelligent. La recherche et la réduction des pertes dans les conduites sont, elles aussi, primordiales ?

Le label "Cité de l'énergie" ne doit pas nous faire perdre de vue que certains investissements ne pourront jamais se rentabiliser, il faut donc garder les pieds sur terre et que cela ne nous conduise pas à des exagérations. Il n'est pas nécessaire que nous soyons toujours les premiers, car nous n'en avons pas forcément les moyens et cela limite aussi notre compétitivité et nous fait perdre des emplois.

Nous regrettons toutefois que ce rapport ne parle d'aucun prix ou comparaisons, mettant en regard d'un côté les investissements, fenêtres, isolations, toitures, etc. par leurs coûts et amortissements avec les économies réelles pouvant découler de ces transformations. Nous souhaitons donc que des exemples chiffrés nous permettent d'apprécier qu'il y ait un retour ou non sur investissements. Cela permettrait de mieux cibler les objets valables. Dans le rapport, vous parlez du kiosque de la place du Marché ; personnellement, je doute fortement qu'il y ait là, un jour, une économie quelconque.

Nous souhaitons poser deux questions au Conseil communal. Premièrement, lors du concours de Néode, le groupe de pilotage a proposé pour diminuer le prix, au deuxième tour, et aux trois entreprises restantes de supprimer les choix Minergie.

C'est à la suite de cette proposition que les entreprises ont vu leurs prix à la baisse et que le choix a été fait. Qu'en pense le Conseil communal ?

Deuxièmement, lors de l'attribution des marchés publics, ne pouvons-nous pas introduire un critère suffisamment contraignant, ce qui éviterait que des camions à trois essieux viennent depuis Nidwald pour travailler en ville. Un critère empêchant la débauche de carburant pourrait aussi être instauré.

Le groupe radical acceptera ce rapport. Merci.

M. Pierre Willen, Les Verts : Notre groupe a étudié le rapport et nous sommes satisfaits des réalisations qui ont été décrites dans le cadre de celui-ci. Les objectifs qui ont été fixés en 1997 ont presque tous été atteints. Ce qui est intéressant, c'est qu'en 1997, le Conseil communal a fait preuve de réalisme et ne s'est pas fixé des objectifs par trop ambitieux.

Nous remercions les acteurs pour leur dynamisme et profitons aussi de remercier le conseiller communal Georges Jeanbourquin de la confiance qu'il a donnée et des visions futuristes qu'il a eues par rapport à l'énergie.

Bien que satisfaits par le rapport, nous pourrions inévitablement nous demander si nous en faisons assez, si la commune en fait suffisamment. Du côté d'une meilleure utilisation de nos ressources énergétiques et des économies d'énergie, je crois que la commune donne le bon exemple, nous faisons le maximum; assurément, ceci représente un coût. Bien que nous restions dans la notion des petits ruisseaux qui font malheureusement des ruisseaux simples. C'est utopique de penser qu'avec les économies d'énergie, les petits ruisseaux vont faire des rivières. Mais néanmoins, nous travaillons sur ce qui est possible de travailler. Et c'est une bonne chose.

Un autre volet, principalement environnemental. Là, il est vrai que nous peinons à diminuer la charge que notre mode de vie impose à la nature. Il est illusoire de diminuer le flot de voitures sur la ville si parallèlement les Transports en commun restent dissuasifs pour les familles d'un point de vue tarifaire. Je remercie notre collègue Veya de rappeler les pistes cyclables. Cela a été cité dans le rapport, mais je crois qu'il n'y a pas une grande dynamique autour des pistes cyclables. Peu importe, mais c'est le futur qui nous intéresse. Je crois que nous devons poursuivre notre politique énergétique à long terme et ceci simplement pour le respect de la planète et le futur de nos enfants.

Quelles sont les possibilités qu'une commune comme la nôtre a à ce niveau-là ? Nous n'avons absolument aucune influence sur la problématique de l'approvisionnement en mazout ou en gaz. Satisfaire la demande en électricité de nos ménages et de nos industries, nous pouvons éventuellement le faire. Mais où nous avons énormément à faire, c'est sur les économies d'énergie pour préserver notre environnement. Dans le contexte actuel, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il sera difficile de faire des petits ruisseaux une rivière. Mais néanmoins, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à poursuivre sa politique d'investissement, sa politique d'idée pour favoriser les énergies renouvelables.

Il est vrai que c'est difficile pour une commune comme la nôtre d'avoir une prise quelconque sur l'approvisionnement en mazout. Mais nous pouvons travailler, pas beaucoup plus, mais un petit peu, au niveau de l'électricité. Aussi, nous pourrions qualifier les objectifs futurs de peu ambitieux, mais nous préférons conserver les

pieds sur terre et faire avec nos moyens et poursuivre cette politique réaliste d'économie d'énergie et de recherche et d'application "énergie renouvelable". Car il est vrai et cela devient totalement incroyable, que nos déchets sont devenus une énergie renouvelable. Imaginez cela, c'est totalement invraisemblable, mais profitons et continuons à travailler dans ce domaine-là. Dans cette optique future, notre groupe soutiendra toutes les énergies de réseaux. Il nous apparaît vraiment être quelque chose de très important pour économiser et pour valoriser Cridor. Ensuite, nous encourageons la politique d'assainissement et d'amélioration des bâtiments communaux. Mais maintenant sur l'impact que nous avons sur l'environnement, nous espérons une politique tarifaire des Transports en commun plus favorable pour inciter les gens à passer de la voiture au bus.

L'introduction systématique d'un chapitre énergie dans les dossiers de construction, c'est bien, mais il faut que cette pratique soit, comme le rapport l'a démontré, une pratique de conseil, une pratique dynamique et que ce ne soit pas une étape supplémentaire dans le parcours d'un dossier de construction.

Finalement, tout ce que nous débattons actuellement, c'est l'Agenda 21. Je pourrais presque passer la parole à notre collègue Patrick Herrmann pour parler de cela ! Nous souhaitons que l'Agenda 21 soit beaucoup plus un état d'esprit qu'un délégué supplémentaire. Nous espérons que les services communaux puissent travailler ensemble, puissent prendre conscience de ces paramètres du développement durable et que nous n'ayons pas des fonctionnaires supplémentaires. Nous souhaitons avoir un esprit particulier lié à l'Agenda 21. Nous prions donc le Conseil communal de nous présenter un Agenda 21 le plus rapidement possible ou en tout cas ses futures formes.

Pour le reste, nous remercions le Conseil communal et nous accepterons ce rapport.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Le parti libéral-PPN prend acte de l'excellent rapport du Conseil communal relatif à la politique énergétique de la commune. Nous tenons à remercier ses initiateurs et à encourager le nouveau Conseil communal à poursuivre dans cette voie et à fixer des objectifs réalistes en insistant sur la communication à la population et aux industries, afin qu'elles soient non seulement sensibilisées mais aussi actives dans les économies d'énergie.

Nous avons pris note que dans le cadre d'Energie 2000, sur l'ensemble du territoire helvétique, nous avons pu économiser 990 millions de francs, soit l'équivalent de la consommation énergétique du canton de Lucerne.

Dans le cadre de Suisse-Energie, il est prévu une réduction de 10% des émissions de CO₂ d'ici 2010, en plus d'une volonté d'innovation technologique nouvelle pour un approvisionnement énergétique durable. Les mesures volontaires, et j'insiste sur l'aspect volontaire, devraient permettre 5% d'économies d'énergie en 2010 (donc demain).

Au niveau de la loi cantonale sur l'énergie, il est prévu que le canton et les communes veillent à garantir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie ainsi qu'un approvisionnement énergétique diversifié. Tout ceci, nous en avons pris note et nous pouvons être fiers, la ville a brillamment obtenu le label "Cité de l'énergie" et se maintient depuis 1997 dans le peloton de tête des cités suisses. Nous ne pouvons

qu'encourager le Conseil communal à poursuivre dans la voie du travail consciencieux fait jusqu'à présent.

Il faudra toutefois être vigilant sur les points suivants. Premièrement dans la rénovation de nos propres bâtiments et essayer de le faire au plus près possible du label Minergie.

Deuxième point, accentuer les audits et les conseils, je dis bien "conseils" et non "impositions", aux propriétaires d'immeubles privés et institutionnels de notre cité, en vue d'économiser l'énergie par de meilleures isolations, des productions d'eau chaude sanitaire et de chauffage plus propre pour notre environnement.

Et troisième point, poursuivre la promotion du chauffage à distance, optimiser sa production et maintenir, voire améliorer les installations.

En ce qui concerne le trafic et les transports, l'analyse est plus mitigée. Il me semble que l'installation de ronds-points n'est pas adaptée à toutes les situations. Les coûts d'installation sont considérables en rapport à l'efficacité et au surcroît de pollution qu'ils engendrent. Je souscris à une telle installation pour améliorer la fluidité du trafic, mais pas pour ralentir les véhicules à l'approche de zone à vitesse limitée. D'ailleurs, nous n'avons pas besoin d'avoir de radar pour constater la vitesse des chauffards à la sortie des ronds-points. Nous n'y sommes pas habitués, mais dans le cas de réduction de vitesse, il me semble que les gendarmes couchés sont plus efficaces et nettement plus avantageux à installer.

La création de zones 30 km/h devrait être limitée à certaines exigences, notamment celle des zones résidentielles et celle des zones piétonnes. Il faut être attentif à ne pas multiplier ces endroits. Nous devons permettre à la population de conserver sa mobilité et les accès aux lieux d'habitation.

Quant à la promotion des pistes cyclables en ville (nous en parlions tout à l'heure, j'ai été très intéressé par vos avis) et celle des deux-roues électriques, il faut être réaliste. Nous vivons à mille mètres d'altitude. Nous avons vu cette année, que tous les étés ne sont pas aussi cléments que celui de 2003. Ne nous faisons pas d'illusion, les hivers sans neige et sans pluie ne sont pas plus courants aujourd'hui qu'il y a dix ans. C'est pourquoi il faut bien penser que les véhicules non couverts, à stabilité réduite, tels que bicyclettes, scooters et autres trottinettes ne seront jamais aussi prisés que dans les villes du Bas du canton, voire du plateau suisse.

Notre intérêt doit plutôt se porter sur la promotion de l'Onde verte et la valorisation de Transports publics sécurisés. Il faut toutefois être attentif, lors de la création de nouvelles lignes, à réfléchir sur le meilleur moyen de l'alimenter en énergie. En effet, si nous devons, à chaque fois qu'il est nécessaire d'acheter un véhicule électrique, en acquérir un autre modèle à gaz, au cas où la ligne serait modifiée pour cause de travaux routiers, nous serons peu crédibles vis-à-vis de nos électeurs.

Pour terminer ce sujet, nous ne voyons pas ce que la mention des abris de bus vient faire dans un rapport sur la politique de l'énergie.

Au point de vue de la formation, il est important que tout le personnel technique communal suive l'évolution de sa profession comme dans toutes entreprises dans ce domaine. Il serait aussi très intéressant que nous veillions à inviter les entreprises privées, touchées par le secteur de l'énergie, à suivre les cours de perfectionnement,

afin qu'elles puissent aussi collaborer à ce secteur sensible de l'évolution de notre société et promouvoir des solutions économisant l'énergie.

Nous relevons que le poste du chef de service a été augmenté de 50% à 100% ce qui devrait permettre une approche encore plus affinée du programme énergétique, pour autant que nous ne décuplions pas le staff administratif.

Quant aux cours organisés par le canton pour les concierges, ils devraient être obligatoires et non facultatifs comme mentionnés dans le rapport. Ce sont eux qui sont dans nos bâtiments pour régler et contrôler les chaudières, éteindre les lumières, contrôler les appareils sanitaires; ils sont aussi rémunérés pour ce travail, ne l'oublions pas.

D'autre part la sensibilisation des élèves dans les écoles nous semble primordiale car les jeunes aujourd'hui sont non seulement des consommateurs, mais ce sont eux qui devront prendre notre relève et penser "économie d'énergie et de ressource". C'est maintenant qu'ils doivent être formés, apprendre les bonnes attitudes pour leur futur.

Pour le réseau électrique et de l'approvisionnement en eau, il est important que nous n'attendions pas que les installations deviennent vétustes, comme celles de Combe-Garot, avant de les renouveler. Il en va certes des pertes de rentabilité, mais surtout des problèmes d'approvisionnement causés par des pannes qui peuvent prendre des proportions considérables, autant dans l'industrie et le commerce que pour la population.

D'autre part, l'effort de rénovation de la STEP est louable pour notre environnement. Il faut là aussi poursuivre la promotion et l'information sur les installations sanitaires à faible utilisation d'eau auprès de la population.

Nous aimerions relever que la production d'énergies renouvelables est à 98% au bénéfice de Cridor. Nous pouvons être fiers de cette réalisation. Mais cela signifie que nous n'avons pratiquement pas d'autres propres ressources dans ce domaine. Ne devrions-nous pas nous poser la question de savoir si dans notre région d'autres ressources d'énergie ne pourraient pas être exploitées? Ceci naturellement en prenant garde à ne pas faire des économies de bouts de chandelles plus chères à réaliser qu'effectivement efficaces. A ce propos, nous souhaiterions connaître la position du nouveau Conseil communal sur le projet du site d'éoliennes de la Roche aux Crocs / Tête-de-Ran.

Pour en revenir au rapport, il est certes intéressant que nous mettions en place une comptabilité énergétique détaillée des immeubles communaux, mais il est encore plus important de faire prendre conscience au consommateur qu'il influence grandement les coûts de l'énergie par son comportement. Les dispositions légales proposées dans le rapport, nous semblent intéressantes, toutefois je n'ai pas compris, permettez-moi de le citer, le sens de "l'énergie grise recyclable" dont vous nous parlez lors de l'achat de matériel de bureau. Faites-vous allusion à la matière grise des utilisateurs et à l'énergie qu'ils dépensent au travail?

En conclusion, le groupe libéral-PPN se réjouit que le Conseil communal applique une gestion énergétique consciencieuse et consciente du patrimoine communal, afin de permettre des économies financières. Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre ses efforts autant sur le plan de l'économie et la

production d'énergie que sur celui de la communication à la population, aux industriels et aux jeunes. Merci de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, soc. : Je vais économiser de l'énergie, car je vais être très, très brève dans une salle surchauffée.

Le parti socialiste a pris connaissance de ce rapport avec énormément d'intérêt. Nous sommes satisfaits de constater qu'en matière énergétique, notre ville obtient un classement excellent dans le cadre du label "Cité de l'énergie". Tant du point de vue de la satisfaction des usagers des services qui sont liés aux prestations énergétiques que du point de vue de l'image de notre ville, le travail accompli donne entière satisfaction.

Néanmoins, en termes de qualité des prestations – à moyen et long terme – et de gestion des différents services liés à la politique énergétique de la ville, le groupe socialiste désire obtenir quelques précisions. La nouvelle direction relative à la politique énergétique de la ville entend-elle poursuivre et développer les objectifs contenus dans le rapport, à savoir la promotion des énergies renouvelables, la limitation de la circulation automobile au centre-ville et plus particulièrement quelque chose de très original, l'aménagement de pistes cyclables. La prise en compte également de la motion de M. Cédric Schweingruber et consorts "Pour l'adhésion au programme Newride de Suisse Energie" serait quelque chose d'extrêmement original. Nous pourrions en mettre quelques-uns à disposition de certains fonctionnaires pour promouvoir tout ce qui fonctionne à l'électricité.

De plus, en matière d'organisation des services, il se trouve que le Service communal de l'énergie dépend du même dicastère que SIM SA. Or, à notre sens, les deux entités poursuivent des objectifs opposés. SIM a plus une vocation largement commerciale de distributeur et de vendeur d'énergie, alors que le Service communal de l'énergie promeut, lui, une consommation mesurée pour préserver l'environnement. Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à une répartition plus cohérente de ces services ?

Il est clair que nous accepterons ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Nous remercions le Conseil communal de son rapport d'informations du 12 mai 2004 relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune.

Le groupe UDC salue les efforts fournis par la commune en matière de politique énergétique et pour les économies d'énergie réalisées grâce aux différentes réalisations de ces dernières années. Nous pensons également que le chauffage à distance (CAD) est une excellente chose. A ce propos, serait-il possible de raccorder l'Hôpital au CAD ? Si cela avait été fait dans le passé et possible techniquement, nous aurions éventuellement pu économiser le coût de remplacement des anciennes chaudières.

Après lecture de ce rapport qui a retenu toute notre attention, nous souhaitons encore vous poser les questions suivantes. Premièrement, serait-il possible de trouver des débouchés afin de mettre en valeur et d'utiliser tout le bois qui pourrait dans nos forêts afin d'en faire des plaquettes de bois ou pellets ou granulés pour les nouvelles sortes de chauffage ?

Deuxièmement, dans votre tableau en annexe 2, quelle différence y a-t-il entre le poste "carburants" et le poste "combustibles liquides" ?

Question trois, pour quelle raison avez-vous présenté les chiffres de l'année 2002 au lieu de l'année 2003, alors que le rapport a été fait en mai 2004 ? Nous pensons qu'avec les moyens informatiques actuels, nous pourrions avoir des chiffres fiables cinq mois après la fin de l'année et non pas attendre une année et demi.

Je vous remercie de vos réponses et de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Le groupe UDC prendra acte du rapport.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : J'espère que nous trouverons assez d'énergie dans cette ville pour remonter cette magnifique pendule qui est arrêtée depuis le début de cette séance.

Pour renouveler l'air et pour vous désaltérer, je vous propose de faire une pause.

PAUSE

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Le point 2 de l'ordre du jour n'est pas terminé, loin sans faux. La pendule est toujours arrêtée. Ne regardez pas pour savoir si je vais vous libérer trop vite, et je passe la parole au Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, chef du dicastère Infrastructures et énergies : Nous prenons acte du bon accueil fait à ce rapport relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune et nous vous en remercions.

Comme l'indique le titre du rapport, le Conseil communal entend poursuivre et confirmer cette politique énergétique qui est écologique et économique. Il entend figurer en bonne place dans le classement des communes "Cité de l'énergie" lors du prochain audit en 2006 ou en 2007. Etre en bonne place dans ce classement permet à notre ville d'améliorer son attractivité vis-à-vis de l'extérieur. Il permet aussi comme "Cité de l'énergie" à avoir des lignes directrices et un contrôle permanent concernant notre politique énergétique, de remplir nos obligations écologiques – vous l'avez soulevé, M. Willen – et de faire des économies à court, moyen et long terme. Il y a de toute évidence une continuité à ce sujet, une volonté de poursuivre cette politique. Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter les anciens Conseils généraux et communaux, en particulier le conseiller communal Georges Jeanbourquin et le personnel communal concerné pour leur clairedvoyance, leurs efforts et leurs résultats concernant la politique énergétique de notre ville.

J'en viens à des questions d'ordre général. Concernant le Service de l'énergie, par exemple, j'ai cru entendre une question pour savoir si deux postes étaient suffisants et une autre question pour imaginer que deux postes étaient peut-être de trop. C'est ce que j'avais cru comprendre. J'en déduis que nous sommes dans la cible, puisque certains pensent qu'il y en a trop et d'autres pensent qu'il n'y en a pas assez. L'annexe n° 1 du rapport indique les compétences du Service de l'énergie. Nous pouvons affirmer que deux personnes à 100% sont bien adaptées pour les travaux à accomplir. Ce service, M. Veya, est consulté avant la construction et il est, M. Willen, dynamique dans sa politique énergétique et il le restera. Ce service est apte à faire des cours à des

entreprises. Une des ses missions est évidemment la communication concernant les économies d'énergie. Concernant les cours pour le concierge, je dois vous avouer que je dois contrôler si effectivement ces cours sont obligatoires ou non. J'imagine qu'il y a quand même une question de coûts. Mais ma conviction, c'est que ces investissements sont rentables. Je regarderai le problème.

Les pistes cyclables. "Nous pouvons mieux faire", ai-je entendu. C'est vrai, mais nous faisons quand même quelques mètres.

Le label "Cité de l'énergie" contient un chapitre 4 "mobilité et transports" où nous sommes plutôt faibles, sauf le paragraphe 4.4 "Transports publics" où nous sommes plutôt forts.

Mais le paragraphe 4.3 qui s'intitule, je m'en excuse, "Human power mobility", nous est spécialement défavorable.

Il y a un point 4.3.1 "Réseau piétonnier et signalisation" où nous avons 5 sur 10.

4.3.2 "Réseau cyclable, signalisation" : 1,5 sur 6.

4.3.3 "Parcs à vélos" : 2 sur 6.

Nous avons donc encore du chemin à parcourir. Il faut noter que le Service d'urbanisme travaille sur un projet de pistes cyclables qui soient sûres et sur des bandes cyclables. Le tout a un lien avec l'Agenda 21. Ce projet est à mettre en relation avec le postulat "Recherche et mise en place d'un concept général de la circulation des cyclistes en ville de La Chaux-de-Fonds" de M. Francis Portner du 28 avril 2004, accepté par le Conseil communal et de la motion Jean Oesch du 29 juin 1988. C'est ce que nous appelons des motions fossilisées ! RIRES.

Une question concernant le problème d'être "vendeurs d'énergie" et "conseillers en économie d'énergie". Il n'y a pas d'objection à avoir dans le dicastère "Infrastructures et énergie" (c'est le nouveau nom du dicastère), des vendeurs d'énergie : SIM, Cridor et le Service de l'énergie, dont l'objectif est les économies d'énergie. SIM a toujours eu une touche écologique (développement du CAD) et une des missions de Cridor est de promouvoir par son "réseau école" le tri des déchets. Le Service de l'énergie sera vraisemblablement localisé avec le Service de l'hygiène et de l'environnement; en tout cas pas dans les locaux de SIM. C'est en outre une bonne chose que le responsable du dicastère "Infrastructures et énergie" ait dans son groupe énergie, le Service de l'énergie comme Service d'Etat major, si vous me permettez cette expression. RIRES. Je n'en ai pas trouvé d'autres.

Concernant la référence entre le prix du CAD et le prix du mazout, à chaque trimestre, le prix de base d'achat d'énergie Cridor est recalculé. Celui-ci est partiellement indexé sur le prix moyen du mazout du trimestre en cours. Ce qui veut dire que quand le mazout augmente, trois mois après, le prix d'achat d'énergie Cridor va augmenter dans une proportion moindre. Quand le prix du mazout redescendra, ce que j'espère, le prix d'achat d'énergie Cridor descendra dans une moindre mesure avec un décalage de trois mois. Donc la réponse est oui. J'ai ici des grandes comparaisons concernant le prix du mégawattheure CAD et le prix du mazout. Je vous donne rapidement les chiffres à titre d'information. Pour un prix du mazout à Frs 36,50 les cent litres qui était le prix moyen de 2003, le prix mégawattheure CAD était de Frs 77,80 et celui du mazout de Frs 80,50. Si je prends le même exemple avec un prix du mazout à Frs 50.- les cent litres, j'ai un prix du CAD à Frs 80,50 et un prix du chauffage à mazout de Frs 96,50.

Nous en arrivons aux Transports et trafic. Comme déjà dit, le label "Cité de l'énergie" contient un chapitre "Mobilité et transports". Ce chapitre est important et notre ville doit faire à ce niveau un gros effort. Et l'effort se fait. La preuve, la semaine de la mobilité s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan directeur de la mobilité urbaine qui prévoit, entre autre, d'encourager la mobilité douce. La preuve, les réflexions en cours sur New ride, programme pour une mobilité durable. Ce programme est intéressant, notamment au niveau de la sensibilisation de la population en ce qui concerne la mobilité. Il est actuellement développé dans une bonne vingtaine de communes, dont Neuchâtel, Lausanne et Delémont en Suisse romande. Une motion à ce sujet de M. Cédric Schweingruber a été déposée le 25 février 2004. Nous pouvons donc affirmer que la notion de la mobilité douce fait partie intégrante d'une politique énergétique communale responsable. Je n'ai pas encore les réponses pour savoir si le programme New ride sera remis en marche pour 2005.

Il y avait une question concernant les pompes à chaleur (PAC). Au point de vue technique, il est évident que les avantages de la pompe à chaleur sont immenses. Consomme peu, produit beaucoup. Pour un méga-wattheure de chaleur, il faut un tiers d'énergie électrique. Elle valorise la chaleur de l'environnement. Elle a un potentiel inépuisable. Au moins 40% de CO₂ en moins. Et de plus en plus performant. La pompe à chaleur et Minergie forment une combinaison intelligente et économiquement rentable. Par contre, l'histoire de la pompe à chaleur dans notre ville, n'est pas encore resplendissante. Il y a eu un engouement en 1980, mais beaucoup d'erreurs de constructions ont amené au remplacement des pompes à chaleur par des chauffages à gaz, ou pire à mazout. Nous pouvons citer en exemple le quartier des Montagnons. Jusqu'en 2001, les demandes étaient directement présentées au Canton, ce qui fait que nous ne disposons pas de statistiques. Les nouvelles installations de pompes à chaleur : En 2001 : zéro. En 2002 : deux. En 2003 : zéro. En 2004 : deux. Avec une nouvelle norme en vigueur depuis début 2004, le nombre de pompes à chaleur devrait quelque peu augmenter, puisque le solaire ne suffit plus.

M. Heimo a parlé des éoliennes. Le Conseil communal n'est pas opposé aux éoliennes. Il est opposé à leur implantation sur toutes les crêtes du Jura, sur des sites qui ont été mis sous protection. Ceci figure dans le décret concernant la protection des sites naturels du canton du 14 février 1996.

Le label "Cité de l'énergie" n'oblige pas la ville de La Chaux-de-Fonds d'agir dans tous les secteurs de l'énergie renouvelable et indigène. Par contre, chaque citoyenne ou chaque citoyen peut acheter de l'énergie éolienne et participer ainsi à la promotion de cette énergie. En 2003, il a été vendu 49'500 kilowattheures d'énergie éolienne. Le surcoût sert à l'étude et à la promotion des éoliennes.

Je crois avoir eu une question concernant les trolleys-bus et les bus. Non, ce n'était pas une question, excusez-moi.

Concernant la part du bois, il faut préciser que les valeurs figurant dans le tableau de l'annexe 2, comme indiqué dans la note 1 de ce tableau sont évaluées d'après la consommation totale du canton et divisées par la population chaux-de-fonnière. Ces statistiques ne sont pas très précises.

Au niveau de la commune, l'utilisation du bois pour le chauffage a été développée ces dernières années grâce à la mise en place de la chaufferie à bois de la scierie des Eplatures, dont la chaleur est injectée dans le chauffage à distance (CAD). Les valeurs pour ces dernières années sont 31 mégawattheures en 2001, 7'600 mégawattheures en 2002 et 9'700 mégawattheures en 2003. Au niveau des bâtiments communaux, beaucoup sont reliés au CAD. Le remplacement par le bois n'est donc pas intéressant dans ce cas. Par contre, le local des Transports en commun de la commune est chauffé au bois, par du bois de La Chaux-de-Fonds.

J'avais aussi une question concernant l'Hôpital. Pourquoi, lors du changement des chaudières, nous n'avons pas passé au CAD ? L'Hôpital est chauffé au gaz, car suite aux efforts de promotion de la ville, cette énergie, le gaz, avait été choisie. Il faut aussi amortir les investissements qui ont été faits pour le gaz. Lors de la révision des citernes, nous avons laissé le gaz, simplement parce qu'il y avait une promotion du gaz et qu'il fallait bien utiliser le gaz. Raccorder l'Hôpital au CAD n'aurait pas été économiquement rentable.

Les statistiques précisément. Vous vous étonnez que dans un rapport du 12 mai 2004, nous ayons les chiffres de 2002. C'est tout simplement parce que le rapport a été écrit en début 2004 et que les chiffres 2003 n'étaient pas disponibles, donc pas mis à disposition par l'Office fédéral de la statistique, par l'OFS. Ce n'est pas un problème de la ville. Aujourd'hui, le 24 août 2004, nous n'avons pas encore les chiffres de 2003.

Il y avait une autre question concernant la différence entre le carburant et le combustible solide à l'annexe 2. Les carburants correspondent aux agents énergétiques utilisés pour les transports, c'est l'essence, le diesel, alors que les combustibles correspondent aux agents énergétiques utilisés pour produire de la chaleur.

Je crois que nous n'avons pas parlé du mazout.

Concernant une autre question de M. Veya sur les abattoirs. Ce projet a-t-il avancé ? La réponse est non, pas pour l'instant. Nous en sommes à l'analyse des sols.

M. Laeng, vous mettez en doute le retour sur investissement concernant les économies d'énergie, d'une certaine façon en tout cas. Ma conviction profonde, c'est que globalement, et je l'ai dit dans mon introduction, les économies d'énergie ont un bon retour sur investissement. Il y a certainement des cas où ce n'est pas évident, mais globalement, je suis convaincu que c'est à court, moyen et long terme, rentable. Je n'ai pas les chiffres, je ne peux pas vous en donner. J'ai des chiffres officiels sur la promotion des pompes à chaleur, mais je n'ai pas les chiffres concernant les consommations des bâtiments publics.

M. Laeng, vous avez aussi parlé de Néode. Nous avons renoncé à Minergie, car nous n'avions pas une affectation précise des bâtiments. Lorsque les bâtiments seront occupés par différentes entreprises, nous pourrons à ce moment-là revoir ce problème. Minergie n'a pas été abandonné fondamentalement sur Néode.

M. Willen, vous trouvez que nos objectifs sont peu ambitieux. Qui avance lentement, avance sûrement. Ils sont peu ambitieux, peut-être, mais s'ils sont réalistes et si nous atteignons les objectifs, je pense que le travail aura été bien fait.

M. Heimo, rénovation de nos bâtiments Minergie. C'est vrai que nous rénovons les bâtiments publics, les écoles essentiellement et les bâtiments publics au point de

vue de l'économie d'énergie. Je le répète, je suis convaincu qu'à court et à moyen terme c'est rentable.

Concernant les giratoires, les gendarmes couchés. Le rôle d'un giratoire est aussi de ralentir la circulation. Je suis d'accord avec vous qu'au point de vue énergie, ce n'est peut-être pas l'idéal, mais au point de vue sécurité, c'est quand même bien. Les gendarmes couchés posent un certain nombre de problèmes pour le déneigement.

30 km/h, mobilité, valorisation des Transports en commun, j'en ai parlé. C'est toute cette mobilité douce que nous devons promouvoir et aider.

Que font les abris-bus dans un rapport sur les économies d'énergie ? J'ai longuement cherché, et je peux vous dire que si les abris-bus sont sympathiques et accueillants, les gens prendront facilement le bus. RIRES.

Combe-Garot n'est pas dans une bonne situation technique. Là, il y a manifestement un problème de financement. Il y a le problème entre les coûts d'entretien, le fait de ne pas trop entretenir et tout d'un coup, nous avons des grosses dépenses à faire. C'est bien le cas de Combe-Garot, il est clair qu'il y aura des investissements pour améliorer Combe-Garot. C'est un problème de financement, largement.

STEP, diminuer la consommation de la population. Oui. Voilà ce que nous pourrions faire. Je suis fondamentalement d'accord, mais en fait, les vrais problèmes de la STEP ce n'est pas fondamentalement la consommation des habitants, ce sont plutôt les orages qui amènent un excédent d'eau au niveau de la STEP.

Autre énergie le bois, j'en ai parlé.

L'énergie grise. Je crois savoir que c'est une énergie qui est utilisée pour créer des objets.

Mme Babey Falce, promotion des énergies renouvelables. L'exemple qui va plaire à M. Willen, c'est bien l'interconnexion du CAD qui nous permet d'utiliser notre énergie renouvelable que sont nos déchets. Pas seulement les nôtres, mais ceux du vallon de St-Imier et du canton du Jura.

M. Nussbaumer, je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

En conclusion, je vous remercie de l'accueil que vous avez fait à ce rapport. Comme j'ai bien compris, tous les groupes l'acceptent, nous vous en remercions par avance.

M. Philippe Laeng, rad. : Je souhaite quand même que le Conseil communal nous fournisse des coûts sur les bâtiments. Cela ne sert à rien de vous en sortir avec une pirouette sur les bâtiments publics. Après deux ou trois ans, nous devrions pouvoir connaître la consommation ou la diminution de consommation de ces bâtiments au niveau des investissements qui ont été faits en isolation périphérique et en isolation des fenêtres. Nous souhaitons que dans un prochain rapport, ou même à la commission du budget, les économies réelles nous soient fournies. Il y a peut-être des économies, mais il n'y en a peut-être pas. Nous souhaitons que vous nous donniez une réponse. Je m'excuse de vous le demander.

Dans l'autre sens, je souhaite quand même que le Conseil communal nous explique comment il réussira à avoir un Néode avec le label Minergie. Je ne sais pas comment il fera pour démonter toutes les parois et les toitures pour mettre des isolations. Enfin, cela n'engage que lui.

De plus j'ai posé une question à laquelle le Conseil communal ne m'a pas répondu, qui demandait si dans les marchés publics, nous ne pouvions pas quand même introduire un critère qui empêche de faire venir des camions de gravier depuis Nidwald pour travailler en ville de La Chaux-de-Fonds. Je pense qu'au point de vue des transports et au point de vue de l'économie d'énergie, nous sommes vraiment dans le bon rapport. Merci.

M. Pierre Hainard, chef du dicastère Infrastructures et énergies : Oui, M. Laeng. Concernant les chiffres des économies, je n'ai pas dit que nous ne les avons pas ou je me suis mal exprimé, mais j'ai dit que je ne les avais pas ici. Mais nous vous les fournirons. C'est certain. Nous sommes à votre disposition et vous les aurez.

Concernant les marchés publics, il est clair qu'il y a un certain nombre de critères définis par ceux qui font la soumission qui doivent d'ailleurs être acceptés par les soumissionnaires. Effectivement, nous pourrions, mais il faut voir comment, introduire une notion écologique en disant que ceux qui viennent de loin avec des camions, devraient être pénalisés par rapport à ceux qui viennent de près sans camion ! RIRES. Il faut aussi que ces critères soient conformes à la loi sur les marchés publics. Je ne la connais pas suffisamment. D'ailleurs, il y a peu de personnes qui connaissent bien la loi sur les marchés publics. En plus, elle est très compliquée; elle évolue sans arrêt. Mais je regarderai le problème. Mais je n'ai personnellement jamais vu un critère écologique dans les adjudications.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Est-ce que la parole est encore demandée ? Oui, c'est la dernière.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Merci de me l'accorder.

Sur mon rapport, j'ai insisté sur le fait de pouvoir donner à la population des informations sur les économies d'énergie. Je crois que c'est important de pouvoir former notre jeunesse et d'informer notre population sur les moyens de pouvoir faire des économies d'énergie. Je pense que là, cela part par la base. Si tout le monde prend conscience du phénomène de l'économie de l'énergie, nous arriverons peut-être à quelque chose. Mais s'il n'y a qu'un 10% qui prenne cette conscience-là, effectivement, ce ne sera peut-être pas assez efficace par rapport aux souhaits que j'aimerais faire.

Je vous rappelle ce que j'ai relevé tout au début de mon intervention, que les économies d'énergie devaient être des économies volontaires. Je crois qu'effectivement là, elle ne doit pas seulement être volontaire vis-à-vis des institutions, vis-à-vis de la politique, mais aussi vis-à-vis de la population. Il faut que la population et que les industriels puissent aussi prendre conscience de ces économies-là. Merci.

M. Pierre Hainard, chef du dicastère Infrastructures et énergies : Je ne peux qu'approuver ce que vous avez dit. Je suis totalement d'accord avec vous. Le rôle du Service de l'énergie est précisément, comme je l'ai dit, de communiquer, et de communiquer avec les écoles. J'ai d'ailleurs dit que Cridor avait des cours dans les

écoles sur le tri des déchets. Nous pouvons imaginer que le Service de l'énergie fasse des cours dans les écoles sur les économies d'énergie.

Les économies volontaires, oui, c'est aussi le rôle du Service de l'énergie, d'inciter dans les nouveaux bâtiments, les entreprises et les particuliers d'utiliser des énergies renouvelables. L'extension du CAD, l'extension du chauffage à gaz sont quand même des exemples de ces économies volontaires.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : La parole n'étant plus demandée, je vous propose que nous passions au vote.

Le rapport est accepté par 37 voix sans opposition.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de Fr.296'700.- TTC
pour les aménagements et travaux nécessaires à l'accueil de Neuchâtel-Xamax
au stade de la Charrière

(du 11 août 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Comme vous le savez tous certainement, le Neuchâtel-Xamax jouera ces trois prochaines saisons au stade de la Charrière.

Une convention liant notre Ville et HRS (Hauser Rutishauser Suter S.A.) a été signée en date du 22 avril 2004, celle-ci précise les travaux nécessaires, afin de satisfaire aux exigences de la SFL (Swiss Football League). Un autre accord est intervenu entre la Ville et le Neuchâtel-Xamax, afin de régler les relations, l'organisation des matchs, la billetterie, ainsi que tous les problèmes liés à la venue de ce club à la Charrière.

Au tout début des discussions, le Conseil communal envisageait de soumettre un rapport au Conseil général, afin d'obtenir un crédit de construction de Fr. 1'750.000.- . Son idée était que HRS investisse une somme équivalente, ce qui aurait permis l'agrandissement et la rénovation de la petite tribune, la construction d'une buvette en dur et différents autres travaux nécessaires.

Malheureusement, les négociations pour le choix définitif du stade de la Charrière ont duré trop longtemps pour permettre l'étude et l'éventuelle réalisation de cet ambitieux projet. Par ailleurs le changement de législature n'a pas non plus permis de faire suivre à ce dossier le cheminement habituel. Nous aurions par exemple souhaité le soumettre à la Commission des sports, ce qui bien sûr s'est avéré impossible.

Aussi, après de nombreuses séances avec les promoteurs de la Maladière (HRS), ainsi qu'avec la direction de Coop (investisseur) et en partenariat avec l'architecte expert chargé du contrôle et des mises en conformité des terrains de Super League et Challenge League pour le compte de la SFL, nous avons pu finaliser un projet réalisable dans des délais relativement brefs et qui est étroitement lié à la sécurité.

Sécurité active

Le niveau dans lequel évolue le club de football NE XAMAX a conduit la police locale à concevoir un concept de sécurité de base. Il a été élaboré en étroite collaboration avec la Direction du club et son responsable de la sécurité.

Il comprend :

- l'ordre et la sécurité aux entrées et dans le stade;
- l'ordre et la sécurité publics dans le secteur du Centre sportif;
- la gestion de la circulation routière, axes principaux, accessibilité et stationnements.

Il prend en considération les itinéraires CFF, la gare et les parcours entre ce lieu et le stade de la Charrière.

Il est évolutif en fonction de l'échelle de risque et répond aux normes de la SFL. Le degré de risque est évalué par la police, les différents partenaires et les organisateurs avant chaque rencontre.

L'ordre et la sécurité dans le stade relèvent de la responsabilité des organisateurs sous la surveillance de la police.

Dans les cas des rencontres qualifiées sans risque, l'engagement de la police représente un effectif de 24 policiers. L'activité générée par ces événements sportifs s'ajoute au rapport déjà très inégal "charge d'activités / ressources humaines". En effet, il est important de souligner que plus de la moitié du personnel de police mobilisé effectuera ces services en heures supplémentaires.

De la convention intervenue, au regard des coûts générés par la nature et l'importance de ce genre d'événement de masse, la police locale de La Chaux-de-Fonds prend en charge les problèmes découlant du trafic et de la sécurité publique. En contrepartie, sauf impératif majeur, la ville de Neuchâtel s'est engagée à mettre à la disposition de la police locale un contingent de policiers représentant au minimum le 50% de l'effectif indispensable pour toutes les rencontres.

En termes financiers, sans tenir compte de la gratuité de la mise à disposition du contingent de la ville de Neuchâtel, le montant des prestations fournies par la police pour la première rencontre s'élèvera à Fr. 13'011.-, soit environ 120'000.- pour 2004.

L'acquisition de la signalisation routière d'indication représente une dépense de Fr. 7'200.-.

Le championnat de football débutant le 17 juillet 2004, il était primordial que les conditions minimales de sécurité soient réalisées. Ceci explique pourquoi le Conseil communal a pris les dispositions nécessaires à l'accueil de nos visiteurs et a accordé des crédits spéciaux pour l'exécution de certains travaux.

Détail des travaux

Dans un souci de transparence et afin de bien clarifier la situation, nous vous soumettons, ci-après, le détail des travaux réalisés ou à réaliser :

1. Clôture entourant l'ensemble du Centre sportif 2004	Fr.	98'000.-*
2. Deuxième étape	Fr.	90'000.-
3. Coûts liés à l'obtention du permis de construction comprenant l'éclairage de secours des tribunes Est et Ouest, le rehaussement des barrières de la tribune Est, l'étayage des gradins et l'aménagement d'un WC pour handicapés	Fr.	35'000.-*
4. Travaux exécutés par la Voirie (matériel)	Fr.	7'000.-*
5. Achat d'une déchetterie provisoire	Fr.	9'500.-
6. Acquisition de signalisation	Fr.	7'200.-
7. Location d'une tente provisoire (25mx15m) pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre (buvette)	Fr.	35'000.-*
8. Gratuité des transports	Fr.	15'000.-*
TOTAL	Fr.	296'700.-

*Les travaux signalés par une * sont ceux qui ont déjà été engagés.*

Crédits spéciaux accordés par le Conseil Communal :	Fr.	190'200.-
Clôture (Pt.1) :	Fr.	98'000.-
Permis de Construire (Pt.3) :	Fr.	35'000.-
Tente provisoire (Pt. 7) :	Fr.	35'000.-
Gratuité des transports (Pt. 8) :	Fr.	15'000.-
Acquisition de signalisation (Pt. 6)	Fr.	7'200.-
SOLDE	Fr.	106'500.-

Le premier match de Neuchâtel-Xamax à la Charrière étant fixé au samedi 31 juillet 2004, vous comprendrez que nous n'avons pas pu attendre la décision du Conseil général pour engager certaines dépenses liées principalement à la sécurité et à l'accueil des spectateurs. Le Conseil communal a dû prendre des dispositions rapides pour répondre aux besoins minimaux d'un accueil dans de bonnes conditions, également suite aux expériences faites lors du premier match contre Aarau le 31 juillet.

Vétusté du stade

A ce sujet, force est de constater que par souci d'économie, l'entretien général du stade a été quelque peu négligé ces dernières années. Cette situation est également due au fait que les résultats guères encourageants du FC La Chaux-de-Fonds n'incitaient pas les spectateurs à se rendre au stade. D'autre part, les travaux de réagréage du béton des tribunes ont été entrepris par étapes, lorsque la situation était plus favorable, ce qui n'a jamais permis de terminer une fois pour toutes les travaux commencés dans les années 1990. Depuis de nombreuses années, l'Office des sports mentionne dans les travaux à effectuer, le changement des grillages entourant la totalité du Parc des sports de la Charrière. Malheureusement, faute de disponibilités financières suffisantes, ces travaux ont été mis en attente. Le FCC quant à lui souhaite également depuis fort longtemps la construction d'une buvette en remplacement de l'ancienne, aménagée dans les années 1960 dans ce qui était à l'origine un hangar à vélos. Là aussi, nous avons dû demander à ce club de patienter en attendant des temps meilleurs. La venue du Neuchâtel-Xamax et la perspective d'attirer un nombreux public à la Charrière font que toutes les conditions nous paraissent réunies afin de remettre au goût du jour une bonne partie de nos installations.

Nouvelle buvette

Nous souhaitons présenter dans ce rapport déjà le projet de nouvelle buvette en dur destinée à remplacer rapidement la tente provisoire.

Le chiffrage du projet étant encore trop imprécis à ce stade, notre Conseil a préféré le retirer de la présente demande de crédit et revenir devant vous à l'automne avec un projet complet tout à fait fiable. En effet, les locaux actuels ne peuvent absolument plus servir à cette fonction et une buvette de qualité est indispensable à l'accueil du public.

Vous constaterez, à la lecture du rapport, que plusieurs buvettes ou cantines sont mentionnées. Il s'agit en fait de stands de vente ainsi que des endroits réservés à certains groupes de personnes, fans des équipes visiteuses, VIP, etc. Le seul point de vente important et permettant de recevoir du monde se trouvera sous la tente provisoire de 25 m x 15 m que la buvette projetée sera amenée à remplacer.

Travaux de HRS

Les travaux réalisés et financés par HRS pour un montant proche de Fr. 1'000'000.- sur une période d'un peu plus de quatre semaines sont les suivants :

- a) Zone périphérique du stade de la Charrière, grillage de 2,50 m
- b) Aménagement d'une cantine (18m x 6m) pour les « amis de Xamax »
- c) Transformation de la tribune Ouest (sièges)

- d) Construction d'un restaurant et bar VIP au nord de la tribune Ouest
- e) Construction d'un vestiaire, de douches et d'une salle de presse au sud de la tribune Ouest
- f) Remise en état des bancs de la tribune Est
- g) Aménagement d'une buvette et d'une cantine pour visiteurs tribune Est
- h) Transformation des WC secteur visiteurs
- i) Sonorisation et éclairage du stade
- j) Aménagement estrade et emplacements télévision
- k) Pose des panneaux publicitaires.

Nous tenons à préciser que toutes les constructions et aménagements réalisés resteront en place au stade de la Charrière, sauf la cantine « les amis de Xamax », qui sera démontée à l'issue des trois saisons pendant lesquelles Neuchâtel-Xamax jouera à la Charrière.

La quasi totalité des travaux a été exécutée par des entreprises et artisans de la Ville.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport, le stade de la Charrière retrouvera une allure digne d'un club de Challenge League. A l'issue des trois saisons, le FCC disposera de locaux accueillants.

Nous soulignons les bonnes relations entretenues entre les comités des Clubs concernés, ainsi que celles autant harmonieuses entre les représentants de HRS et leurs homologues de notre Ville.

Accueil des spectateurs

L'accueil de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds durant trois ans constitue aussi une opportunité de relations publiques de la Ville avec l'extérieur qui ne nous a pas échappé. Le Conseil communal a dès lors mandaté le chargé de communication de conduire un groupe de travail spécial pour s'assurer de la qualité de cet accueil.

En effet, il importe de saisir cette opportunité qui verra des milliers de personnes arriver à La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel-Xamax estime une moyenne de quatre mille spectateurs par match), d'une part pour montrer le meilleur visage possible de la cité à toutes celles et ceux qui, au gré des matchs, viendront de différents cantons suisses. Il faut notamment que toutes ces personnes puissent découvrir notre ville positivement et qu'elles aient le goût d'y revenir, non seulement pour assister à d'autres rencontres sportives, mais aussi pour y apprécier les nombreuses valeurs qui fondent l'attrait de notre région.

Il nous importe aussi de contribuer à ce que les spectateurs chaux-de-fonniers soient plus nombreux à fréquenter le stade, que ce soit déjà pour y soutenir « nos deux équipes » durant les trois ans que Neuchâtel-Xamax passera à La Chaux-de-Fonds, mais aussi ensuite, quand il s'agira de soutenir plus activement notre club local, le FC La Chaux-de-Fonds.

Ce groupe de travail a été constitué de six représentants de l'administration communale et de six personnes extérieures représentant les équipes FCC et Neuchâtel-Xamax, Tourisme neuchâtelois, les transports publics de la Ville, les cafetiers-restaurateurs et les commerçants. Dans un premier temps, la priorité a été mise par la Ville sur un meilleur accès aux transports publics. D'entente avec les Transports en commun, qui ont consenti un effort financier, le Conseil communal a accepté de financer la gratuité des bus durant les heures des matchs de Neuchâtel-Xamax à La Charrière, ceci non seulement pour les visiteurs venant par train, mais aussi pour les chaux-de-fonniers eux-mêmes. L'expérience sera menée jusqu'à la fin de l'année, et le point sera fait à ce moment-là pour voir si la dépense (Fr. 1'500.- pour chacun des neuf matchs + une réserve de Fr. 1'500.-) se justifie.

Les autres partenaires à ce groupe de travail sont aussi engagés à préparer diverses mesures destinées à attirer l'attention et la sympathie des visiteurs.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accorder une première étape de crédit de Fr. 296'700.- dont à déduire le montant des crédits déjà accordés par le Conseil communal pour des travaux d'urgence afin de nous permettre de terminer les travaux nécessaires à la sécurité et à l'accueil au stade de la Charrière en votant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport du Conseil communal
arrête :

Article premier. Un crédit d'investissement de Fr. 296'700.-TTC est accordé au Conseil communal pour les aménagements et travaux nécessaires à l'accueil de Neuchâtel-Xamax au stade de la Charrière.

Article 2. L'investissement sera amorti au taux annuel de 10 %.

Article 3. Les dépenses seront comptabilisées au compte des investissements.

Article 4. Les éventuelles subventions viendront en déduction du présent crédit.

Article 5. Le Conseil communal est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent arrêté.

Article 6. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La Présidente: Le Chancelier:
Claudine Stähli-Wolf Sylvain Jaquenoud

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je me permets de vous rappeler qu'il s'agit d'un débat court. Compte tenu de l'heure (toujours arrêtée), je me permettrai d'intervenir !

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Le groupe libéral est très heureux que le FC Neuchâtel-Xamax soit venu jouer à La Chaux-de-Fonds, tant sur le plan sportif que pour la collaboration Haut et Bas, ceci après bien des difficultés. Ce fait a amené le Conseil communal à agir dans l'urgence, ce que nous comprenons. Mais tout de même, certaines questions persistent.

Premièrement, les coûts qu'occasionnent la sécurité sont très importants pour la ville de La Chaux-de-Fonds, si nous tenons compte des chiffres donnés dans le rapport en page 3, soit Frs 120'000.- pour une demi-saison. Cela fait environ Frs 250'000.- par saison. Etant donné qu'ils vont jouer trois ans, cela fait plus de Frs 700'000.- à la charge de la commune. N'avons-nous pas sous-estimé ces coûts ? Nous aimerions également savoir si nous avons tenu compte de ces frais dans la négociation. Et comment allons-nous faire avec les heures supplémentaires des agents de police mis à contribution durant les matchs ? Cela pourrait également poser des problèmes d'effectifs.

Deuxièmement, la gratuité des transports pour Neuchâtel-Xamax fait jaser. Nous aimerions savoir si cette décision est uniquement liée aux problèmes de sécurité (meilleure prise en charge des spectateurs ou un encouragement pour les Transports publics).

Troisièmement, nous aimerions avoir des précisions concernant la déchetterie, étant donné que nous venons d'en faire une juste devant le stade.

Quatrièmement, un crédit pour la construction d'une buvette nous sera demandé ultérieurement. Nous espérons que le FC La Chaux-de-Fonds se soit associé à ce projet, ce qui par ailleurs doit rester raisonnable et correspondre à un investissement sur le long terme. En effet, Neuchâtel-Xamax ne jouera ici que trois saisons.

Cinquièmement, une question pratique se pose. Pourquoi n'avoir pas mis un grillage avec un renvoi du côté visiteurs (comme nous voyons dans les autres stades), car nous voyons après deux matchs qu'ils ont déjà arraché le grillage ? Et qui prend en charge ces coûts ?

J'aurais terminé avec les remarques. Je tiens à souhaiter à Neuchâtel-Xamax ainsi qu'à La Chaux-de-Fonds bien du succès durant cette saison.

Après ces quelques réponses, nous accepterons le rapport.

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe radical accepte ce rapport sans hésitation, car nous sommes convaincus que ce crédit a une grande importance pour le développement de notre ville. En effet, avoir des matchs de football de ligue A à La Chaux-de-Fonds aura des incidences positives dans plusieurs domaines, à savoir :

1. La population aime le football d'une manière générale. Nous avons pu nous en rendre compte ce mois de juin sur la place Le Corbusier et il est probable qu'elle se déplacera au stade de la Charrière pour assister à des rencontres de qualité.

2. En assistant aux matchs de Neuchâtel-Xamax, les Chaux-de-Fonniers deviendront forcément les supporters de cette équipe et cela marquera une étape dans le rapprochement de nos deux villes. Cela suscitera peut-être l'envie aux

Neuchâtelois de devenir les supporters du HCC et nous prendrons l'habitude d'avoir, pour le canton de Neuchâtel, une équipe de foot et une équipe de hockey.

3. Le stade de la Charrière retrouvera une nouvelle jeunesse, puisque des investissements importants y sont consentis. Nous osons espérer que les juniors auront enfin un föehn, des pommeaux de douche et de l'eau chaude en hiver dans leur vestiaire situé sous les tribunes Est. Un stade de football est aussi une carte de visite de la ville et il est souhaitable de montrer que nous sommes capables d'offrir une infrastructure correcte tant aux spectateurs qu'aux sportifs.

4. Nous pensons que les supporters du Neuchâtel-Xamax découvriront notre stade mais également notre ville avant et après les matches. Nous demandons donc à nos autorités et à la police de faire en sorte que ces moments-là puissent se dérouler en toute convivialité, afin de donner une excellente image de notre ville. Si l'on se sent à l'aise chez nous, il est certain que l'on s'y attarde et les tenanciers de notre ville ne pourront être que satisfaits.

Pour terminer, nous ferons deux remarques : Tout d'abord, il est évident que ce rapport aurait pu être présenté avant la fin de la législature si nous avions pris la peine de traiter ce dossier en priorité, ce qui n'a pas été le cas. Nous le déplorons. Nous demandons à nos nouvelles autorités de tout mettre en œuvre pour que tout dossier ayant un lien avec l'image de notre ville soit examiné avec soin et sans délai.

Enfin, nous souhaitons faire un commentaire sur l'entretien de nos équipements. Qu'il s'agisse d'infrastructures sportives ou culturelles, qu'il s'agisse de nos écoles ou d'autres bâtiments publics, nous n'avons pas un plan d'entretien régulier qui permette de conserver nos équipements sans devoir jouer aux pompiers en injectant des millions pour rénover nos biens. Nous pouvons vous donner beaucoup d'exemples, mais les plus récents sont le stade de la Charrière, la Bibliothèque de la Ville et le collège des Foulets. Nous vous demandons de vous pencher sérieusement sur ce problème et de prévoir un entretien plus conséquent dans les comptes de fonctionnement. Il faut que nous soyons en mesure de maintenir l'ensemble de nos infrastructures par les comptes de fonctionnement. Les crédits d'investissement ne devraient concerner que les nouveaux projets ou les changements d'affectation d'un bâtiment.

Nous attendons une prise de position du Conseil communal sur notre dernière remarque. Je vous remercie de votre attention.

Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP : Nous nous sommes posé pas mal de questions. Pouvons-nous refuser un crédit qui permet d'accueillir les plus grandes équipes de Suisse pour le grand bonheur des amateurs de football, mais qui a aussi une incidence, nous l'espérons importante, sur l'image de la ville ? Pouvons-nous refuser un crédit, lorsque celui-ci porte sur des travaux en partie effectués ? Pouvons-nous refuser un crédit pour des aménagements réclamés depuis très longtemps ? Pouvons-nous refuser un crédit football quand nous nous souvenons des montants alloués pour le hockey qui étaient autrement plus importants ? Non, la conclusion, est que nous ne pouvons pas refuser ce crédit et le POP va donc l'accepter.

Une remarque cependant. Nous regrettons à la lecture du rapport cette catégorisation à nos yeux excessive du public footballistique. Il est question, au niveau du Xamax, d'une cantine pour les amis du Xamax, d'un bar-restaurant pour

les VIP, d'une buvette pour les autres et nous ne savons pas quoi pour nous ne savons pas qui. Pour nous, nous pensions naïvement, mais nous avons dû nous tromper quelque part, que le sport rassemblait les gens et pas qu'il les divisait dans diverses catégories de buvettes. Merci.

Mme Fabienne Montandon, soc. : Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec intérêt. Il est heureux que deux villes et deux clubs de sport du canton puissent collaborer – après, il est vrai, beaucoup de tractations – et trouver un terrain d'entente pour mettre en place un dispositif cohérent et efficace. Nous relevons avec satisfaction que lors des premiers matchs de la saison organisés au stade de la Charrière, une bonne organisation du service de police a permis d'assurer un service adéquat de protection des invités et des spectateurs. Les indications pour la circulation et le parage des voitures sont bien mises en place et permettent une bonne circulation des véhicules. Il en va de même pour la canalisation et la circulation des spectateurs. D'autre part, dans la perspective d'une agglomération contenue dans le concept du RUN (réseau urbain neuchâtelois), nous sommes contents de pouvoir accueillir une équipe de Super ligue – pardon, de ligue nationale A – "grande sœur" et de prestige de l'équipe de Challenge ligue, ou plutôt de ligue nationale B, le FCC, et qui vient de Neuchâtel. Nous sommes convaincus que cela sera une bonne opportunité de rapprocher nos deux voire trois villes du canton, de resserrer et tisser des liens entre deux régions et favoriser ainsi une meilleure compréhension entre voisins que nous sommes. Serait-il aussi possible, lors de ces manifestations sportives de faire de la promotion pour notre ville et la région de l'Arc jurassien en mettant à disposition des informations et des prospectus ?

La construction d'un vestiaire est plus que bienvenue. Je profite ainsi de l'occasion pour demander la possibilité de rénover les vestiaires du stade de la Charrière, ceux du Pavillon des sports et des autres installations sportives communales (piscine, patinoire); elles en ont un urgent besoin car elles sont utilisées lors de manifestations locales, nationales et internationales et sont une carte de visite de notre ville.

Nous comprenons l'urgence dans laquelle se trouvait le Conseil communal cet été et les raisons pour lesquelles les dispositions des premières dépenses ont été prises. Nous souhaitons cependant que de telles mesures restent exceptionnelles.

Nous nous réjouissons des premiers succès de Neuchâtel-Xamax au stade de la Charrière et souhaitons qu'ils soient suivis par d'autres victoires. Nous serons aussi heureux d'accueillir et de voir évoluer les autres équipes de Super ligue. Ainsi, en souhaitant bon vent à Neuchâtel-Xamax et au FCC, notre groupe acceptera ce rapport.

M. Philippe Lager, Les Verts : Ce soir, nous devons approuver une demande de crédit pour laquelle la presque totalité des dépenses a déjà été engagée. Une fois n'est pas coutume, nous n'allons pas nous plaindre de cette politique du fait accompli. Il était en effet indispensable, si nous voulions accueillir Neuchâtel-Xamax à partir du 31 juillet 2004, de mettre à la disposition de cette équipe des infrastructures dignes d'un club de l'élite suisse.

Nous dirons donc oui sans réserve sur le fond quant à l'adoption de ce crédit qui favorise le rapprochement entre les deux clubs et les deux villes et qui permettra à de nombreux supporters de toute la Suisse de mieux connaître notre ville et notre région. Lorsque le sport permet de rapprocher les populations, il joue véritablement son rôle. A ce sujet, il est assez cocasse de constater, que les grillages qui séparent les supporters aux alentours et dans le stade sont en parfaite contradiction avec le message que le sport devrait en principe apporter. Nous osons espérer que dans trois ans, nous retrouverons un stade qui n'a pas l'aspect d'un camp retranché.

Nous attendons avec impatience pour cet automne le projet de la nouvelle buvette car l'actuel baraquement n'en a que le nom.

Nous applaudissons la mesure qui consiste à avoir mis les Transports publics gratuitement à la disposition des spectateurs. A la fin de l'année, lorsque le point sera fait, et qui sera probablement positif, d'autres mises à disposition gratuites des Transports publics pourraient être envisagées. Quelques charges supplémentaires, favorables à l'environnement et à la convivialité dans les déplacements en ville seraient un beau pari sur l'avenir.

Les Verts accepteront donc le rapport. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Le groupe UDC a lu avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit de Frs 296'700.- pour les aménagements et travaux nécessaires à l'accueil du Neuchâtel-Xamax au stade de la Charrière.

Nous sommes très heureux d'avoir le plaisir d'accueillir au sein de notre commune le club renommé du Neuchâtel-Xamax et tenons à remercier le Conseil communal d'avoir entrepris toutes les démarches nécessaires pour recevoir cette équipe et ses supporters durant ces trois prochaines saisons, durée nécessaire pour la construction de la nouvelle Maladière à Neuchâtel. Profiter pleinement de cette occasion pour promouvoir notre région et notre commune est une excellente initiative. Nous comptons sur les compétences de toutes les personnes impliquées dans ce travail et leur souhaitons plein succès dans leurs démarches.

En complément des informations fournies dans votre rapport, nous attendons du Conseil communal les réponses aux questions suivantes. Pourquoi les barrières de sécurité (côté supporters visiteurs) posées par le HRS sont-elles tombées si facilement ?

Avons-nous contacté le HRS pour obtenir des explications et afin que cela ne se reproduise plus ?

Des barrières de sécurité qui s'affaissent dès que des spectateurs s'appuient dessus n'ont aucune utilité au niveau de la sécurité.

Au point 3 de votre rapport, il est fait mention du détail des coûts des travaux. Pour quelle raison au chiffre 4, travaux exécutés par la voirie, le montant ne comprend que le matériel ? Le personnel de la voirie travaille-t-il à l'œil ? Le coût effectif réel des travaux doit comprendre le travail et la main-d'œuvre. Pendant que les employés de la voirie font ce travail, ils n'accomplissent pas leurs tâches habituelles.

Quelles conclusions le Conseil communal a tiré du fait que le stade n'a pas été entretenu de façon régulière et adéquate ? (Point 4 de votre rapport).

A quel endroit se posera la nouvelle buvette ? (Point 5 de votre rapport).

Nous aimerions faire une remarque quant aux crédits spéciaux accordés par le Conseil communal de Frs 190'200.- (page 4 du rapport). Selon l'art. 95 du règlement communal, il est stipulé : "Le Conseil communal peut voter, jusqu'à concurrence de Frs 100'000.- par cas, des dépenses imprévues ou dépassant les sommes indiquées au budget". Si nous comprenons bien le règlement, c'est Frs 100'000.- par cas et non pas par genre de charge. Par conséquent, dans cette situation-là, le Conseil communal n'a clairement pas appliqué le règlement. Avons-nous un règlement qui s'adapte aux circonstances ? Nous allons donc voter ce soir, un crédit dont les 65% ont déjà été acceptés. Malgré tout, le groupe PDC acceptera cette demande de crédit qui s'avère totalement justifiée.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : C'est avec une certaine consternation que je constate qu'il y a un nouveau groupe, si j'ai bien compris ! RIRES. UDC, si vous permettez.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal : Le Conseil communal, par ma voix, remercie tous les groupes de l'accueil qu'ils ont fait à ce rapport, malgré un certain nombre de critiques, tout à fait fondées auxquelles je répondrai également.

Il est vrai que l'arrivée du Neuchâtel-Xamax dans notre ville représente une chance pour les amoureux du football, une chance pour la ville dans son ensemble qui va voir arriver de nouvelles personnes qu'il s'agira bien entendu d'accueillir. Des gens vont découvrir le stade de la Charrière. Nous espérons qu'ils vont découvrir notre ville. Le Conseil communal a d'ores et déjà mis en place un groupe de travail qui va piloter ce dossier et qui essayera autant que faire se peut d'améliorer notre accueil. Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds c'est presque une surprise. C'est quelque chose qui aurait été impensable il y a quelques années. Aujourd'hui, les rapprochements se font. Ils se font autour du sport pour cette fois, mais c'est un rapprochement qui est objectif et qui est quelque chose d'important pour notre ville. Nous espérons que le soutien, l'apport et l'accueil que nous accordons aujourd'hui au Neuchâtel-Xamax trouvera un écho dans l'autre sens dans le cadre des réflexions qui sont menées au niveau cantonal sur le RUN.

Concernant la désynchronisation de cette demande de crédit, certains d'entre vous ont relevé le fait que le Conseil communal avait outrepassé ses droits, ses droits réglementaires en tout cas. C'est exact, le Conseil communal a été pris de court et malgré ce que le groupe radical estime, il n'aurait pas été possible de venir avec un rapport au Conseil général avant la fin de la législature. Neuchâtel-Xamax a fait longtemps pour choisir son point de chute. A partir du moment où il a été choisi, il a fallu discuter avec HRS et les responsables du Xamax. Nous avons fait relativement long pour nous mettre d'accord. Par ailleurs, Neuchâtel-Xamax est resté en Super ligue mais nous n'en avons été sûrs qu'au début du mois de juin. Il aurait aussi parfaitement pu descendre en Challenge ligue, ce qui aurait complètement changé la donne. La Super ligue avait des exigences immédiates pour l'accueil de Neuchâtel-Xamax s'il restait en Super ligue, ce n'était pas le cas s'il était descendu en Challenge ligue. Nous aurions dû faire des améliorations, mais nous aurions alors eu le temps

de venir devant le Conseil général pour faire les choses dans l'ordre habituel, mais là nous n'avons pas pu le faire. Le Conseil communal sortant a donc voté deux crédits du Conseil qui dépassent en effet les compétences officielles. C'est arrivé. C'est rare, heureusement. Dans des cas d'urgence, cela se produit parfois. Pour rassurer le Conseil général, je vous dirais que la demande de Frs 98'000.- pour les barrières qui a été votée le 23 juin 2004 par le Conseil communal était excessive. En réalité, le montant réel des travaux qui étaient réalisables avant le premier match s'élève de Frs 20'000.- à Frs 30'000.- et il aurait été tout à fait possible de vous demander ce montant-là uniquement. Nous avons outrepassé nos compétences au niveau des demandes, mais pas au niveau des dépenses. Donc c'est aussi quelque chose d'important à savoir. A l'heure actuelle, nous sommes en dessous de la barre des Frs 100'000.-. Néanmoins, la remarque de M. Legrix est fondée. Le Conseil communal ne souhaite pas que cela se renouvelle. Je dirais qu'il a été relativement mécontent dans la manière dont se sont déroulées les choses aussi, parce que il est préférable de prévoir. Venir en catastrophe n'est jamais très agréable, mais là, j'espère que vous aurez compris que nous n'avions pas vraiment le choix.

Je vais reprendre les questions dans l'ordre, de façon à ne pas utiliser trop de temps, puisque la montre... Il n'est pas tard, en fait ! RIRES.

M. Rohrbach a manifesté son contentement de voir Xamax arriver chez nous et la collaboration Haut - Bas se développer.

Concernant la question de la sécurité et de la police, il est vrai que la police consacre beaucoup d'énergie horaire et de présence à assurer le déroulement des matchs, ceux du HCC, comme ceux du Xamax ou du FCC, comme beaucoup d'activités qui se déroulent dans cette ville. C'est aussi valable pour les Travaux publics qui consacrent énormément d'heures de travail à des nettoyages particuliers, spécifiques à des fêtes, à des manifestations sportives ou culturelles. Donc c'est une prestation qui est offerte. Mais en effet, pour ce qui concerne la police dans ce cas particulier, il y aura beaucoup d'heures supplémentaires. Une évaluation est en cours. Mon collègue l'a demandée. Pour l'instant, nous avons un ordre de grandeur. La manière dont nous allons gérer cela dans la durée n'est pas précise encore. Donc à ceux qui se sont posé la question, je dis qu'il y a une participation de la police de Neuchâtel, il y a des aides qui viennent de l'extérieur et cela n'a pas fait partie d'une répartition d'ordre financier entre les différents protagonistes.

La déchetterie a disparu à mon grand désarroi. Cette déchetterie faisait partie d'une campagne d'amélioration du tri des déchets dans les quartiers. Elle venait d'être mise en place, elle portait déjà ses fruits, les gens du quartier l'appréciaient. Elle était accessible pour les handicapés, ce qui n'était pas une mauvaise chose. Il n'y en a pas beaucoup dans la ville qui ont cette qualité-là et elle a dû être non pas démontée, mais recouverte. Nous l'avons remplacée par des containers, de façon à ce que les gens ne perdent pas l'habitude. Mais elle est en effet recouverte pour trois ans. Vu l'organisation qui avait été décidée de sécurisation du stade, c'était le seul endroit par lequel pouvait entrer le camion des arbitres pour éviter qu'ils ne se fassent « lyncher » en cas de problèmes. Nous avons finalement admis que cette déchetterie soit recouverte. Si elle avait dû être détruite, je pense que le Conseil communal n'aurait pas accepté. La population n'aurait d'ailleurs pas compris que nous construisions une déchetterie et que, quelques mois plus tard, nous la démontions.

Pour la buvette, un investissement raisonnable. Oui, la question de la buvette en dur c'est quelque chose qui va être évalué. Elle viendra en principe à l'emplacement où se trouve actuellement la buvette provisoire. Le FCC avait proposé une participation dans le cadre d'une autre buvette provisoire. Nous allons associer le FCC à un apport. Cela nous semble tout à fait normal d'envisager un calcul financier autour de la construction de cette buvette. Pour l'instant, cela ne l'a pas été fait, mais dans le cadre de la construction de la buvette, vu son coût prévisible, ce sera vraisemblablement une nécessité.

L'arrachage du grillage. En effet un grillage a été arraché. C'était un ancien grillage qui a été réparé. Ce n'est pas un grillage qui a été construit par HRS. Il y en a un aussi qui a cédé sous l'énergie du public, qui a été construit par HRS. Il a été renforcé. Nous n'avons pas eu de problèmes importants avec HRS, mais des réajustements de ce type peuvent survenir. Bien entendu, nous allons suivre ces questions-là.

Mme Morel salue l'unification par le sport. Je la salue également. La population aime le foot et elle aura l'occasion de la vivre.

La question des vestiaires juniors a également été abordée par la représentante du groupe socialiste. Les vestiaires sont progressivement refaits. Ceux du stade ont été refaits à l'automne de l'année dernière. J'ai posé la question, j'irai voir. Bien entendu, les installations sportives ont besoin d'être rénovées.

Je répondrai tout à l'heure à la question de l'entretien qui est une question importante et j'y regrouperai tous les points qui concernent ces rubriques-là, mais il y a en effet une problématique de planification et d'interventions au coup par coup qui n'est pas satisfaisante partout.

Mme Fernandez s'est demandé si nous pouvions refuser ce crédit. Oui, mais ce ne serait pas totalement judicieux, d'ailleurs vous avez compris vous-mêmes que ce n'était pas rentable. RIRES. Les travaux déjà engagés, j'en ai limité un petit peu l'impact. Ce sont en effet des travaux indispensables, si nous voulons pouvoir accueillir Xamax de manière convenable et même positive.

La catégorisation excessive. Il est vrai que c'est une habitude, que c'est un groupe de soutien, c'est aussi un groupe qui finance.

Les VIP, cela a quelque chose de dérangeant. Nous pourrions effectivement parler d'invités plutôt que des "personnes importantes", ce qui laisse à penser qu'il y en a des moins importantes. Nous essayerons d'être plus attentifs au niveau du vocabulaire.

Concernant la promotion touristique à imaginer, pour l'instant cela n'a pas été évoqué, mais le chargé de communication qui est ici derrière vous aura très certainement entendu votre proposition. Nous espérons qu'il pourra vous proposer quelque chose pour la reprendre.

M. Lagger s'est posé la question des transports gratuits. J'en profite pour répondre également à la question "pourquoi les transports gratuits pour Xamax et pas pour d'autres". Pour Xamax, le terrain est loin de la gare. Il va y avoir un impact énorme, d'ailleurs, nous voyons le nombre de spectateurs qui sont venus. C'est une manière de promouvoir à la fois les Transports en commun et d'assurer un bon accueil. Cela entre dans la promotion de la ville et l'image de la ville que vous souligniez tout à l'heure.

M. Legrix, le détail des heures de la voirie. Vous avez raison, les heures ont été comptabilisées, nous les connaissons. Il y a 718 heures qui ont été consacrées à ce travail-là. Nous pouvons les comptabiliser, parce que la voirie relève toutes les activités qui sont faites. Donc vous pouvez savoir combien d'heures ont été consacrées à chaque catégorie d'événements. Les comptabiliser en francs par rapport à ce qui se passe avec Xamax, n'aurait pas eu beaucoup de sens, puisque nous essayons d'avoir un coût raisonnable pour l'intervention dans le stade.

J'en viens à l'entretien qui sera ma dernière intervention. Nous ne pouvons pas placer l'entretien des bâtiments que la ville possède sur le même pied dans tous les services. Il y a des services dont le suivi s'est fait de manière meilleure que d'autres. Globalement, c'est une réflexion qui a été faite par le Conseil communal qui a décidé que l'intendance des bâtiments allait reprendre l'ensemble du bâti sous son contrôle pour établir une systématique. Progressivement, toutes les installations sportives et autres vont être sous la responsabilité de mon collègue. Il va pouvoir faire un état des lieux et proposer une campagne de remise à niveau pour éviter que nous n'entretenions pas pendant trop longtemps et que nous devions intervenir d'un seul coup. C'est arrivé parfois quand les budgets étaient trop serrés. Pour vous alerter un peu, sachez que les derniers budgets ont été faits, en tout cas pour les deux dernières années, au détriment de l'entretien courant. Forcément, nous nous préparons à faire des investissements plus sérieux. Mais au niveau conceptuel, cela va être repris. Mon collègue aura l'occasion de préparer une conception générale de l'entretien des bâtiments. Au niveau des Travaux publics il y a déjà quelque chose. Au niveau de l'Office des sports, il y a du travail à faire. Nous allons faire en sorte que ce travail puisse se réaliser.

En conclusion, je remercie tous les groupes de l'accueil qu'ils ont réservé à ce rapport. Je les remercie de leur compréhension pour la manière désynchronisée dont ils ont été informés de la situation et des travaux nécessaires. Je salue avec vous l'arrivée du Neuchâtel-Xamax, qui, je l'espère, fera une très belle saison. Je me réjouis avec vous d'aller assister au plus grand nombre de matchs possible et de voir également du beau football avec de belles équipes. Comme nouvelle responsable des sports, j'ai déjà eu l'occasion de constater que c'est très agréable. Je me réjouis de vous voir nombreux accompagner le Xamax sur son terrain, dans ce stade que nous mettons à sa disposition dans de bonnes conditions. C'est en tout cas ce que je nous souhaite. Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, Les Verts : Je m'excuse de faire durer le débat quelques secondes de plus pour un bête problème relationnel dans le petit microcosme chaud-de-fonnier. Donc le Football Club La Chaux-de-Fonds joue en Challenge ligue, comme le Hockey Club en ligue B. Ce sont trois-cent juniors. Ce se sont quelques dizaines d'entraîneurs. C'est un comité bénévole qui travaille beaucoup depuis longtemps pour des résultats pas toujours à la hauteur de ses espérances, mais c'est un club qui avait une certaine reconnaissance pour tout ce qu'offre la ville et le Conseil communal. Depuis quelques temps, nous entreprenons des travaux dans ce stade. Des travaux qui profitent à Neuchâtel-Xamax, et qui vont profiter à La Chaux-de-Fonds, donc ce devrait être le bonheur. En l'occurrence, que se passe-t-il ? Nous avons une forme d'amertume du côté du Football Club La Chaux-de-Fonds,

amertume d'avoir l'impression d'avoir été laissé de côté. Mme la conseillère communale a parlé de la consultation et du partenariat pour la buvette et c'est quelque chose de très positif, mais d'un autre côté, il est clair que les gens de ce club, qui sont des amateurs de football, voient trois, quatre, cinq conseillers communaux aller au premier match du Xamax, et ne pas aller au premier match de La Chaux-de-Fonds en Challenge ligue. En terme de communication, ce sont des choses auxquelles il faut faire attention. Je me permets de faire cette petite remarque au nom de gens qui se dévouent en ville. Nous parlons assez de la vie associative. Je vous remercie.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal : Oui, je vous reçois bien, M. Herrmann. RIRES.

Le Football Club La Chaux-de-Fonds a été une très grande équipe. Quand j'étais moi-même petite fille, j'allais au MATCH. Nous écoutions à la radio Lelio Regassi commenter les matchs du FCC. C'était une magnifique équipe. C'est important que des gens y croient encore aujourd'hui. C'est vrai qu'au fil de toutes ces années, le FCC a baissé dans sa qualité, dans la qualité du spectacle qu'il offrait. C'est désolant. Mais ma foi, c'est comme cela. Du côté du Conseil communal, nous comptons un peu sur l'effet Xamax pour relancer la machine et permettre aux gens qui se sont dévoués autour du Football Club La Chaux-de-Fonds d'avoir davantage de spectateurs qui apprécient son jeu parce qu'il s'est amélioré, et que nous lui redonnions sa chance. C'est une des raisons pour lesquelles, c'est bien pour la ville de La Chaux-de-Fonds que Xamax vienne. Parce que cela va relancer la mécanique de l'emprise du foot dans cette ville, qui a été une ville de grand football. Donc le FCC ne devrait pas se sentir amère, il devrait se dire, c'est vrai, des conseillers communaux sont venus voir Xamax, et ils ne sont pas venus nous voir, mais maintenant, nous allons aller les voir aussi. RIRES. Nous aurons du plaisir à les revoir, en tout cas je l'espère. Cela fait un petit peu "pis moi", mais nous pouvons comprendre. Simplement, il faut laisser la machine reprendre. Il faut se dire que Xamax va ramener des nouveaux juniors, va ramener des enfants dans le giron du foot, et que très vraisemblablement, c'est un domaine qui va revivre. Donc, il va redevenir populaire au niveau de la ville. C'est ce que je lui souhaite. Mais je peux comprendre l'amertume en espérant qu'elle disparaîtra rapidement.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, je vous propose que nous passions à la votation des arrêtés.

L'arrêté est accepté par 36 voix contre 1 .

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je vous remercie. Il nous reste encore à traiter l'interpellation urgente : "Les nouvelles autorités désavouent le collègue précédent ainsi que la justice". Mme Morel, je vous laisse motiver votre urgence s'il vous plaît.

Mme Sylvia Morel, rad. : Je crois que l'urgence est évidente. Nous pensions que ce dossier était pratiquement terminé, que nous reviendrions au Conseil général

d'août l'ayant réglé. Nous venons d'apprendre dans la presse que cela ne se passe pas tout à fait de cette manière-là. Aussi, il nous paraît extrêmement important que le Conseil général soit informé des choix et des décisions que le Conseil communal a prises. Nous ne pouvons pas décemment attendre le mois de décembre, le budget, pour avoir une réponse à notre interpellation.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Est-ce que le Conseil communal veut se prononcer sur la notion d'urgence que nous devons voter ?

M. Pierre Hainard, directeur des Infrastructures et Energies : C'est le Conseil général qui peut décider de l'urgence. Mais je dois vous informer que le Conseil communal demandera l'application de l'art. 45, al. 3 qui lui permet de répondre la fois suivante.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Merci. Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous votions sur l'entrée en matière de l'urgence. Celles et ceux qui acceptent de prendre ce débat en urgence sont priés de le manifester par un levé de main.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : J'aimerais dire que nous n'avons pas demandé la clause d'urgence, mais nous souhaitons que notre interpellation soit traitée avec l'interpellation du groupe radical, si l'urgence est acceptée.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Je n'ai pas d'interpellation de votre groupe.

M. Sylvain Jaquenoud, chancelier : Comme nous n'étions pas censés la traiter ce soir, vous ne l'avez pas encore.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Il n'y a que les chefs de groupe qui l'ont. Je ne l'ai malheureusement pas.

Je vous propose que nous passions déjà au vote sur l'entrée en urgence ou pas de cette interpellation. Celles et ceux qui acceptent d'entrer en urgence sont priés de le manifester par un levé de main.

Mme Sylvia Morel, rad. : Je crois qu'il y a une petite erreur. Je crois que tout le monde est prêt à accepter l'urgence, mais en traitant l'interpellation à la prochaine séance.

Brouhaha dans la salle.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Non, non. Je vous propose de vous prononcer sur l'urgence de cette interpellation.

L'urgence de cette interpellation est refusée par 23 voix contre 8.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Cette interpellation reprendra l'ordre du jour normal des interpellations.

M. Marc-André Nardin, rad. : Le Conseil communal a appliqué l'art. 45, al. 3 du règlement. M. le conseiller communal Hainard, je crois que vous avez été très clair, vous avez dit que, sur demande ou par décision du Conseil général, le traitement de l'interpellation pouvait être renvoyé à la séance suivant son dépôt. Nous avons maintenant voté sur l'urgence. Nous ne la traitons pas maintenant, mais je trouve que selon la position du Conseil communal, l'interpellation prendra place au mois de septembre. Je pense que c'est comme cela que nous devons appliquer le règlement.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : M. Nardin, l'urgence étant refusée par le Conseil général, elle va prendre sa place normale dans le prochain ordre du jour. C'est absolument clair.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais il suffit qu'ils ne trouvent pas les comptes d'ici au 15 septembre, au 30 septembre, nous serons bien obligés de parler de tout cela. Nous sommes quand même d'accord là-dessus.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Nous n'entrons pas en matière sur cette interpellation maintenant.

Brouhaha dans la salle.

M. Pierre-Alain Thiébaud, président : Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre participation pour cette longue soirée. Je remercie aussi deux anciennes présidentes d'avoir bien voulu faire les calculs. A bientôt et bonne fin de soirée !

La séance est levée à 22h.35.

*Le président :
Pierre-Alain Thiébaud*

*La secrétaire :
Françoise Ducommun*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*